

# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**29 ET 30 AVRIL 2021**

**(1ÈRE JOURNÉE)**

*(SÉANCE PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE)*

**(MANDATURE 2018-2021)**





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021  
REUNIONE DI I 29 È 30 D'APRILE DI U 2021  
1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
RÉUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021**

**JOURNÉE DU JEUDI 29 AVRIL 2021**

**Ouverture des questions orales à 11h30**

**Président Jean-Guy TALAMONI : rappel des règles de sécurité sanitaire** 9

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2021/O1/029 - Étude du CEREMA sur les Chemins de Fer de la Corse,**  
posée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 10

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse 11

**Question n° 2021/O1/024 - Alimentation de la nouvelle centrale du Ricanto,** posée par  
M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'Avvene » 14

Réponse de M. Jean BIANCUCCI, Président de l'Agence d'Aménagement Durable,  
d'Urbanisme et d'Énergie 15

**Question n° 2021/O1/026 - Dispositif Salvezza è Rilanciu - Renforcement de moyens,**  
posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a nazione Corsa » 17

Réponse de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse. 18

**Question n° 2021/O1/022 - Partenariat Euskadi**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » 20

**Question n° 2021/O1/030 - Mémoire de coopération entre Euskadi et Corse**, posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica » 21

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse 23

**Question n° 2021/O1/023 - Pénétrante d'Ajaccio**, posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene » 26

Réponse de Mme Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive en charge des infrastructures de transports. 27

**Question n° 2021/O1/025 - Observatoire des violences faites aux femmes**, posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 28

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive 30

**Question n° 2021/O1/028 - Épisode de gel atypique en Corse**, posée par M. Marcel CESARI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 33

Réponse de M. Lionel MORTINI, Président de l'ODARC 34

**Question n° 2021/O1/027 - Cause animale**, posée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 37

Réponse de M. François SARGENTINI, Président de l'Office de l'Environnement 38

### **Ouverture des débats**

**Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse** 42

**Allocution de M. Gilles SIMENONI, le Président du Conseil exécutif** 44

**SUSPENSION DE SEANCE A 13H - REPRISE A 16H40**

**RESOLUTION SOLENNELLE DU CONSEIL EXECUTIF ET DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**\* RISULUZIONI n° 2021/O1/002 : RISULUZIONI SULLENI DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA E DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA PURTENDU U SO SUSTEGNU À A DUMANDA DI L'ASSOCIU 'INSEME' IN A PRESA IN CARICA DA U STATU DI I SPIAZZAMENTI DI U SICONDU ACCOMPAGNANTI DI ZITEDDI MALATI**

**\* RESOLUTION n° 2021/O1/002 : RESOLUTION SOLENNELLE DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPORTANT LEUR SOUTIEN A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION 'INSEME' DANS LA PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DES DEPLACEMENTS DU SECOND ACCOMPAGNANT D'ENFANTS MALADES**

Présentation du M. Jean-Guy TALAMONI Président de l'Assemblée de Corse 46

**Prises de paroles**

Gilles SIMEONI 47

**VOTE :**

**M. Hyacinthe VANNI Groupe FEMU A CORSA : POUR**

**M. Petr' Antone TOMASI Groupe CORSICA LIBERA : POUR**

**Mme Anne TOMASI Groupe PNC : POUR**

**M. Jean-martin MONDOLONI Groupe PER L AVVENE : POUR**

**M. Jean-Charles ORSUCCI Groupe ANDA PER DUMANE : POUR**

**Mme Valérie BOZZI Groupe LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE : POUR**

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE 49**

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 162 : Pruposte in u scopu di migliorà e cundizione di travagliu di l'impiegati di u settore di l'aiutu casanu**

**Rapport n° 162** : Propositions visant à améliorer les conditions de travail des salariés du secteur de l'aide a domicile

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 49

**Prises de paroles :** 51

Catherine COGNETTI TURCHINI

Laura Maria POLI

Petr' Antone TOMASI

François Xavier CECCOLI

Chantal PEDINIELLI

Anne Marie PIERI

Hyacinthe VANNI

Jean-François CASALTA

Bianca FAZI en réponse 59

Gilles SIMEONI en réponse 61

**VOTE**

**M. Hyacinthe VANNI Groupe FEMU A CORSA : POUR**

**Véronique ARRIGHI : NE PARTICIPE PAS AU VOTE**

**M. Petr' Antone TOMASI Groupe CORSICA LIBERA : POUR**

**Mme Anne TOMASI Groupe PNC : POUR**

**M. Jean-martin MONDOLONI Groupe PER L AVVENE : POUR**

**Mme Catherine RIERA Groupe ANDA PER DUMANE : POUR**

**Mme Valérie BOZZI Groupe LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE : POUR**

**RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE** 64

**Raportu n° 153 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di censu ghjinarali di i voti**

**Rapport n° 153** : Désignation de représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission de recensement général des votes

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 64

**FEMU A CORSA : Muriel FAGNI**

**CORSICA LIBERA : Vannina ANGELINI BURESI****DESIGNATIONS VALIDEES**

65

**Raportu n<sup>u</sup> 163 : Custituzione di un cumitatu in carica di a preparazione di u quarantesimu anniversariu di a creazione di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n<sup>o</sup> 163 : Constitution d'un comité de pilotage pour la préparation du quarantième anniversaire de la création de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 65

***Prises de Paroles***

67

Gilles SIMEONI

**VOTE****M. Hyacinthe VANNI Groupe FEMU A CORSA : POUR****M. Petr' Antone TOMASI Groupe CORSICA LIBERA : POUR****Mme Anne TOMASI Groupe PNC : POUR****M. Jean-Martin MONDOLONI Groupe PER L AVVENE : POUR****Mme Catherine RIERA Groupe ANDA PER DUMANE : POUR****M. Pierre GHIONGA Groupe LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE : POUR****RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE**

68

**RAPORTU DI SINTESI DI I TRAVADDI DI A CUMMISSIONI DI I PULITICHI  
DI SALUTA / RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION  
DES POLITIQUES DE SANTÉ**

**Raportu n<sup>u</sup> 161 : Creazione di u CHU in Corsica da qui à 2030**

**Rapport n<sup>o</sup> 161 : Création d'un CHU en Corse à l'horizon 2030**

Présentation du rapport de la Commission des Politiques de Santé Publique par Mme Danielle ANTONINI, Présidente de la Commission 68

***Prises de paroles :***

71

Petr' Antone TOMASI

Anne TOMASI  
Jean-Martin MONDOLONI

Bianca FAZI en réponse 75

## VOTE

**M. Hyacinthe VANNI Groupe FEMU A CORSA : POUR**

**M. Petr' Antone TOMASI Groupe CORSICA LIBERA : POUR**

**Mme Anne TOMASI Groupe PNC : POUR**

**M. Jean-Martin MONDOLONI Groupe PER L AVVENE : POUR**

**Mme Catherine RIERA Groupe ANDA PER DUMANE : POUR**

**Mme Valérie BOZZI Groupe LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE : POUR**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE DE CE RAPPORT 79**

## ENERGIA / ÉNERGIE

**Raportu n° 160 : Prugettu di revisione di u programmazione plurianninca di l'energia (PPE)**

**Rapport n° 160 : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse 81

Demande sur l'urgence

**URGENCE RETENUE 82**

Présentation du Power point par M. Alexis MILANO, Directeur Général de l'AUE 84

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2021/O1/017) par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteure*

***Prise(s) de parole :* 93**

M. Jean-François CASALTA

M. Xavier LACOMBE

Mme Valérie BOZZI

M. Pierre GHIONGA  
 M. Romain COLONNA  
 M. Julien PAOLINI  
 Mme Nadine NIVAGGIONI  
 M. Petr'Antone TOMASI  
 M. Jean-Martin MONDOLONI  
 Président Gilles SIMEONI

Président Jean BIANCUCCI en réponse 114

Président Gilles SIMEONI 118

### **VOTE**

M. Hyacinthe VANNI au nom des membres de son groupe présents ou représentés :

**POUR**

M. Petr'Antone TOMASI au nom des membres de son groupe présents ou représentés :

**POUR**

M. Jean-François CASALTA au nom des membres de son groupe présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au nom des membres de son groupe présents ou représentés : **POUR**

Mme Marie-Hélène PADOVANI au nom des membres de son groupe présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au nom des membres de son groupe présents ou représentés : **POUR**

**RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE** 123

Président Jean-Guy TALAMONI 124

Président Gilles SIMEONI 124

**Suspension à 20h00**

## **Ouverture des questions orales à 11 h 30.**

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons commencer notre réunion.

Je demande aux collègues de regagner leur place.

Le secrétariat général me demande de rappeler les règles de sécurité, toujours importantes.

La direction générale autorise la reconduction de la jauge de participation dans l'hémicycle à 25 conseillers Assemblée. Cependant, les études les plus actualisées, me dit le secrétariat général, démontrent l'importance de la contamination par aérosol en lieu clos. La ventilation de l'hémicycle a donc été renforcée. Le port du masque est obligatoire en continue. Les masques doivent être renouvelés toutes les quatre heures, il conviendra, le cas échéant, de procéder à la suspension de séance pour se faire.

La commission conjointe des finances et de l'aménagement, développement pour instruire notamment le rapport 166 « relance du tourisme en Corse » aura lieu à 14 h 30, salle 2.

Donc, je répète : réunion conjointe finances et aménagement, développement salle 2, 14 h 30.

Une conférence des présidents également aura lieu à 15 heures au salon vert, sur la résolution « Inseme ».

Donc nous avons rendez-vous, pour les uns à 14 h 30, pour les autres à 15 heures.

Très bien, nous allons commencer la série des questions orales.

## **QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

### **Le Président TALAMONI**

La première question orale va être posée par M. Hyacinthe VANNI.

Vous avez la parole, M. le Président des Chemins de fer.

**\* Question n° 2021/O1/029 - Étude du CEREMA sur les Chemins de Fer de la Corse**, posée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, en février dernier, la Chambre régionale des comptes publiait un rapport sur la gestion des Chemins de Fer de la Corse par la Cullettività di Corsica, extrêmement sévère sur un certain nombre de points. Vous avez eu l'occasion d'y répondre de manière argumentée dans cet hémicycle.

Quelques semaines plus tard, nous découvrons une analyse du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), datant de septembre 2020 et intitulée : « Programme ferroviaire corse. Quels investissements dans le cadre du Plan de Transformation et d'Investissements pour la Corse, le fameux PTIC ? ».

Réalisé à la demande du Secrétariat général pour les affaires de Corse, ce document avait pour objectif d'étudier diverses opérations envisagées par la Cullettività di Corsica en matière ferroviaire et « la pertinence de les inclure ou non dans le PTIC ».

Le CEREMA est un établissement public sous tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. De ce fait, la structure travaille depuis des années sur l'organisation des mobilités et les modes de transport, notamment sur la question du ferroviaire de proximité et de petites lignes. Ce document a donc été élaboré par des personnalités qualifiées et des experts du secteur des transports et de la mobilité.

A sa lecture, nous découvrons une analyse plus que positive des travaux et projets engagés par la Cullettività di Corsica, et même des éloges sur la gestion de l'exploitation et la politique menée par notre majorité depuis son accession aux responsabilités.

Nous nous étonnons donc que cette étude, réalisée à la demande des services de l'État, n'ait pas été prise en considération par la Chambre régionale des comptes lors de l'élaboration de son enquête.

Ainsi, M. le Président du Conseil exécutif, nous souhaiterions connaître l'analyse que vous faites de ce document qui vient contredire, en partie, le rapport de la Chambre régionale des comptes ?

Par ailleurs, la Cullettività di Corsica est-elle prête à poursuivre ce programme, qualifié « d'ambitieux et cohérent » par le CEREMA, et tendre vers un moyen de transport adapté, le plus moderne et efficient possible, en adéquation avec les besoins actuels et futurs des usagers ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du groupe « Femu a Corsica ». Donc, vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse,

M. le Conseiller, M. le Président des Chemins de Fer de la Corse, merci pour votre question qui me donne donc l'occasion de revenir un instant sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui, en février dernier, a fait couler beaucoup d'encre et ce d'autant mieux qu'il était extrêmement sévère sur plusieurs points concernant des griefs imputés à la Collectivité de Corse.

J'ai eu l'occasion de répondre point par point sur ces griefs et de démontrer ce que je considérais être, au moins pour ce qui concerne la période intervenue depuis 2015, le caractère infondé dans de ces reproches.

Mais il est vrai que je suis heureux aujourd'hui de voir que l'analyse, que j'ai présentée au nom de la Collectivité de Corse, l'analyse que vous aviez vous-même publiquement exposée au nom des Chemins de Fer de la Corse sans d'ailleurs avoir été, malheureusement, consultés par la Chambre Régionale des Comptes, cette analyse, ces analyses convergentes entre les Chemins de Fer de la Corse et la Collectivité de Corse, sont aujourd'hui confirmées par un rapport qui émane d'un tiers. Et quel tiers !

Le CEREMA ne pourra pas, en effet, être soupçonné de complaisance ou de partialité avec la Collectivité de Corse et les Chemins de Fer de la Corse puisqu'il s'agit, vous l'avez rappelé, d'un établissement public sous tutelle de l'Etat qui a développé une expertise incontestable dans le domaine de l'analyse des mobilités et, notamment dans le domaine de l'analyse ferroviaire.

Et enfin, troisième point important, le CEREMA a été mandaté, non pas par la Collectivité de Corse, mais par le SGAC, donc par la Préfecture de Corse pour,

premièrement, évaluer ce qui a été fait par nous depuis plusieurs années, en remettant en perspective ces efforts sur une dizaine ou une quinzaine d'années et deuxièmement, pour se prononcer sur le bien-fondé au plan technique, au plan financier, au plan stratégique, des demandes portées par la Collectivité de Corse en termes de rénovation du réseau ferroviaire, dans le cadre notamment du PTIC.

Donc, le rapport du CEREMA dans cette affaire, est en quelque sorte un juge de paix, et il est important d'en rappeler les principales conclusions qui viennent confirmer très largement ce que nous avons eu l'occasion d'expliquer.

Premier grief exposé par la Chambre Régionale des Comptes, la Collectivité de Corse aurait perdu 24 M€ de subventions du fait de retards dans les programmations.

Je dis et je répète avec force que cette analyse de la Chambre Régionale des Comptes est intervenue à la fin de l'année 2019, puis à la fin du rapport définitif, alors que la période de programmation du PEI intervenait au 31 décembre 2020. Nous avons, et cela a été l'objet notamment du dernier COREPA avec le Préfet de Corse, programmé l'ensemble des opérations ferroviaires qui étaient prévues au PEI et donc, aucun euro n'a été perdu par la Collectivité de Corse au titre du PEI et nous avons programmé, comme nous l'avions prévu, ce qui devait être programmé. Premier point.

Deuxième point, sur le coût prétendument disproportionné et scandaleux selon les termes de la Chambre Régionale des Comptes, du réseau ferroviaire corse.

Je vous cite simplement ce que dit le CEREMA, page 7 : « le remplissage des trains est relativement élevé, environ 50 % » ; page 8 : « l'offre a été augmentée à coût constant par un meilleur usage des moyens. Les voyageurs sont deux fois plus nombreux qu'en 2012. Le coût du train au km<sup>2</sup> est de 25 % moins élevé que le TER français » ; page 14 : « le réseau ferroviaire corse, malgré un environnement montagneux, présente des coûts d'exploitation maîtrisés grâce à la sobriété du système et une bonne rotation des actifs » ; page 15 : « la rotation des rames AMG 800 est bonne, environ 6 heures de circulation par jour contre moins de 4 heures pour la moyenne des TER français. L'analyse des fiches horaires corses montre que les trains sont utilisés au mieux en fonction des contraintes du réseau ».

Donc, je pense que l'analyse du CEREMA rend hommage, M. le Président, à la politique que vous avez mise en œuvre, à la politique mise en œuvre par la direction des Chemins de Fer, bien mieux que je n'aurais su le faire, et je souhaitais pouvoir le dire publiquement.

Troisième point, les projets envisagés par la Collectivité de Corse au titre du PTIC. Je vous le rappelle qu'ils sont de trois ordres :

Premièrement : les nouveaux points de croisement dans les zones périurbaines de Bastia et Ajaccio, et je me tourne vers l'ensemble des élus qui sont plus directement concernés par cette problématique. C'est un enjeu central celui de la multimodalité, celui de la mobilité douce, celui de la diminution des embouteillages, celui de l'allègement du réseau routier avec la chance d'avoir des gares qui arrivent en centre-ville et qui desservent l'ensemble des périphéries de la grande ville qu'est Ajaccio et de la grande ville qu'est Bastia. Premier point donc, la CCVU.

Deuxième point : les extensions du réseau en plaine orientale.

Troisième point : l'achat de matériels tram-train avec une technologie envisagée pour être le binôme diesel/électrique.

Sur ces trois points, que dit le CEREMA qui vient arbitrer les demandes proposées par la Collectivité de Corse au titre du PTIC ?

Page 5 : « Ces divers projets constituent un programme ambitieux et cohérent, à moyens raisonnés » ; page 19 : « Il n'est absolument pas possible de réaliser l'offre envisagée sans recourir à de nouveaux matériels roulants » ; page 19 encore : « La Collectivité a envisagé un matériel de type tram-train. Signalons au passage la pertinence de la méthode employée par la Collectivité de Corse, basée sur le modèle de nos voisins suisses ou allemands ».

Le CEREMA est venu valider notre stratégie de développement ferroviaire et est venu dire qu'il était indispensable de la financer au titre du PTIC, sauf à réduire à néant les investissements qui ont été consentis jusqu'à aujourd'hui. Et voilà pourquoi aussi, j'ouvre une parenthèse et je la referme, j'ai beaucoup insisté pour qu'il y ait une concertation d'ensemble entre l'Etat, la Collectivité de Corse, le bloc communal, les communes et les intercommunalités concernant le PTIC, parce qu'il faut impérativement que tous les dossiers stratégiques, tous, quel que soit le maître d'ouvrage, commune, intercommunalité ou Collectivité de Corse, trouvent un moyen de financement.

Et enfin, et je termine. La conclusion du rapport, et je vous demande de bien l'écouter : « La revitalisation du système ferroviaire corse, engagée il y a une quinzaine d'années par la Collectivité de Corse et poursuivie aujourd'hui fait figure de modèle en France ». Fait figure de modèle en France ! « L'ensemble des moyens portés par la Collectivité est de nature à confirmer le passage d'un train folklorique à un réseau de transport moderne perçu comme une véritable alternative à la voiture, autant pour les

habitants que pour les touristes. Le modèle économique du CEREMA montre que le surcoût annuel de ces projets, + 30%, est bien plus modéré que la hausse de l'offre, plus + 235 %, cela grâce à un coût variable faible ».

Voilà ce qu'a dit le CEREMA et ce que je tenais à dire à l'Assemblée de Corse et, à travers elle, à l'ensemble des Corses.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Question suivante :

\* **Question n° 2021/O1/024** - **Alimentation de la nouvelle centrale du Ricanto**, posée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'Avvene ».

Vous avez la parole, Cher collègue.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, l'objet de ma question est l'alimentation de la nouvelle centrale dite Ricanto à Ajaccio.

Donc, puisque nous allons examiner lors de cette session la révision de la PPE, la programmation pluriannuelle de l'énergie, aujourd'hui peut-être, nous ne trouvons pas et elle n'apporte pas de réponses détaillées, tant attendues, concernant l'alimentation de la nouvelle centrale du Ricanto en gaz naturel.

Les réunions qui se sont déroulées ces dernières semaines à ce sujet non plus n'apportent pas de réponse.

Il semblerait, et vous le voyez, M. le Président, quand il faut être critique envers l'Etat nous le sommes d'une manière juste, comme nous pouvons certaines fois approuver ce qui est fait, il semblerait que l'Etat cherche à gagner du temps ou est encore un peu indécis et soit embarrassé par cette question.

Mais vous comprendrez très bien, que nous ne pouvons pas établir une PPE et avancer sans avoir ces certitudes. Ça voudrait dire échafauder un plan sans en être certain.

Donc, ainsi, on pourrait penser que l'arrivée du gaz naturel en Corse, et notamment à Ajaccio, semble plus qu'hypothétique et d'ailleurs, je les cite, les associations Aria Linda et A Sentinella ont exprimé, à juste titre, et à de nombreuses reprises, leurs fortes craintes sur la concrétisation de cette ambition ; ambition voulue par les Corses depuis des décennies : on peut déjà, pour les plus anciens, se rappeler « Vaziu nò », il y a plus d'une quarantaine d'années.

Vous nous présentez aujourd'hui la PPE dans laquelle il est indiqué que le gaz naturel sera disponible sur Ajaccio et sur Bastia pour alimenter les nouveaux moyens de production. Peut-être et quand ? Surtout la question est à ce niveau-là. Vous comprenez bien l'inquiétude de remettre en cause cette PPE.

Ma première question est la suivante : quel est votre plan B si, comme nous le pressentons toutes et tous dans cette Assemblée, le gaz ne devait pas arriver à Ajaccio, sachant qu'à notre connaissance, il n'apparaît pas de solution B dans cette PPE ? Nous ne l'avons pas vue, nous ne l'avons pas trouvée, c'est ce qui relève et anime notre inquiétude.

Si vous n'aviez pas de plan B, permettez-nous de penser que cette présentation serait réalisée avec beaucoup d'incertitude sur l'avenir et beaucoup d'à-propos dans ces temps d'élection. C'est un peu normal, nous pourrions toutes et tous penser que cette présentation est alors un acte politique qui viserait à montrer que tout va bien, alors que rien ne va et que la principale question de l'arrivée du gaz est reportée au moins après l'élection.

Ma deuxième question consiste à vous demander si vous avez eu ou pas des engagements de la part de l'État sur l'arrivée du gaz en Corse et surtout à Ajaccio pour alimenter la nouvelle centrale du Ricanto ?

Je vous en remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc la parole est Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Au même moment où la question était posée, j'avais la question qui a été fournie aux services, et votre intervention, M. le Conseiller, était légèrement différente de ce qui est écrit et que j'ai sous les yeux, mais peu importe, retenons en le sens.

Je vais vous rassurer d'entrée et peut être que je rassurerai aussi ceux qui doutent : la nouvelle centrale d'Aiacciu sera elle alimentée en gaz naturel, c'est bien ce qui est prévu !

Revenons un peu en arrière. Dois-je vous rappeler qu'en 2015 nous avons tous voté la première version de la PPE. Cet objectif a été, est-il besoin de le dire, validé par les multiples Conseil de l'Energie de l'Air et du Climat de ces trois dernières années. Je ne vais pas tous les énumérer.

Le 4 juillet 2019, sous l'égide du Premier Ministre, le protocole d'accord « pour une mise en œuvre optimisée de la PPE » a été signé entre le Président Gilles SIMEONI et le M. le Ministre de RUGY. M. le Président de l'Assemblée de Corse était là, j'étais là aussi, ainsi que les services.

Une délibération de la CRE du 16 janvier 2020 assure la prise en charge financière de l'alimentation en gaz naturel

A la suite, un appel d'offres, et c'est bien l'objet, pour l'alimentation des centrales d'Aiacciu et de Lucciana a été lancé par l'Etat. Vous n'êtes pas sans savoir que cette procédure est strictement de son ressort et cadrée par des règles de droit.

C'est cet appel d'offres qui a vocation à détailler techniquement l'alimentation des centrales. Voilà pour le premier point.

Je me permets de vous faire remarquer que les communications d'il y a quelques jours, auxquelles vous faites allusion, concernent une procédure de débat public relative à la nouvelle centrale d'Aiacciu.

Que les associations de défense de l'environnement expriment des craintes, on peut le comprendre, c'est leur rôle. J'ai moi-même depuis une quarantaine d'années passé assez largement de temps au combat contre le Vaziu au fioul lourd pour pouvoir en témoigner.

Aucun élément probant, en dehors des bruits de couloir, ne nous permet à ce jour, de remettre en cause les engagements de l'Etat sur ce dossier

La patience et la détermination de chacun des partenaires, mais de l'Assemblée aussi et à l'unanimité, ne nous permettent pas, aujourd'hui, le moindre écart.

Par ailleurs, vous devez savoir que du point de vue technique, il n'y a pas de contraintes insurmontables. Cela vaut pour Lucciana, mais cela vaut aussi pour Aiacciu.

D'un point de vue politique, d'un point de vue déontologique, d'un point de vue technique, je ne vois pas pourquoi ce qui peut se faire à Lucciana ne pourrait pas se faire à Aiacciu. A moins qu'il n'y ait une opposition de certains élus d'Aiacciu, mais vous nous le direz peut-être cet après-midi, M. le Conseiller.

Pour nous, le dernier « pressentiment » de notre Assemblée, puisque vous utilisez cette expression, ne peut être que celui du vote le 25 octobre 2019 acquis, je vous le rappelle une fois de plus, à l'unanimité.

Nous sommes à une étape clé de la révision de la PPE qui sera finalisée à la fin de l'année. On ne peut tenir d'autres engagements que ceux que l'on a déjà pris. Nous attendons donc les retours des différentes instances après lesquels, dès le mois de septembre, nous réunirons un nouveau CEAC puis l'Assemblée de Corse.

Comme vous le savez, nous aurons l'occasion cet après-midi de revenir plus largement sur ce dossier.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Donc, troisième question orale :

\* **Question n° 2021/O1/026 - Dispositif Salvezza à Rilanciu - Renforcement de moyens**, posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a nazione Corsa ».

Vous avez la parole, Chère collègue.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, nul besoin de rappeler la situation de crise que nous traversons. Nombre de nos entreprises connaissent de grandes difficultés financières. Elles ont contracté des prêts qu'elles auront du mal à rembourser, elles peinent à accéder à des aides substantielles pour assurer leur survie et les inquiétudes pour l'avenir des dirigeants et salariés s'amplifient au fil du temps et de l'évolution globale de la situation.

Tout ceci pour dire qu'il y a urgence.

Nous avons élaboré et voté un plan « Salvezza è Rilanciu ». Les services sont à l'œuvre pour le décliner et faire tout leur possible pour apporter une réponse rapide et efficace pour les usagers. Néanmoins, et nous allons le voir plus tard, les enveloppes peinent à être consommées, mais les besoins sont bel et bien présents. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer et il convient d'agir.

Pour ce faire, M. le Président, quels leviers peut-on actionner pour améliorer les moyens de la Collectivité de Corse, notamment humains, afin de rendre ce service public aux usagers bien plus efficient et apporter la meilleure des réponses possibles à la situation d'urgence, je le répète, dans laquelle se trouve notre économie dont dépend beaucoup d'emplois ?

Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Donc, vous avez la parole, Mme MAUPERTUIS.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, merci pour votre question. Elle porte sur l'action conjointe de la Collectivité de Corse, de ses partenaires et de ses opérateurs dans la recherche et la mise en œuvre d'outils permettant d'apporter une réponse à la crise économique consécutive à la pandémie de Covid-19.

Dès le printemps 2020, la Collectivité s'est préoccupée des conséquences de cette crise et le 27 novembre dernier, elle s'est dotée d'un ensemble de dispositifs spécifiques réunis dans le cadre du volet « Salvezza », du plan « Salvezza è Rilanciu ».

Elle reste depuis continuellement impliquée, mobilisant l'ensemble de ses ressources ainsi que celles de ses opérateurs, en particulier l'ADEC et l'ATC, afin de donner corps à une proposition opérationnelle qui soit à la hauteur du choc et de ses conséquences qu'a représenté la Covid-19 sur le plan de notre fonctionnement économique et social.

Ainsi nous mettons en œuvre une surveillance constante des conséquences économiques et sociales de la crise, avec un diagnostic économique précis continuellement mis à jour, que nous partageons désormais avec les services de l'Etat.

L'initiative aussi d'une concertation avec l'ensemble de parties prenantes institutionnelles, mais aussi socioprofessionnelles, en vue d'adapter, en fonction évidemment des mesures sanitaires, les réponses institutionnelles aux questionnements des territoires et des différents secteurs d'activités.

Une mise en action quotidienne et opérationnelle, aussi, pour répondre aux situations les plus graves : 44 mesures dédiées dans le volet « Salvezza » de court et moyen termes pour amortir les effets immédiats de la crise dès la fin de l'année 2020 et le début 2021.

Enfin, la sollicitation de l'Etat à travers ses compétences régaliennes, pour obtenir une reconnaissance de la spécificité de la situation que connaît la Corse, notamment à l'égard des charges fiscales et sociales, pour un montant de contreparties évalué à plus de 300 M€.

Alors quelques chiffres pour répondre encore plus concrètement à votre question.

Sur les mesures « Salvezza », 57 % d'entre elles sont en cours de réalisation. Celles qui dépendent bien évidemment de la Collectivité, puisque côté Etat il n'y a pas encore de réponse à nos demandes.

Ensuite concernant le dispositif « Sustegnu », donc il s'agissait du prêt à taux zéro que nous avons mis en place avec la Chambre de commerce, 428 dossiers ont été validés pour un montant de 1 840 000 € qui représentent un encours de prêt de 95 M€ €.

Enfin concernant le fonds « Salvezza 2 », 545 dossiers déposés dont 378 dossiers finalisés et 212 dossiers approuvés définitivement pour un montant total versé d'environ 600 000 €.

Donc le Conseil exécutif reste totalement mobilisé et veille à la bonne mise en œuvre des dispositifs et surtout à leur éventuelle actualisation, dans la mesure où, effectivement, certaines des aides que nous octroyons dépendent de l'obtention du fonds de solidarité national.

C'est dans ce cadre qu'à l'ordre du jour de cette session est inscrit un rapport relatif à l'actualisation des mesures opérées par la Collectivité et ses opérateurs en faveur

de nos entreprises et de nos concitoyens les plus touchés par la crise, qui porte sur l'extension des périmètres des mesures 1.1, c'est-à-dire « Salvezza 2 », 1.2, c'est « Sustegnu » et 1.5 « Renforcement du haut de bilan des entreprises ». Donc, nous verrons cela demain.

Enfin, nous devons projeter la réalisation d'un plan de relance de notre économie et de confortement de notre base sociale dans le sens d'une meilleure résilience face aux crises et d'une transformation de notre modèle de développement assurément plus en phase avec les atouts naturels et patrimoniaux de notre territoire.

Cette projection passe nécessairement par l'intégration, outre les ressources financières de la Collectivité, de la participation de nos partenaires économiques, à savoir l'Etat dans ses composantes diverses, liées au plan de relance et notamment aussi, bien évidemment, l'Union européenne à travers les fonds dédiés.

En guise de conclusion, une négociation est en cours sur ce sujet-là, et son résultat vous sera présenté dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre attention.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc les deux questions suivantes concernent le même sujet et donc l'Exécutif fera une réponse commune.

Donc, la première question :

\* **Question n° 2021/O1/022 - Partenariat Euskadi**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».

Vous avez la parole, M. GHIONGA.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, merci.

Avant de poser ma question, je voudrai féliciter le Sporting, dans toutes ses composantes, pour son accession en L2, ça a été un moment de bonheur pour beaucoup de Corses hier soir, dans cette période tendue, je crois qu'il fallait le souligner, M. le Président.

Maintenant, je reviens à ma question, elle pose une problématique que je pensais un peu éthérée, mais qui colle à la réalité, pourquoi ? J'ai lu l'interview du secrétaire général du parti majoritaire de cette Assemblée, et c'est vrai que la problématique des relations, quelle que soit la majorité ou les personnes, entre notre Assemblée et l'Exécutif n'a jamais été posée, et je pense qu'il faudra bien un jour la mettre à plat, M. le Président.

Donc, j'en viens à question. J'ai appris avec un grand plaisir par le compte Twitter et par le quotidien régional, de la conclusion d'un accord important à mes yeux, que j'approuve, entre la Collectivité de Corse et le gouvernement d'Euskadi, portant sur de nombreuses problématiques, en particulier le problème de la langue.

Et j'avais été déjà, il y a quelques années, à Vitoria, et je connais leurs grands efforts et leur grande expertise en matière de promotion d'une langue qui était menacée et qui maintenant devient majoritaire sur leur terrain.

Donc, je vous félicite de cette signature, mais j'aurais aimé que nous, à l'Assemblée, soyons associés à ce travail.

Et la question que vous pose et qui revient donc aux relations entre Exécutif et Assemblée : considérez-vous l'Assemblée comme une simple chambre d'enregistrement, M. le Président ?

Voilà ma question, elle est simple, la réponse peut être plus compliquée.

### **Le Président TALAMONI**

Alors la deuxième question, concernant le même sujet :

\* **Question n° 2021/O1/030** - **Mémoire de coopération entre Euskadi et Corse**, posée par Mme Paola MOSCA, au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Vous avez la parole.

### **Mme Paola MOSCA**

Merci. M. le Président de l'Exécutif, le 13 avril à Bastia, le chef du gouvernement basque et vous-même avez procédé à la signature du mémoire de coopération entre Euskadi et la Corse.

Cette signature est l'aboutissement d'un travail concerté, coordonné par la Conseillère exécutive chargée des affaires européennes, Mme MAUPERTUIS.

Au-delà de sa forte portée symbolique, elle vient concrétiser les profonds liens d'amitié et de solidarité entre nos deux peuples.

Cette collaboration portera sur trois thématiques essentielles autour desquelles des synergies seront créées :

- La place à accorder à nos peuples sans Etats dans la construction de l'Europe, au travers des affaires Européennes.

- La mutualisation de nos expériences en matière de politique linguistique ; laquelle est déjà très développée au Pays Basque, grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années dans les milieux associatifs, politiques et institutionnels.

- L'implication de nos diasporas respectives dans la construction de l'avenir de nos pays.

Nous devons désormais nous rapprocher de nos talents « exilés » de par le monde, au fil des exodes.

Des objectifs annuels viendront compléter cette convention-cadre, à dessein d'évaluer les fruits de notre partenariat.

M. le Président, pourriez-vous nous présenter dans cet hémicycle ce memorandum de coopération, qui est un outil de travail pour le développement de notre pays au-delà d'être un acte politique fort ?

J'ajouterai, M. le Président, que le Pays Basque, ayant refusé le schéma français d'une agriculture productiviste, vaut modèle en matière de développement agricole et de préservation de ses terres.

M. le Président, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun d'établir de mutualiser nos expériences en matière d'agriculture, tout comme en matière de lutte contre la spéculation foncière ?

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse de l'Exécutif, c'est le Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

## **Le Président SIMEONI**

Merci M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je ferai donc une réponse unie, à deux questions qui convergent mais qui permettent également d'embrasser l'ensemble de la problématique.

D'abord pour répondre à notre collègue et ami Pierre GHIONGA sur ma vision et notre vision, me semble-t-il partager, des compétences respectives du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse. Je pense qu'il est important que nos institutions fonctionnent pleinement dans le respect des prérogatives d'une part, du Conseil exécutif de Corse et, d'autre part, de l'Assemblée de Corse et que cette séparation des pouvoirs, mais en même temps cette convergence, conduisent à un bon fonctionnement de l'institution, et est aussi une expression du caractère démocratique de celle-ci.

Donc, je suis comme vous, particulièrement attaché à ce que l'Assemblée de Corse puisse exercer pleinement ses prérogatives. Et, pour vous faire une petite confiance, vous m'avez taquiné, sans anticiper un autre débat que celui qui nous attend dans les jours et dans les semaines à venir, je suis tout à fait favorable à ce que les prérogatives de l'Assemblée de Corse soient élargies, par exemple en lui conférant, ce qui est déjà un petit peu la pratique, mais en l'organisant dans un cadre qui serait clarifié, un pouvoir d'initiative de l'Assemblée de Corse, y compris d'ailleurs à l'opposition, en transposant la pratique de la niche parlementaire telle que, par exemple, elle est organisée au Palais Bourbon.

Un pouvoir d'initiative pour qu'il puisse y avoir, et que cela soit prévu et organisé, la possibilité de déposer des rapports à l'initiative de l'Assemblée de Corse, qui débouchent sur des délibérations opérationnelles y compris à l'initiative de l'opposition.

Donc, cela fera partie des propositions qui seront éventuellement débattues et qui, à mon avis, ont vocation à être mises en vigueur, si elles sont adoptées lors de la prochaine mandature, toujours dans le souci de renforcer les prérogatives de l'un et de l'autre des organes en visant la meilleure efficacité possible.

Je n'évoque pas ici le travail nécessaire, indispensable des instances consultatives que sont le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù et également la Chambre des territoires dont vous savez, je le dis aussi, qu'elle a à mon avis, et c'est un avis partagé à l'unanimité par la Chambre des territoires, vocation à évoluer dans sa composition, vous serez saisis d'un rapport, et également dans le renforcement de ses prérogatives avec une consultation systématique, qui sera également une des réponses que j'aurai l'occasion de

proposer à l'exigence légitime d'une articulation renforcée entre la Collectivité de Corse, les communes, les intercommunalités et les territoires.

Je referme ce volet institutionnel et je réponds directement sur la question.

Je vous rappelle sur la forme, que vous m'avez expressément autorisé à signer tout protocole n'ayant pas valeur d'engagement financier. C'est ce qui a été fait au plan formel. Mais au-delà de ce plan formel, il est essentiel de rappeler que le protocole dont vous auriez dû avoir copie et dont vous avez vocation à avoir copie dans les délais requis par les règlements, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous attendons également un rapport sur la politique d'ensemble européenne, méditerranéenne et internationale de Nanette MAUPERTUIS, et ce protocole sera, bien sûr, indexé à ce rapport lors de la session de mai.

Mais ce que je voulais vous dire, c'est que ce protocole prévoit expressément d'associer l'Assemblée de Corse, puisque après un cadre général qui a été signé entre les deux exécutifs, il est prévu, je cite : « l'installation d'un comité de suivi composé d'élus, de représentants de services et des Autorités ou de personnalités qualifiées désignées par la Communauté Autonome du Pays Basque et la Collectivité de Corse ».

Donc, il est évident dans mon esprit, et si l'Assemblée de Corse le décide, dans ce comité qui sera chargé de l'application de la convention et du suivi des travaux, il y aura bien sur la représentation de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition, ainsi que l'ouverture d'ailleurs à l'ensemble des acteurs dans les quatre domaines.

Et, je termine avec la réponse à Paola MOSCA, vous l'avez rappelé, quatre axes de travail identifiés :

Premièrement : politique de généralisation linguistique du basque et du corse. Je vous rappelle que l'on a signé avec Euskadi. Euskadi, ce n'est pas le même niveau institutionnel, c'est une Communauté Autonome avec des pouvoirs, les fameux « fueros » qui servent de substrat au pouvoir législatif qui est reconnu au profit de la Communauté Autonome Basque. Donc bien sûr, ils vont beaucoup plus loin que nous et par exemple, la langue basque étant la langue Euskadi est une langue officielle. Mais nous pourrons bien sûr avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, associatif, continuer à nous inspirer de ce qui se fait là-bas. Je sais que vous étiez allés, je crois en 2012, avec une large délégation, au Pays Basque Sud, et j'espère que nous pourrons y aller encore, en tout cas, les futurs représentants de la Collectivité de Corse.

Deuxièmement, la question de la diaspora, je l'ai dit, vous savez que les Basques ont près de 200 centres à l'étranger qui organisent notamment la transmission de la langue basque, qui articule le travail entre les Basques de l'extérieur et les Basques de l'intérieur.

Troisièmement, le développement d'une coopération dans le cadre des affaires européennes, puisque nous sommes désormais, grâce à l'appui du Pays Basque Sud, observateurs d'un groupe de représentation des régions ou des collectivités autonomes à compétence législative, dans lesquelles il y a les Länder, le Pays Basque, la Catalogne, etc. La Corse est partie prenante, en tant qu'observateur de ce groupe, et je crois que c'est important dans la perspective de l'extension de nos compétences.

Et enfin, pour répondre directement à Paola, quatrième point, les participants apprécieront également des possibilités de coopération dans d'autres domaines d'intérêt commun, et cela pourrait être, par exemple, la spéculation, le Pays Basque Sud, Euskadi, n'a pas le même problème que nous, c'est surtout au Nord que le problème se pose. Mais, par contre, dans le domaine de l'agriculture, ils ont une expérience éprouvée et, bien sûr, nous pourrions nous inspirer de ce qu'ils ont fait notamment dans les domaines de coopératives, de circuits courts, etc.

Donc, je termine Pierre et Paola. Normalement nous devons faire les choses dans des formes beaucoup plus complètes, comme cela avait été le cas, par exemple, lorsque le Président de l'Assemblée de Corse a pris l'initiative de signer avec le Président du Parlement sarde, il y avait eu une réception, le Conseil exécutif avait été présent, etc.

Là, nous devons le faire, mais les mois ont passé, la Covid, les élections au Pays Basque, et la Covid à nouveau...

Moi, j'ai souhaité que l'on puisse signer cet accord qui pose la première pierre de cette coopération et puis, le mandat prochain, quels que soient les responsables qui seront désignés par le suffrage universel, s'ils le souhaitent, ils pourront développer avec le Conseil exécutif, l'Assemblée et nos homologues du Pays Basque.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Question suivante :

\* **Question n° 2021/O1/023 - Pénétrante d'Ajaccio**, posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene ».

Vous avez la parole, Chère collègue.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, dans le cadre du projet de création de la voie nouvelle de Caldaniccia à Ajaccio, plus communément appelée « projet de pénétrante », il est prévu la création d'une passerelle supérieure au-dessus du giratoire de Bodiccione.

Le projet global ayant fait l'objet d'une déclaration de projet et d'une déclaration d'utilité publique... Vous m'écoutez, M. le Président ?

Je n'en doute pas, mais ça ne se voit pas en tous les cas.

Donc, le projet global ayant fait l'objet d'une déclaration de projet et d'une déclaration d'utilité publique, la construction de cet ouvrage très important, notamment pour la desserte du nouvel hôpital, devait être programmé et les travaux engagés dans la foulée des tranches en cours d'achèvement.

Or, à ce jour, l'appel d'offres pour la réalisation de cette dernière tranche n'est toujours pas publié.

Pouvez-vous M. le Président nous expliquer les raisons de ce retard ? Et nous préciser le calendrier afin que la Collectivité programme rapidement ces travaux ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

**Le Président SIMEONI**

Un mot, j'étais un peu dissipé, je vous prie de m'excuser, mais c'est parce que je sais que Vanina BORROMEI qui est à l'écran et que je salue très amicalement, était prévu pour vous répondre, ma Chère collègue, mais j'écoutais.

**Le Président TALAMONI**

Donc, c'est Vanina BORROMEI qui répond, vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Salute à tutti !

Chère collègue, la situation des infrastructures routières du grand Aiacciu, sujet récurrent lors de nos échanges, tant la situation est critique et catastrophique, nous le savons tous, en raison de l'absence de stratégie globale. Vous parlez de l'hôpital, je parlerai également des collèges enclavés par exemple et des faibles investissements consentis sur des temps longs par les différents maîtres d'ouvrages concernés, abandon de la rocade par la ville, pas d'investissement en ce qui concerne l'ex-CTC et l'ex-CD2A, alors que cette aire connaît une explosion démographique conduisant à un accroissement des flux saturant le réseau, déjà insuffisant.

Fin 2015, nous en parlons régulièrement, mais on se doit de faire ce rappel, 13 ans après le démarrage du PEI d'un montant prévisionnel consacré aux routes de plus d'un milliard, aucun projet routier sur le grand Aiacciu n'avait été présenté au COREPA ! Aucun dossier routier n'était prêt, concernant l'agglomération.

A partir de 2016, nous avons décidé, en ce qui concerne la dernière tranche du PEI, de consacrer au grand Aiacciu un montant initial de 80 M€ qui représente 80 % du volume routier porté ensuite à 98 M€ avec les derniers dossiers présentés.

Les études opérationnelles ont été lancées pour régler les principaux sujets ajacciens non traités depuis le schéma routier de 2015, notamment l'accessibilité depuis l'Est. Les voies vertes, les voies douces sont également au cœur de notre projet. Je prends pour exemple, la voie verte des Sanguinaires, la bande cyclable depuis Mezana jusqu'au cœur de ville, la piste nouvelle de 6 km de Saint Joseph au pont de Prunelli.

Grâce à ces nouvelles infrastructures, et en agissant sur les comportements et les services, on peut donc considérer que la congestion d'Aiacciu est en voie de règlement.

Le montant des travaux et des études opérationnelles est de 221 M€, dont 44 % financés dans le cadre du PEI, à peu près 30 % devraient être inscrits au PTIC, nous cherchons encore des cofinancements pour certaines opérations et un solde d'environ 10 % sera financé exclusivement par la Collectivité de Corse.

Alors, des opérations imminentes pour travailler sur ces difficultés et qui montrent bien notre investissement sur le secteur : les travaux de Peri en cours, ainsi que les travaux sur la Rocade, les travaux en cours en ce qui concerne la RD72 à Caldaniccia ; le démarrage de la route de la Sposata en mai 2021 ; les travaux en cours sur la route de Capo di Fenu ; la dénivellation du giratoire de la Gravona dont le chantier est en cours

d'installation ; la route des sanguinaires avec le démarrage le mois prochain de la tranche du cimetière jusqu'à l'Albert 1er ; le giratoire d'A Balisaccia, autant de travaux en cours.

Je ne vous parle uniquement des travaux en cours, je vous épargne les projets, on en a parlé régulièrement et je me concentre sur la pénétrente dont vous parlez.

Un petit rappel, mes Chers collègues : en 2016, le tracé n'était pas encore stabilisé concernant ce projet. L'enquête publique relative à ce projet s'est déroulée en décembre 2019. La modification simplifiée du PLU d'Aiacciu pilotée par la ville a été approuvée lors du conseil municipal de novembre 2020.

La Déclaration de projet est intervenue en décembre 2020 et l'Arrêté de DUP pris dans la foulée par le Préfet de Corse en décembre 2020. Enfin, l'Arrêté d'autorisation Unique Environnemental a été pris la semaine dernière par le Préfet de Corse, précisément le 23 avril.

Donc, prochaine étape : il sera sollicité l'Arrêté de Cessibilité préalable au lancement de la phase judiciaire des procédures d'expropriation et, sauf recours, compte tenu des délais impartis pour ces procédures, les premières consultations de travaux seront lancées en 2022 pour un début des travaux dans la foulée.

Je vous rappelle que cette opération représente un peu plus de 40 M€ HT, en termes de financement dans le cadre du PEI.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La question orale suivante :

\* **Question n° 2021/O1/025 - Observatoire des violences faites aux femmes**, posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa ».

Vous avez la parole.

**M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, comme vous le savez, le phénomène de la violence faite aux femmes est une réalité prégnante au sein de notre société, et notre territoire n'est malheureusement pas épargné.

Et si beaucoup de victimes n'osent sortir du silence et révéler ce qu'elles subissent et endurent, les données dont nous disposons ne prêtent pas à sourire.

En effet, le Ministère de l'Intérieur présentait, dans un rapport publié au mois de novembre 2020, un chiffre d'une victime pour 1 000 habitants en Corse, laissant penser que notre île serait une des régions les moins touchées par les violences conjugales.

Cependant, ces chiffres sont, selon l'ensemble des associations d'aide aux femmes victimes de violence et des acteurs de terrain présents sur notre territoire, à manier avec une extrême précaution et surtout bien en deçà de la réalité, la majorité des victimes n'étant, en effet, pas détectées, signalées et comptabilisées.

Aussi, devant la gravité et l'importance de cette réalité que nul ne peut nier, notre majorité a fait de cette problématique de la violence faite aux femmes, un de ses principaux chevaux de bataille.

Je tiens ainsi à rappeler la motion présentée par mes soins en juillet 2018, au sein de notre hémicycle et adoptée à l'unanimité, afin de demander la création d'un observatoire de la violence faite aux femmes en Corse et pouvoir, de ce fait, accompagner et protéger les victimes de violence conjugale.

À cela s'ajoutent les travaux conduits par la commission en charge des problématiques de la violence présidée par Anne-Laure SANTUCCI ou encore, plus récemment, la motion présentée par Marie SIMEONI et Laura Maria POLI ANDREANI demandant la mise en œuvre d'une politique de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlements et de violences sexuelles et sexistes.

Ces travaux portés par notre majorité se sont concrétisés par l'adoption du rapport, en avril 2019, de la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes, outil incontournable pour une prise en charge globale des femmes victimes de violences via une réponse à l'urgence mais également un accompagnement durable pour qu'elles puissent reprendre leur vie en main de manière sereine, et en juin 2019, par l'adoption du rapport sur l'affectation sociale d'anciens logements de fonction, appartenant à la Collectivité de Corse, à ce public vulnérable et en difficulté, pour un total de 5 logements contenant 16 places effectives.

Aussi, M. le Président du Conseil exécutif, connaissant l'implication de notre Exécutif sur ce sujet, je désirerais savoir quelles sont les avancées concernant la mise en place de cet observatoire et concernant l'affectation des logements de fonction aux femmes victimes de violences conjugales ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, donc la réponse de l'Exécutif.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie.

M. le Conseiller, Cher Pierre, je vous remercie pour votre question qui me permet de revenir sur ce sujet important et qui intéresse fortement les élus de cette Assemblée.

Premièrement, concernant l'Observatoire des violences faites aux femmes, la responsable, Isabelle SALVADORI, a pris ses fonctions début mars. Il est donc désormais actif. L'équipe sera étoffée sous peu d'un assistant, en cours de recrutement.

Les contacts ont d'ores et déjà été pris avec les associations. Un état des lieux a d'ailleurs été lancé auprès de tous les acteurs et contributeurs à la prévention des violences. Un plan d'actions est en cours de rédaction pour une présentation second semestre 2021.

Aussi, des travaux ont été engagés avec les services de l'Etat et notamment la Délégation Départementales aux Droits des Femmes et à l'Egalité de Haute-Corse. Il est prévu de faire figurer l'Observatoire au contrat de plan Etat-Région dans le cadre de l'axe « égalité entre les femmes et les hommes ». Nous espérons porter ainsi le budget de l'observatoire à 500 000 €.

Actuellement, vous l'avez rappelé, en Corse un constat de carence est fait sur les données disponibles au niveau du territoire. Lors des différentes enquêtes réalisées au niveau français, les chiffres en Corse ne sont pas remontés car l'échantillonnage, trop faible, de la population ne permet pas d'établir une donnée statistique.

Ainsi, l'INSEE Corse ne réalise pas d'enquêtes sur le sujet. Les chiffres généraux disponibles sont des extrapolations issues d'études générales qui ne permettent pas une analyse fine de la situation locale.

Les chiffres propres à notre île sont fournis par les différents acteurs mais non agrégés et donc forcément parcellaires. De plus, le manque de centralisation des données

conduit à une déperdition d'informations importante qui ne permet pas une réponse optimale aux demandes des victimes.

Or, pour construire une politique publique adaptée à la lutte contre les violences faites aux femmes en Corse, il est indispensable de mieux connaître l'ampleur du phénomène et son évolution, les mécanismes des violences, le profil et le parcours de vie des victimes pour améliorer leur repérage, adapter la prise en charge et construire des dispositifs partenariaux efficaces.

La mesure de ces violences est considérée comme un élément indispensable à la mise en place de réponses adaptées, notamment au travers d'actions de prévention et de protection des victimes.

Ces principes ont été confirmés par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique qui invite les parties prenantes à collecter les données statistiques pertinentes éparpillées. Elle appelle également à réaliser, à intervalle régulier, des enquêtes sur les affaires relatives à toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la convention, et enfin à soutenir la recherche dans ce domaine et à rendre ces données publiques.

La réalisation d'un diagnostic établirait donc un état des lieux de départ à travers des enquêtes et des études locales. Ce travail pourrait être renouvelé tous les 4 ans afin d'évaluer l'évolution des violences et pourra servir d'indicateur de résultat des actions menées.

Ce besoin d'état des lieux, vous l'avez mentionné, est appelé de ses vœux par l'ensemble des acteurs, et notamment par l'Assemblée de Corse au sein de sa commission violence présidée par Anne-Laure SANTUCCI ou dans sa motion relative au plan de lutte contre le harcèlement et le recensement de tous les actes de discrimination et de violence à caractère sexuel présentée par Laura-Maria POLI-ANDREANI et Marie SIMEONI.

Cet Observatoire, de par ses fonctions d'observation et d'analyse, vise donc à pallier le manque de données fiables sur l'égalité hommes-femmes et également sur les violences, en produisant, recueillant et partageant des données homogènes permettant la construction d'un plan d'actions ciblé et adapté au contexte insulaire.

Aussi, l'action de cet Observatoire doit s'articuler avec celle des services de la Collectivité, par exemple, la protection de l'enfance et également en cohérence avec le plan d'actions « égalité femmes-hommes ». Il en va de même que cette action est également articulée avec l'ensemble des parties prenantes, justice, police, services sociaux, associations et acteurs et actrices impliqués...

En conséquence, cet observatoire va donc permettre : d'élaborer une véritable politique de lutte contre les violences faites aux femmes ; de renforcer la mise en réseau et la cohérence avec l'ensemble des partenaires concernés ; de mieux protéger par la mise en œuvre de solutions concrètes les femmes victimes de violences ainsi que les enfants ; de sensibiliser, informer et communiquer sur les questions de violences faites aux femmes en mettant en place des actions de communication à destination du grand public, des élèves, des étudiantes et étudiants, du monde sportif, des entreprises et des collectivités, ainsi que de tous les professionnels dont l'activité peut les amener à rencontrer des victimes ; de promouvoir la lisibilité des informations essentielles sur un outil numérique unique et de travailler en étroite collaboration avec un large réseau d'acteurs institutionnels, associatifs, etc.

Concernant la seconde partie de votre question relative aux logements dédiés aux femmes victimes de violences, les cinq appartements initialement prévus aux Padule ont été mobilisés prioritairement dans le cadre de la crise sanitaire pour l'accueil des malades COVID placés en isolement. Ils ont été rénovés, meublés et seront opérationnels pour revenir à leur destination initiale une fois la situation sanitaire revenue à la normale.

Les services travaillent également au repérage d'autres logements. Sur Aiacciu, par exemple, un T2 en centre-ville devrait être destiné à cet accueil. Des travaux sont programmés pour rendre le logement habitable.

Enfin, un travail de repérage est à l'œuvre avec la présidente de l'OPH de la Collectivité de Corse, Juliette PONZEVERA, et la responsable de l'Observatoire, Mme SALVADORI. Une délibération du Conseil d'Administration de l'OPH de la Collectivité de Corse confirme cette orientation de mettre à disposition des logements vacants à destination de l'accueil des femmes victimes de violences. Il est indispensable que nous puissions mailler l'ensemble de notre territoire et ce, avec l'appui des communes.

La Collectivité de Corse a donc un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les violences faites aux femmes afin notamment de rétablir l'expression « droits des femmes ».

Au-delà de l'implication de notre institution, nous avons besoin aussi et surtout de la mobilisation de la société tout entière pour faire évoluer les mentalités, les comportements, mais également pour briser le silence et faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

## **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, la question orale suivante :

\* **Question n° 2021/O1/028 - Épisode de gel atypique en Corse**, posée M. Marcel CESARI, au nom du groupe « Femu a Corsica ».

Vous avez la parole.

## **M. Marcel CESARI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, au regard de l'intensité du phénomène et de son ampleur, le monde agricole vient de connaître un des plus durs épisodes de gel tardif de ces 30 dernières années.

En France, si les grandes cultures et l'arboriculture sont touchées, c'est la viticulture qui fait figure de grande sinistrée. De fait, le réchauffement du climat induit sur le vignoble un débourrement précoce, qui expose ainsi bourgeons et jeunes pousses aux gelées printanières.

Le vignoble de Corse, qui ne connaissait que déjà trop le versant estival du dérèglement climatique, n'aura cette fois-ci pas échappé à cette vague de grand froid : le gel a inhabituellement frappé tout ou partie de certaines exploitations.

Certaines appellations de Corse ont été particulièrement touchées : c'est le cas de Patrimoniù, Figari ou encore Aiacciu. Il faudra attendre plusieurs semaines afin de quantifier l'impact du froid meurtrier sur la production de 2020, mais aussi sur le prochain cycle de la vigne.

S'il existe dans les régions viticoles les plus coutumières du gel printanier, des moyens de lutte déjà en place - visant à réchauffer l'air, par combustion, brassage de l'air ou encore l'aspersion d'eau - les vignerons Corses en sont, eux, dépourvus.

Dans un contexte déjà difficile, lié à l'actuelle crise sanitaire, nos vignerons subissent, impuissants, ce nouveau sinistre.

Le Premier Ministre, Jean CASTEX, a déclaré l'état de calamité agricole et s'est engagé à venir en aide aux viticulteurs, notamment par l'exonération des charges sociales et fiscales.

Cependant, nos exploitations ne correspondent en rien aux domaines viticoles français de référence.

M. le Président, vous avez été sollicité par nos vignerons afin de trouver des réponses complémentaires, au-delà des aides potentielles de l'Etat.

Cette situation exceptionnelle appelle des réponses urgentes, mais il nous faut également préparer l'avenir dans un contexte de crises climatiques ou sanitaires, hélas, vouées à se répéter.

Cet avenir-là, passe par des choix de développement pour l'agriculture corse permettant son adaptation au changement climatique. Une agriculture non intensive qui entretient les territoires, préserve et protège les espaces boisés et l'eau ; utilise des plants, des semences et des races endémiques mieux adaptés à notre environnement...

Pouvez-vous, M. le Président nous décliner les solutions que vous envisagez pour nos vignerons sur le court et long termes, considérant que la répétition de tels désordres climatiques est fort probable ?

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole au Conseil exécutif.

### **M. Lionel MORTINI**

Merci, Président, à ringrazià vi,

Merci, o Sgiò consiglieru,

En quelques mots.

Nous avons tous pu voir en ce début avril, les milliers, pour ne pas dire les millions de bougies dans les vignes sur le continent, ou ici des bottes de paille brûler dans nos vignes. On a pu voir aussi installer en catastrophe des éoliennes ou d'autres systèmes pour lutter contre ce gel.

Cela vient d'être dit, ce gel printanier est lié à des hivers de plus en plus doux. Un épisode qui a marqué, au-delà de la France, partout en Europe et qui nous a affectés d'une manière brutale et forte, notamment sur les zones de Figari, de Patrimoni, de Sartène, aussi d'Ajaccio, qui nous laisse craindre une perte potentielle sur la récolte 2021,

cela a été dit, après une année 2020 déjà très difficile sur le plan commercial avec la pandémie.

Devant l'urgence de la situation, l'ODARC a organisé une réunion sous l'autorité du Président du Conseil exécutif avec l'ensemble de la profession, notamment l'intercommunalité qui était présente, le GIAC qui représente les appellations d'origine, les présidents d'appellation d'origine qui ont été touchés. Nous avons pu faire le point sur les dommages observés, diligenté une visite des agents de l'ODARC auprès des exploitations touchées et envisagé d'ores-et-déjà les perspectives de réponses à court et moyen termes sur ces difficultés, avec notamment des audits par exploitation et pour lesquels nous nous appuyons sur les chambres d'agriculture qui ont la capacité et l'expertise pour nous aider sur l'appui technique.

Ces dommages devraient aussi, en tout état de cause, affecter la production sur le plan qualitatif et quantitatif pour ces vigneron touchés.

Nous allons assurer, dans le cadre réglementaire qui s'impose, la participation de notre Collectivité à travers l'ODARC pour la prise en compte des difficultés économiques qui résulteront de cet épisode, personne ne sera laissé sur le bord de la route.

De leur côté, les professionnels s'appêtent à faire valoir, avec le soutien qui sera le nôtre, de la Collectivité à travers son Conseil exécutif et évidemment de l'ODARC, des demandes dérogatoires exceptionnelles sur le cahier des charges des appellations. C'est important aussi, notamment la possibilité et l'autorisation de dépasser les rendements sur les parcelles non gelées, la modification des règles d'assemblage ou l'achat de vendanges et de moûts. Donc, nous serons à leurs côtés pour ces demandes exceptionnelles et évidemment les demandes d'exonération fiscale pour permettre les ajustements classiques dans de tels cas.

Comme, vous l'avez dit, les annonces du Premier ministre français qui a la responsabilité de la gestion des risques, indique la mobilisation d'1 milliard d'euros aux filières sinistrées, qui enregistreront évidemment des pertes économiques historiques. Et là il n'y a pas que la viticulture, l'ensemble de l'agriculture française a été touchée, même si chez nous cela s'est limité heureusement à la vigne et un peu à l'arboriculture à la marge.

Nous serons particulièrement vigilants à l'instar de nos parlementaires qui ont déjà interpellé le Gouvernement sur les modalités de mise en œuvre de ces aides et sur les réponses qui seront envisagées sur la modification nécessaire du système de mutualisation des risques qui, actuellement, ne remplit pas son objectif. Cela a été dit d'une manière générale, mais il faut le rappeler. Un système assurantiel qui semble déficient face à la recrudescence de ces événements est à revoir en profondeur, si l'on veut se rendre à

nouveau opérants pour les viticulteurs, les arboriculteurs évidemment les plus touchés aujourd'hui.

Vous l'avez rappelé également, et je partage évidemment votre philosophie de l'action qu'il faudrait mettre en œuvre. En dehors des aspects conjoncturels, aujourd'hui il convient de souligner que cet épisode traduit pour une très large part le phénomène du dérèglement climatique, gel, sécheresse, inondations, températures d'une intensité extrême et des phénomènes qui se multiplient dans le présent et pour le futur aussi et qui nécessitent une adaptation de nos systèmes de production. Les réponses porteront à la fois sur les pratiques agricoles qu'il faudra faire évoluer, sur les outils de prévention et sur la recherche de modèles plus résilients face à ce type de crises sur lesquelles nous travaillons.

Nous étudions aussi avec les viticulteurs la possibilité d'un travail sur la durée visant à mieux cartographier les zones à risques, expérimenter des procédés techniques de protection, cela peut être par éolienne, par aspersion ou autre, que nous allons financer dès cette année sur des exploitations pilotes, mais dont l'efficacité reste toutefois limitée en dessous de -2 à -4°, et travailler sur l'adaptation de cépages plus résistants avec la profession. Des financements en matériels pour ces activités de recherche seront mis aussi en œuvre.

Ainsi, et d'une manière plus générale, sur le prochain programme d'aide à l'agriculture dès 2023, puisque cela a été reporté de deux ans, comme vous le savez, on devra consacrer une attention toute particulière à l'adaptation de notre secteur agricole au changement climatique et à l'utilisation des ressources naturelles, notamment de l'eau, aussi bien au niveau des exploitations agricoles que sur les programmes de recherche, d'innovation et d'expérimentation qui seront mis en œuvre par la Collectivité, par notre majorité.

Donc, un véritable travail de fond à mener et que nous mènerons : des aides directes actuellement à travers les minimis suite aux audits, un soutien aux demandes aussi exceptionnelles de dérogation sur l'AOP. Dans un cadre réglementaire nous aiderons, au cas par cas, les exploitants touchés sur l'ensemble de l'Ile.

Vi ringraziau.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous en arrivons à la dernière question :

\* **Question n° 2021/O1/027** posée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Cause animale**

Vous avez la parole, Chère collègue.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Un mouflon abattu dans les montagnes du Niolu, trois milans retrouvés morts à Corti, des hérissons encagés saisis par la police à Bastia... Ces trois faits ont été médiatisés de par le caractère symbolique de ces trois espèces, qui, je vous le rappelle, sont des espèces protégées. Cependant, combien d'animaux maltraités, torturés, tués, victimes de malveillance ou de cruauté ? Plus récemment encore, un éleveur de Santa Riparata di Balagna nous a alertés sur le vol d'un ânon, de fait condamné à mourir.

L'article L. 214-1 du code rural dispose que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » et l'article 515-14 du code civil, a été étoffé depuis une loi de 2015, par la phrase suivante « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité ».

Les animaux ne sont pas des objets, leur bien-être n'est aujourd'hui plus un concept. Avec la multiplication des images de maltraitance dans les élevages ou chez des particuliers, l'intérêt des citoyens et des parlementaires est grandissant à ce sujet, réclamant une plus forte considération des animaux.

Cette préoccupation questionne nos pratiques dans un champ très large : les animaux domestiques, l'élevage et l'alimentation, les animaux sauvages en captivité, etc.

Aujourd'hui, tous les signaux d'alerte sont au rouge.

Au niveau planétaire, la déforestation massive, l'élevage intensif, l'effondrement de la biodiversité, la pandémie dont nous sommes aujourd'hui victimes, nous rappellent cruellement que nous faisons partie d'un tout. Cette interdépendance nous oblige à une prise de conscience collective. Des actions fortes, des décisions courageuses sont attendues au niveau international. A nous d'être, à notre niveau, à la hauteur des enjeux.

Ainsi, Monsieur le Président, pour faire écho aux trois affaires citées en introduction de mon propos, pouvez-vous nous rappeler les actions mises en œuvre pour préserver les espèces protégées ?

Plus généralement, qu'en est-il aujourd'hui, de la formation des acteurs de terrain, de l'information du public et de la pédagogie envers les consommateurs ? Quid de l'accompagnement des éleveurs qui rencontrent des difficultés dans ce domaine ?

À ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. La réponse de l'Exécutif par François SARGENTINI.

**M. François SARGENTINI**

Merci, Président.

Merci, Mme la Conseillère pour votre question qui traite de la prise en compte par nos sociétés de la cause animale et des questionnements sur nos pratiques envers les animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages.

Dans ce domaine, les lois évoluent pour leur meilleur bien-être. Cette question rentre dans le cadre des politiques générales, des politiques publiques, bien sûr, de notre Collectivité.

Vous parlez d'un mouflon abattu dans le Niolu. Ce mouflon, Mme la Conseillère, n'a très probablement pas été abattu mais tué par des chiens. Les mouflons en période hivernale sont très faibles et sont des proies faciles notamment dans la neige et la montagne est de plus en plus fréquentée et très souvent, les chiens non-maîtrisés par leurs propriétaires.

Le cadavre de ce mouflon n'a jamais été retrouvé par les agents de l'Office français de la biodiversité et donc, aucune analyse directe n'a pu être effectuée. Par-contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a eu des photos transmises par les randonneurs qui l'ont trouvé, ils également fait un point GPS de l'endroit où était mort ce mouflon et lorsque les agents de l'OFB se sont rendus sur place, il y avait eu une grosse tempête de neige avec plus d'un mètre de neige qui recouvrait la zone, et il n'a pu être retrouvé. Les expertises ont été faites uniquement sur les photos qui ont été transmises et à partir de ces expertises, les agents de l'OFB en ont conclu qu'il ne s'agissait pas de tirs d'armes à feu, mais bien de morsures de chiens. C'est, donc, une analyse indirecte qui a été faite.

Cependant, vous soulevez un problème. Il apparait que depuis une dizaine d'années, les mouflons et notamment le peuplement Sud, c'est-à-dire, de la zone de Bavella, il y a effectivement dans cette région une problématique qui se pose puisqu'on connaît une recrudescence de tirs et là aussi, il va falloir aller vers une solution pour régler ce problème.

Pour les six milans qui ont été trouvés morts à Corti, ils ont probablement été victimes d'un empoisonnement. Les analyses éco-toxicologiques qui sont en cours nous le diront.

L'utilisation systématique de raticides par les particuliers a des conséquences importantes sur la chaîne alimentaire et du fait de son comportement alimentaire, le milan royal est particulièrement vulnérable à ce type de menaces, comme d'autres rapaces et d'autres carnivores.

Les populations de hérissons quant à elles sont fortement en diminution, certainement en raison de la forte réduction des jardins dans nos villages. Ils sont des alliés biologiques importants car ils consomment notamment des limaces, des escargots et des insectes.

Afin de mieux connaître les facteurs limitants de cette faune sauvage protégée et de les réduire, ces espèces font l'objet de nombreux programmes de prévention et de gestion : dans le cadre de projets européens, dans le cadre de l'Etat et bien sûr, dans le cadre de nos institutions territoriales.

L'Office de l'environnement de la Corse participe financièrement et techniquement à tous ces programmes.

Le mouflon de Corse a fait l'objet, depuis 2011, d'un programme de recherche et de développement piloté par l'office national de la chasse et de la faune sauvage, aujourd'hui OFB, avec une collaboration forte de l'Office de l'environnement et du Parc naturel régional de Corse, de l'Office national des forêts, de la DREAL de Corse, des laboratoires d'analyses départementaux et des Fédérations départementales des chasseurs.

Ce programme a permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour faire classer le mouflon de Corse en espèce protégée en mars 2019. Le mouflon était protégé au niveau européen mais pas dans le droit français. Donc, depuis cette décision, il est bien sûr maintenant inscrit dans le droit français et il va bénéficier au niveau de l'Etat du plan d'action qui est mis en place. Ce plan d'action était déjà bien commencé ici, notamment par l'implication du Parc naturel régional de Corse qui en a la responsabilité, et porte sur le repeuplement de celui du Monte Cintu ou celui de Bavella. Celui du Monte Cintu

apparaît dans une bonne condition, y compris au niveau de son espace qui est bien plus grand que celui de Bavella.

Sur celui de Bavella, effectivement, il y a une action importante qui est en cours puisque, comme vous le savez, nous avons procédé à un premier lâcher de mouflons sur la montagne de Cagna, pour favoriser l'extension du périmètre du peuplement de Bavella et faire en sorte que l'on puisse rentrer dans une phase beaucoup plus active de protection. Il y a aussi une réflexion qui est menée pour créer une réserve dans le cadre du périmètre de peuplement de la région de Bavella. Tout ça est en cours et nous y travaillons.

Le milan royal bénéficie quant à lui, au niveau de l'Etat bien sûr et depuis de nombreuses années, d'un plan d'action repris au niveau de nos institutions et même si ce rapace est commun sur notre île, il connaît un fort déclin dans la majeure partie de son aire de répartition, notamment depuis ces dernières décennies.

Mais ce qu'il faut dire, c'est que la Corse est l'une de rares régions, effectivement nous ne sommes pas dans le cadre d'une situation stable, mais une population qui est en forte évolution.

A partir de la Corse, nous avons même envoyé six couples sur le parc naturel de la Maremme en région toscane et qu'aujourd'hui, il y a un fort peuplement qui est en train de s'installer à partir de la Corse au niveau de cette région et dans ce cadre-là, effectivement vous avez raison de le souligner, nous avons une grande responsabilité pour la préservation des espèces.

Là aussi, je peux vous dire que nous sommes fortement impliqués à partir du plan de l'Etat, mais aussi à partir de nos institutions pour favoriser la prise en compte du plan d'action pour améliorer les connaissances. Nous travaillons, notamment au niveau des services de l'Office de l'environnement, à établir une meilleure connaissance de cette faune parce que c'est un patrimoine extrêmement important au niveau de notre pays.

Maintenir, améliorer et restaurer l'habitat, là aussi avec la reconquête qui est en cours au niveau des territoires, puisque la forte déprise agricole avait apporté des modifications importantes. Aujourd'hui, nous intervenons aussi dans ce domaine-là pour faire en sorte d'aller vers une restauration de l'habitat de ces espèces ; étendre l'aire de répartition, c'est ce que nous faisons pour les mouflons et, je viens de vous le dire, nous sommes dans le cadre d'une étape extrêmement importante ; réduire la mortalité, la meilleure connaissance va nous permettre de réduire cette mortalité ; favoriser l'acceptation locale, on le sait très bien, rien ne peut se faire sans l'acceptation et une information qui soit forte et qui soit diffusée vis-à-vis des populations. Là aussi, les services de l'Office de l'environnement, le Parc naturel régional de Corse sont fortement

impliqués et nous voulons bien sûr participer à coordonner ce plan et à diffuser les connaissances et les pratiques.

Le hérisson, pour en terminer, fait l'objet d'un programme territorial de connaissance. Pour l'instant, la Corse est riche de dix petits mammifères qui sont recensés, le hérisson, le loir, la musaraigne et il y en a tant d'autres. Mais ils sont encore trop méconnus. Ce manque de connaissance est apparu comme une priorité dans les orientations régionales de conservation et de gestion de la faune sauvage pour le plan 2010-2015, c'est pourquoi l'OEC a lancé depuis 2019 des études sur ces espèces. Elles permettront de mettre en place des mesures de protection renforcée et de gestion beaucoup plus efficiente.

De plus, depuis 2020, l'Office de l'environnement finance le développement du centre de soins « U Pettirossu » à Olmeta-di-Tuda. Cette association a vocation à être un centre de sauvegarde de la faune sauvage. Ce site comble un manque pour l'aide à la faune insulaire blessée : oiseaux, tortues, mammifères.

Vous le voyez, Mme la Conseillère, nous avons une politique qui aujourd'hui est mise en place par notre Collectivité et bien sûr, dans le cadre des orientations des années à venir, nous allons la renforcer.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous avons épuisé la liste des questions orales. Il nous faut à présent procéder à l'appel.

On va laisser Mme TIBERI prendre sa place pour procéder à l'appel des conseillers.

***Mme Julia TIBERI procède à l'appel des conseillers.***

**Le Président TALAMONI**

Merci. Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

**Ouverture de la séance à 12 h 55 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.**

## Le Président TALAMONI

Care culleghe, cari cullegghi,

Per principià, vulerebbe rende umaggu à Dumenicu Baldacci, anzianu elettu di l'Assemblea di Corsica è di u CESEC. Era statu presidente di u gruppu MRG trà u 1982 è u 1984 è vice-presidente di l'Assemblea di Corsica, pò presidente di a cummissione cultura da u 1986 finu à u 1992.

Vulerebbe che noi pensessimu dinù à Pierre-Jean Poggiale, merre di Valle di Mezzana, avia 47 anni. In stu mumentu, pensemu à i soi.

À a memoria di Dumenicu Baldacci è Pierre-Jean Poggiale, vi dumandu d'usservà un minutu di silenziu.

Vulerebbe dinù rende umaggu à Michelle Félix, intendente di a Presidenza di l'Assemblea di Corsica dipoi u 1992 partuta à a ritirata stu mese. Hà travagliatu cun tutti i presidenti di l'Assemblea di Corsica dipoi Jean-Paul de Rocca-Serra. A vogliu ringrazià per a so dispunibilità è a so lealtà per a nostra istituzione. Li pregu une ritirata felice cù i soi.

Quand'è no simu stati eletti in u 2015, è pò in u 2017, una di e nostre primure maiò, era a lotta contr'à a precarietà. M'arricordu chì u primu scontru ch'aghju avutu à l'epica in u mo scagnu era cù u duttore Pernin chè no cunniscimu tutti.

A Corsica pudia risponde à sta problematica di duie manere : l'assistanatu, ciò ch'avemu sempre ricusatu, o a crescita di e capacità, di e capabilità di i Corsi, di u so empowerment, di u so putere d'agisce nant'à u mondu, è nant'à a so manera di campà, d'abità a Corsica.

Inseme, avemu sceltu a seconda via, quella di l'emancipazione, di a credenza in e facultà di l'individuu liberu. Ghjè u nostru filu paolistu, ma dinù mudernistu à prò di l'innuvazione suciale in Corsica.

Da u dì à u fà, a nostra Assemblea hà appruntatu è vutatu parecchje deliberazione è seguitatu prugetti fattivi di prima trinca cum'è :

- U prugettu TZCLD
- U rivenutu universale
- U pianu di lotta contr'à a precarietà
- A carta ritirata

- U pianu nant' à l'alloghju
- A creazione di u fondu Corsica sulidaria
- U gruppu di travagliu nant' à e cundizione d'impiegu di i persunali di i SAAD, i Servizi d'aiutu è d'accompagnamentu à duminiciliu, ne parleremu oghje, ch'aghju dipusitatu un raportu nant' à u sugettu
  - L'azione per a giuventù
  - U schema d'aiutu à a vita studentina
  - A cunferenza suciale dopu à e mosse di i gilets jaunes.

Pensu chì ste misure anu aiutatu i Corsi à campà megliu, à crede in u putere di l'instituzione di a Corsica, à avè cunfidenza in a nostra capacità cullettiva di creà un paese d'Europa in u Mediterraniu.

Dipoi, hè passata a Covid-19. Un terramottu suciale, un schjaffu sanitariu per e nostre sucetà chì si cridianu sicure. Aviamu lettu raconti di cunfinamenti ma era in a storia o in a literatura. Era u passatu. Eppò, avemu vistu e famiglie in dolu. Sta situazione chì tutte e cunsequenze ùn sò ancu cunniscute, ci dà a ragiò d'avè fattu ciò chè n'avemu principiatu. Ma ùn basta micca. Ci chjama à andà al di là in l'innuvazione suciale.

Cù stu travagliu di fondu, puderemu esse i primi à mette in ballu u prugettu Territoriu Zeru Disimpiegatu à Longu Andà. Puderemu esse i primi à realizà una sperimentazione territoriale di u rivenutu universale. Ci travagliemu tutte e settimane cù a squadra di Marc de Basquiat. Oghje, quantu sò i paesi à mette e mani in pasta duve l'avemu messe noi digià, dipoi anni è anni ?

Eppuru, ci tocca à andà al di là in l'ascoltu di l'attori tocchi da a crisa, è in l'ascoltu di i prugetti d'innuvazione. Ci tocca à pruvà, à dà i mezi, in furia, à quelli chì sò capaci à trasfurmà a Corsica in tutte e so capacità. A pudemu fà. Pensu quì, in un altru terrenu à ciò chì i Socios anu pussutu fà per accompagnà u riturnu di u Sporting in u circondu professionale. Li vogliu felicità.

In quantu à i gilets jaunes, avemu vutatu duie deliberazione. Quella nant' à i carburanti dumandava una risposta da u Statu. Aspettemu sempre misure fiscale ch'avemu dumandatu insieme. A ricunniscenza di u Statu, ùn l'averemu micca. L'altra deliberazione porta nant' à a robba da manghjà. Puru s'elle fermanu cose da aghjustà, l'avemu vista duie settimane fà quandu avemu urganizatu un scontru trà tutti l'attori, avemu pussutu fà qualcosa per u cumunu. E cose, l'avemu fatte in Corsica, trà tutti l'attori, è ci simu ghjunti à mantene prezzi più bassi nant' à a robba d'usu cutidianu. Stu paragone ci mostra quant'ella ci tocca à agisce noi stessi nant' à e situazione.

In listesu filu, a nostra dumanda di presa in contu di u secondu accumpagnatore, vutata da a nostra assemblea dopu à u raportu di u CESEC presentatu da Laetitia Cucchi, a presidente di l'associu Inseme, vene d'esse ricusata, dopu una prumessa ministeriale è una prumessa presidenziale. Senza più aspettà una misura di ricunniscenza da a parte di u Statu, ci vole chì a nostra Assemblea, cù una risuluzione, urganizessi un dispositivu d'accumpagnamentu messu in ballu da a Cullettività di Corsica. Hè una quistione d'ugualità trà i parenti, ma dinù di ghjustizia è di ricunfortu per e famiglie digià tocche da a malatia, culpite una seconda volta da a luntananza per via di u sottu sviluppu sanitariu di a Corsica, solu territoriu senza CHU.

Ci tocca à crede in noi, à tramutà u nostru bisognu d'agisce in putere d'agisce. Ci tocca à avè cunfidenza. À avanzà. Inseme.

À ringrazià vi.

La parole est à M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais à mon tour avoir quelques mots pour évoquer la mémoire de Dominique BALDACCI, qui nous a quittés il y a quelques jours, exprimer notre émotion à sa famille. Vous avez rappelé son parcours politique. Je souhaiterais souligner aussi, me tournant d'ailleurs vers Pierre GHIONGA, combien il était attaché à sa ville de Corte et rappeler que pour les étudiantes et les étudiants de l'université de Corse et notamment au tout début de celle-ci, il incarnait une figure incontournable, toujours bienveillante, avec un sourire malicieux qui ne quittait jamais son visage. Dire à sa famille, à ses amis, à ses proches que bien sûr nous partageons leur peine.

De la même façon et avec la même émotion, je souhaite évoquer en quelques mots la mémoire de Pierre-Jean POGGIALE qui a quitté sa famille, ses amis, son village et bien au-delà, en nous laissant toute et tous interloqués, pratiquement sans voix. Vogliu prisintà di sicuru di modu publicu à a so famiglia, à a so sposa, à i so figlioli, nostre cunduglianze afflitte. Rappeler aussi qu'il était, au-delà d'un maire d'exception, un homme d'exception qui nous avait souvent accueillis ind'è a casa cumuna di u so paese è ind'è a so casa.

Je voudrais enfin joindre à cet hommage public, M. GALLE, ancien premier adjoint au maire de Salice et également à u nostru amicu, André VERSINI, adjoint au

maire de Marignana, André chì ghjera assai cunnisciutu, assai stimatu. Oghje di sicuru pinsemu à st'amichi chì sò partuti è à e so famiglie.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi.

Il est plus de 13 heures. Comme à l'accoutumée, nous allons nous séparer jusqu'à 15 heures pour les présidents de groupes, 14 h 30 pour les deux commissions qui doivent se réunir, 15 heures pour les présidents de groupe puisque nous devons rencontrer Mme CUCCHI, la présidente de l'associu « Inseme » pour parler de notre délibération sur le sujet que je viens d'évoquer. Ensuite, nous reprendrons la séance publique lorsque nous aurons traité de cette question importante avec « Inseme ».

A tout à l'heure ! La séance est suspendue.

Reprise de la séance publique à 15 h 30 pour les collègues qui ne font pas partie de la conférence des présidents.

*La séance est suspendue à 13 h 10 et reprise à 16 h 37.*

### **Le Président TALAMONI**

Merci à chacun de regagner sa place.

Nous allons reprendre la séance et nous allons commencer, comme convenu avec les responsables de l'association « Inseme », par la résolution solennelle du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse.

### **Résolution solennelle du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse**

**\* RISULUZIONI n° 2021/O1/002 : RISULUZIONI SULLENI DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA E DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA PURTENDU U SO SUSTEGNU À A DUMANDA DI L'ASSOCIU 'INSEME' IN A PRESA IN CARICA DA U STATU DI I SPIAZZAMENTI DI U SICONDU ACCOMPAGNANTI DI ZITEDDI MALATI**

**\* RESOLUTION n° 2021/O1/002 : RESOLUTION SOLENNELLE DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPORTANT**

LEUR SOUTIEN A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION 'INSEME' DANS LA PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DES DEPLACEMENTS DU SECOND ACCOMPAGNANT D'ENFANTS MALADES

Présentation par M Jean-Guy Président TALAMONI Président de l'Assemblée de Corse

Chacun sait de quoi il s'agit et chacun a sous les yeux le projet de délibération qui a été examiné en conférence des présidents, qui a reçu l'approbation non seulement des présidents de groupes, de l'Assemblée, du Conseil exécutif, mais également des représentants de l'association « Inseme ». Donc, je pense que nous n'allons pas relancer le débat, si tant est qu'il y ait eu un débat parce que je crois que les interventions étaient parfaitement convergentes.

Je pense que nous pouvons nous contenter de la lecture du dispositif de la résolution.

« Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse rappellent le dispositif de prise en charge du second accompagnant mis en œuvre par la Collectivité de Corse et qu'elle entend poursuivre au regard du désengagement de l'Etat,

Apportent leur soutien à l'Association « INSEME » dans son combat pour soutenir les familles qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale.

Demandent à l'Etat de respecter les engagements pris devant les corses, notamment au travers des interventions de sa Ministre de la Santé en 2019 et du Président de la République en 2020.

Demandent, sur le fondement de l'article L.4422-16 du CGCT, la modification, par décret, de l'article R.5322-10-7 du Code de la sécurité sociale comme suit : « Sont pris en charge, dans les conditions fixées par la présente section, les frais de transport en commun exposés par une personne accompagnant un assuré ou un ayant droit, lorsque l'état de ce dernier nécessite l'assistance d'un tiers ou qu'il est âgé de moins de seize ans. En l'absence de CHU, les frais de transport d'une deuxième personne accompagnant un assuré sont pris en charge lorsque l'assuré est un mineur résidant en Corse ».

Voilà le dispositif de la délibération que nous vous proposons de voter.

Est-ce que le Président du Conseil exécutif veut intervenir avant que nous procédions au vote ?

### **Le Président SIMEONI**

Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que ce qui est vraiment demandé ou ce qui sera demandé à travers cette résolution solennelle, M. le Président de l'Assemblée de Corse, mes Chers collègues, Mesdames et Messieurs de l'association « Inseme », c'est qu'une réponse intervienne si possible dans les délais les plus brefs pour que nous ne repartions pas dans un nouveau cycle. Et je me tourne notamment vers les présidentes et présidents de groupes, il y aura bien sûr la notification par nos soins, M. le Président de l'Assemblée de Corse, de la résolution qui sera sans doute prise à l'unanimité dans quelques instants. Mais j'insiste auprès des présidentes et présidents de groupes, si chacune et chacun d'entre elles et eux pouvaient véritablement directement appeler au plus haut niveau pour que l'on comprenne qu'il faut rattraper sans délai cette erreur, parce que nous voulons bien continuer à considérer que c'est une erreur. Si c'est une erreur, et c'est la seule explication que l'on puisse retenir, il faut qu'elle soit réparée au plus vite à travers la rédaction, l'adoption et l'entrée en vigueur de ce décret.

Puisque le rendez-vous fixé par l'association « Inseme » pour la mobilisation est le 5 mai, je souhaiterais que nous ayons des assurances avant cette date, des assurances formelles pour que cette manifestation du 5 mai n'est pas à avoir lieu en ce qui concerne en tout cas cette mobilisation, puisque nous savons toutes et tous que le 5 mai, en général nous sommes également mobilisés par une autre commémoration.

En tout cas en notre nom, au nom du Conseil exécutif de Corse et en notre nom à toutes et à tous, je tenais solennellement à vous exprimer à nouveau notre soutien total.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je pense que ce soutien est acquis s'agissant de l'ensemble des membres du Conseil exécutif et des membres de l'Assemblée de Corse. Ce soutien va se concrétiser à travers le vote de la résolution solennelle dont j'ai donné lecture du dispositif.

Je vais interroger les présidents de groupes pour savoir comment votent, avec la liste, faisons les choses comme il faut les faire, la liste de leurs élus.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI,

Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, votons **POUR** et en profitons pour remercier l'association « Inseme » pour leur engagement.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Camille de ROCCA SERRA, votons **POUR**.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **POUR**.

### **Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

## **Le Président TALAMONI**

**L'Assemblée de Corse vient de voter la délibération à l'unanimité de ses membres.<sup>1</sup>**

**(Applaudissements)**

Merci à toutes et tous ! Merci à nos amis de l'association Inseme que nous saluons à nouveau.

Nous avons un rapport que je présente au titre de Président de l'Assemblée.

### **RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**\* Raportu n° 162 : Pruposte in u scopu di migliorà e cundizione di travagliu di l'impiegati di u settore di l'aiutu casanu**

**\* Rapport n° 162 : Propositions visant à améliorer les conditions de travail des salariés du secteur de l'aide a domicile**

## **Le Président TALAMONI**

C'est un rapport qui a été présenté ce matin en commission de la culture. C'est un rapport que je qualifierai d'important et même de très important.

Nous avons déjà délibéré sur le sujet de manière unanime pour créer un groupe de travail qui depuis a commencé ses activités et a planché sur une situation qui est extrêmement une situation extrêmement dégradée, notamment au plan social, celui de ce secteur d'activité. Il est dégradé en Corse, il est dégradé à l'extérieur de la Corse également. Mais comme je le disais ce matin en commission, cela ne nous console pas que les choses se passent mal ailleurs aussi.

Les choses se passent mal sur le plan social, le statut des personnels, les salaires, les frais qui sont remboursés de manière approximative, en tout cas insuffisante, le défaut en général de véhicules de service, bref des personnels qui sont dans la plus grande précarité, qui s'occupent de personnes qui sont parfois dans la précarité, mais des

---

<sup>1</sup> Délibération N° 21/075 AC

personnels qui sont souvent très dévoués, qui font souvent un travail remarquable dans des conditions très difficiles.

La formation n'est pas assurée non plus. Bref, quelque chose à revoir de toute évidence.

Il y a 18 entités qui, en Corse, se consacrent à cette activité. On ne peut pas dire que ces entités travaillent toutes de la même manière. Il y a des différences, mais l'ensemble n'est guère satisfaisant.

Il y a une expérience qu'il faut mentionner ici, même si chacun a son point de vue sur la question, sur le point de savoir si elle peut servir de modèle ou d'expérience enrichissante, je le crois pour ma part. Le seul cas de service public, c'est la communauté de communes d'Ile-Rousse – Balagne.

Simplement pour dire et c'est à titre d'information, nous avons reçu dans le cadre du groupe de travail la DGS de la communauté de communes et son équipe qui nous ont expliqué comment les choses se passaient. Elles se passent mieux ; les personnels de terrain ont le statut de fonctionnaires, ils sont payés 20 % de plus, leurs frais sont remboursés de manière conséquente, normale. Ils ont, ces personnels, à leur disposition, des véhicules de service. Enfin, c'est quand même très différent.

Il y a une subvention d'équilibre, bien entendu, qui est versée pour que les choses se passent de cette manière.

C'est une expérience en tout cas qu'on ne peut pas dupliquer partout, en tout cas il n'appartient pas à la Collectivité de Corse qui n'a pas autorité sur les communautés de communes, à notre Collectivité, de dire que cela doit être étendu à d'autres communautés de communes. Il y a quelques présidents qui nous entendent. Mais il leur appartient de savoir ce qu'ils ont l'intention ou la possibilité de faire à cet égard.

Mais je voulais quand même citer cette expérience, parce qu'elle a été reçue de manière très favorable par les membres du groupe de travail.

Pour le reste, il a été reconnu de façon assez générale que les choses ne se passent pas bien et qu'elles doivent être améliorées. Que notre Collectivité se saisisse de la question, c'est bien naturel dans la mesure où notre Collectivité est financeur de cette activité.

Il s'agit d'un secteur stratégique, éminemment stratégique, pour notre majorité qui a affirmé la nécessité de maintenir la vie dans le rural et donc de maintenir, autant que

faire se peut, les personnes à domicile. Mais je crois que cette volonté est partagée largement par les groupes d'opposition. Je ne pense pas il y ait sur ce point-là un désaccord majeur. D'ailleurs, nous avons pu vérifier que nous allions globalement dans le même sens au sein du groupe de travail.

Effectivement, il fallait s'en emparer de ce problème, ce que nous avons fait. Nous avons reçu les syndicats, les associations concernées. Les syndicats eux-mêmes ont reconnu qu'il fallait changer les choses. Nous avons demandé des contributions écrites ; contributions qui ont été remises, examinées, sur lesquelles nous avons travaillé.

Un certain nombre d'entités ont déposé des contributions. Les 2 syndicats concernés, c'est-à-dire le STC et la CGT, nous ont fait tenir des contributions très intéressantes. Certaines associations également. Bien entendu, l'Exécutif de Corse, Bianca FAZI et ses services étaient présents et ont participé à ces travaux. Nous avons donc rédigé ce rapport qui prend en compte l'ensemble des contributions.

Ce rapport a pour ambition de commencer à lancer un certain nombre d'orientations pour changer les choses. C'est une question de justice sociale, de qualité du service rendu aux usagers parce que bien sûr, tout cela est lié. Véritablement, je crois qu'il s'agit ici d'un dossier majeur.

Le rapport a été amendé ces dernières heures, à la marge je crois, notamment à travers des discussions qui ont eu lieu entre le cabinet du Conseil exécutif et les services de Mme FAZI et mon cabinet. Le rapport que je présente à l'instant devant vous est un rapport qui a reçu un avis favorable à l'unanimité en commission ce matin. C'est donc avec confiance, détermination, beaucoup d'espoir, parce que je crois que la question est essentielle, que je vous demande d'approuver ce rapport, après bien entendu que chacun ait pu s'exprimer et que le Conseil exécutif ait pu confirmer l'accord qu'il a déjà donné en amont.

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

Des demandes de prise de parole ? Vous avez la parole.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Pour réitérer les propos que j'ai tenus en commission, je souhaitais apporter quelques explications.

Après l'annonce du Gouvernement de procéder à une hausse des rémunérations des personnels de l'aide à domicile à compter de octobre prochain, l'Assemblée de Corse

présente aujourd'hui lors de sa session, un rapport important sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail des salariés de ce secteur d'activité.

Dans nos échanges, et vous l'avez dit Président, il faudra trouver des solutions pour valoriser ce travail à la fois des plus éprouvants et des plus nécessaires au regard de la situation insulaire. Avec les entreprises du secteur, il nous faut mieux accompagner les salariés pour mieux accompagner nos personnes âgées, souvent isolées et qui souhaitent demeurer à leur domicile.

Revoir les grilles salariales, vous l'avez évoqué, redonner du pouvoir d'achat, prise en compte des frais professionnels et offrir aussi une formation valorisée, c'est un chantier majeur que nous devons prendre à bras le corps car l'évolution démographique de l'île voit une forte augmentation de notre population âgée.

La Corse doit être comme elle a toujours été un modèle, un exemple d'un territoire prenant soin de ses anciens. Notre Collectivité doit davantage investir dans la perte d'autonomie auprès des personnes âgées et de leurs aides à domicile.

Per i nostri vechji, bisognu di travaglià. La précarité financière des services d'aides à domicile appelle une réponse des plus fortes, les services d'aide, les temps partiels, faibles rémunérations, tout ce que vous avez évoqué et pour reprendre vos propos, M. le Président, pè campà megliu.

Je vous remercie pour ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

On me fait signe du côté de « Corsica libera », il y a aura une intervention à deux voix.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Deux interventions rapides. Je laisse Laura-Maria POLI débiter.

**Le Président TALAMONI**

Laura-Maria POLI a la parole.

**Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI**

Merci, M. le Président.

Vous l'avez dit, il est indispensable que la Collectivité se saisisse de ce sujet puisqu'elle finance ces SAAD et puis surtout parce que la question sociale et plus particulièrement de la justice sociale a été l'une de nos priorités, en tout cas de la majorité depuis ces 5 dernières années.

Ce rapport, sans grande surprise, vous vous en doutez, notre groupe va le voter parce que c'est un rapport indispensable qui touche au plus près des problèmes des conditions de travail de ces personnes, puisqu'il est co-construit avec les principaux acteurs qui sont proches du terrain, avec les salariés et il y a une véritable prise en considération des besoins.

Ce sont, vous l'avez dit également, en grande majorité des femmes qui sont dans une situation très souvent précaire. C'est un métier pour autant qui est indispensable mais méprisé, sous-payé et précarisé.

La crise sanitaire que nous avons vécue et que nous vivons toujours les a mises en première ligne, au front j'ai envie de vous dire, et pourtant elles ont été pendant trop longtemps les grandes oubliées. Ce sont des métiers où l'on se lève tôt, où l'on finit tard, où l'on donne beaucoup de sa personne, à la fois physiquement mais aussi psychologiquement.

En Corse plus particulièrement, notre société fait que nombre de personnes âgées ne cesse de croître et pour autant, ce métier d'aide à domicile n'est toujours pas valorisé et beaucoup confondent les aides à domicile avec des personnes qui sont là, simplement pour faire le ménage dans les domiciles. Pour autant, ce sont des personnes qui sont d'une importance primordiale pour nos anciens parce qu'elles sont souvent le seul lien social.

Elles ont des missions variées, nombreuses. Elles apportent une aide aux personnes dépendantes et âgées. Elles les aident dans tous les gestes du quotidien. Pour autant, ce métier est très souvent choisi par dépit par des femmes en situation de grande précarité.

Pour finir, il est indispensable de rendre plus attractif ce secteur en formant ces femmes et aussi ces hommes, afin que ce métier soit reconnu comme un vrai métier du secteur sanitaire avec également une possibilité d'évolution et pourquoi pas avec la possibilité d'évoluer vers le métier d'aide-soignant. Ce sont quand même des grandes

responsabilités, elles ne sont pas là qu'en dame de compagnie, mais elles apportent aussi des soins, elles sont également là pour la prise des médicaments. Donc, c'est normal qu'elles soient formées. Elles ont énormément de responsabilités.

Avec également une revalorisation des salaires, avec une harmonisation d'une convention collective qui serait la même pour l'ensemble de ces salariés et de tous ces SAAD et bien évidemment, améliorer les conditions de travail avec les propositions que vous avez formulées.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Petr'Antone TOMASI a la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

Je voudrais d'abord vous remercier de vous être saisi de ce sujet il y a quelques mois déjà, en tout cas d'avoir proposé à l'Assemblée de Corse de le faire, ce que l'Assemblée a accepté à l'unanimité. C'est avec plaisir que nous avons participé aux différents groupes de travail dans un secteur qui est, vous l'avez dit, stratégique.

La question qui se pose, ce n'est pas simplement une question technique, mais c'est aussi une question de vision de la façon dont nous souhaitons accompagner i nostri vechji, i nostri anziani. Nous souhaitons les accompagner avec un maintien le plus tard possible dans leur environnement familial è ancu indè u so ambiu paisanu.

Cela veut dit que le soutien et le statut de ces personnels devient une question centrale. Et pour ce faire, je crois qu'il fallait relever un certain nombre de difficultés de divers ordres. D'abord des difficultés qui sont liées au cadre législatif réglementaire et des conventions collectives qui, à cet égard, ne correspond pas selon nous au canon de ce que l'on appelle la justice sociale. Lorsque les conventions collectives entraînent une stagnation au SMIC pendant des années, y compris pour des emplois qualifiés, vous le soulignez dans votre rapport, un certain nombre de structures l'ont souligné pour le regretter durant les auditions, ça n'est pas normal et ça ne peut pas permettre la valorisation ni symbolique, ni économique, ni sociale de ces emplois qui sont pourtant indispensables.

Et donc, malgré ce cadre qui est manifestement à faire évoluer, dans un cadre qui dépasse et de loin la Corse, il était important de notre point de vue de construire ce qui pourrait être l'embryon, pourquoi pas demain d'une convention collective Corse, en tout

cas d'un accord entre le pouvoir politique, la représentation syndicale et les employeurs sur cette question, et c'est ce que vous avez fait.

Et puis, le deuxième écueil, c'est qu'on s'est rendu compte qu'il y avait aussi des différences dans le traitement du statut social des employés entre les différentes structures. Donc, l'objectif c'était bien de faire converger vers le haut et vers un statut social plus avantageux l'ensemble des salariés de ce secteur.

Nous avons là, je crois, une base qui est tout à fait intéressante pour tirer vers le haut ce secteur de l'aide à domicile, et c'est la raison pour laquelle, et en complément de ce qu'a pu dire ma collègue Laura-Maria POLI, qu'évidemment, nous voterons ce rapport, mais nous estimons que ce rapport a valeur aussi d'acte fondateur dans le secteur.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. M. CECCOLI, vous avez la parole.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président.

Une partie de mon intervention a déjà été, je dirai, faite pas mon collègue Petr'Antone TOMASI, mais dire deux mots sur l'essentiel.

C'est le constat aujourd'hui, ce sont des tâches qui sont mal considérées, mal valorisées, on pourrait même dire parfois exploitées.

Dire aussi que le sens de l'histoire fait que ces tâches vont être de plus en plus présentes et de plus en plus importantes, avec le vieillissement des populations, avec, il faut le dire aussi, des fois la non-réponse par les systèmes publics qui imposent des décisions en ce sens.

Donc, on voit que plus que jamais ce dont nous avons à parler aujourd'hui va prendre de l'importance.

Alors moi, bien sûr, je ne m'étendrai pas sur ce qui paraît évident, quand on voit les niveaux de rémunération, on est dans le domaine de l'inacceptable, quand on parle de 900 euros, il faut être sérieux. Aujourd'hui, en Corse peut-être plus qu'ailleurs, prétendre avoir une vie décente avec ce type de rémunération, c'est tout simplement se moquer du monde. Bien sûr, il y a des rémunérations connexes, on a parlé du vrai temps de travail, on a parlé aussi des frais de déplacement.

Mais je voudrais aussi revenir à peut-être la genèse de tout cela, ce sont les fortes différences sur les statuts de ces différentes entreprises. On a à la fois des systèmes d'associations qui, on peut l'espérer en tout cas, ne sont pas là pour faire de l'argent, et on a aussi des structures privées, alors loin de moi l'idée que ces structures privées doivent disparaître, mais on a pu constater aussi certaines dérives. Donc, je crois que là-dessus aussi, et ça été évoqué par un des syndicats, il va falloir mettre en place des chartes. L'intervention doit se faire à tous les niveaux : elle doit se faire au niveau des rémunérations, des conditions de travail, mais elle doit se faire au niveau de l'éthique de ces entreprises, parce qu'il ne faudrait pas que l'argent qui est alloué, serve parfois malheureusement à augmenter la rentabilité.

Donc, je crois que sur ce thème, nous nous devons d'être très attentifs.

Ça a été également dit, j'y reviens rapidement, c'est une autre proposition syndicale qui m'apparaît elle aussi marquée au coin du bon sens, c'est celle qui a été faite par le STC : il s'agit de la construction de la négociation d'une convention collectif Corse pour les SAAD. Ça aussi, c'est indispensable, ça ne règle pas tout, mais ça règle beaucoup de choses. Si demain, on a une feuille de route où, pour bénéficier de certaines choses et quelque part obtenir un label aussi, pourquoi pas, il faut rentrer dans un cadre vertueux, il faudra savoir l'imposer.

Voilà les points que je voulais souligner, merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Je vois qu'à travers les interventions des groupes de l'opposition que nous sommes tous parfaitement en phase sur ce sujet.

Mme PEDINIELLI, vous avez la parole.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Président.

En effet, je rejoins vos propos, ce rapport est extrêmement important.

Améliorer les conditions de travail du secteur de l'aide à domicile, est un point très important pour le maintien des plus faibles dans nos familles et à la maison.

Je voulais rappeler et relever le travail de ces intervenants, un travail considérable. Les familles le savent, nous le savons, nous avons besoin d'eux et ce sont des

gens qui travaillent toujours malgré des conditions de travail très difficiles, qui sont relevées dans votre rapport, Président, travaillent avec le sourire, ont toujours un mot gentil, donnent de l'espoir et rassurent les personnes qui sont en difficulté.

Donc, revaloriser les salaires, travailler sur les amplitudes horaires, une prise en charge aussi des frais professionnels, faire évoluer cette carrière, Laura-Maria POLI-ANDREANI l'a rappelé, c'est un point très important.

Et bien entendu, notre groupe vous accompagne dans ce vote et nous sommes très heureux que ce rapport ait été présenté aujourd'hui, et ma collègue Annette PIERI va poursuivre mon intervention.

Je vous remercie

**Le Président TALAMONI**

Mme PIERI, vous avez la parole.

**Mme Marie-Anne PIERI**

M. le Président, je voulais illustrer vos propos.

Ce rapport est très important et j'ai un exemple.

Avant que ma collègue Chantal PEDINIELLI n'intervienne, j'ai pensé à un exemple que j'ai eu dans mon étude : une personne qui malheureusement est décédée seule dans un village, parce que la famille l'avait abandonnée. Et, si elle avait eu justement la visite de ces accompagnants... Je vais vous dire vraiment la détresse de cette personne puisqu'elle a fait un testament et elle avait laissé la totalité de ses biens, elle n'avait pas d'enfants, à une présentatrice de télévision parce que cette présentatrice, tous les soirs, elle rentrait dans sa cuisine et c'était son soleil.

Et, quand j'ai lu votre rapport, M. le Président, je me suis dit que si cette personne avait eu la visite de quelqu'un, ne serait-ce qu'une fois par jour, peut-être qu'elle ne serait pas morte dans la détresse, parce qu'on l'a trouvée deux jours après. Ça existe en Corse ! Deux jours après ! Dans sa petite maison de village, morte, sans personne.

Donc, je vous remercie infiniment, M. le Président, d'avoir porté ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Hyacinthe VANNI, « Femu a Corsica ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu, M. le Président, j'ai envie de dire que c'est un combat d'une vie, c'est un combat de toujours.

En tant que syndicaliste, je me réjouis qu'on pense à améliorer les conditions de travail, qu'on pense à améliorer la rémunération de ceux qui sont le plus exposés, di quelli chî s'impegnanu tutti i ghjorni è chî strazianu, è chi tribuleghjanu et qui quelquefois apportent la seule visite de la journée.

Alors, bien entendu, moi je suis favorable.

Je suis favorable aussi à ce que l'on dialogue avec les partenaires sociaux, puisque ces personnes sont représentées par des syndicats, par des gens qui eux sont au fait, peut-être plus que nous, des problématiques de ces personnels, avec des associations aussi, il faut que tout le monde soit partie prenante et travaille dans le même sens.

En tout cas, je ne peux que me réjouir qu'on pense à ces gens, et à d'autres parce qu'il y a d'autres secteurs aussi aujourd'hui, on peut parler des caissières, on peut parler d'un certain nombre de personnes, qui strazianu, qui ont des salaires de misère. Il faudrait penser dans ce pays à ce que l'on ait un vrai statut, un statut di i travagliatori corsi.

C'est fait aux Chemins de fer, il est inscrit au Journal officiel de la France, je m'en réjouis, et il est souvent critiqué par la Chambre régionale des comptes, mais nous l'assumons. C'est un pas et peut-être que d'autres secteurs doivent faire le même pas.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. M. CASALTA, vous avez la parole.

**M. Jean-François CASALTA**

Président, Chers collègues, bien évidemment on s'inscrit tout à fait dans la ligne du rapport que me vous avez exposé, M. le Président.

Si la pandémie a eu au moins un avantage, c'est de mettre en lumière des personnes qui étaient considérées par certains jusque-là, comme des personnes invisibles. Et finalement, on s'est aperçu que c'était les personnes les plus essentielles. Et, cette catégorie de personnes en fait partie et elle est fragile, peut-être aussi fragile que les gens qu'elle soigne et qu'elle aide au quotidien.

Donc, bien évidemment, ces propositions nous interpellent, nous y sommes favorables pour la poursuite de ces négociations et pour une meilleure condition de vie de ces personnes qu'il faut absolument aider.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Donc, s'il n'y a plus de demande d'intervention du côté de l'Assemblée de Corse, je vais donner la parole à Mme la Conseillère exécutive.

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, Président.

Je vois que ce rapport a soulevé beaucoup d'enthousiasme de la part de nos collègues, c'est très bien parce qu'effectivement nous avons besoin de ces personnes et nous l'avons vu encore plus pendant la crise et notamment l'année dernière, parce qu'elles étaient parfois les seules à aller au domicile des personnes âgées qui d'elles-mêmes s'isolaient et avaient très peur avec cette pandémie.

Je voudrais quand même rajouter quelques éléments, des choses que nous avons déjà faites par rapport aux services d'aide à domicile, puisque nous sommes les plus grands financeurs.

Donc, nous avons déjà, en 2020, je pense que vous vous en rappelez, signé 5 CPOM (conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens), qui étaient à titre expérimental mais que nous devons reconduire, notamment sur les principaux SAAD, avec à la clé une revalorisation du financement, c'est une préfiguration du nouveau financement du modèle des services d'aide à domicile.

Laura-Maria en a un peu parlé, mais je pense qu'il y a un volet important, et Josepha est au courant, sur la formation. La formation d'aide-soignant, c'est un peu différent car elle serait d'aide-soignant et plus d'aide à domicile, mais sur le volet d'aide à domicile, nous avons engagé des formations, il y a déjà des services à domicile qui en font en interne et nous aimerions l'étendre.

D'ailleurs, j'en profite pour vous signaler que la PMI, notre PMI, la protection maternelle et infantile fait des formations, la plupart sont des femmes bien sûr, si elles désirent se tourner vers l'enfance, nous prenons en charge les heures majorées sur leur formation.

Nous avons également un volet formation sur l'ASE, puisqu'on a vu, nous avons des problèmes sur la petite enfance et l'enfance en danger. Donc, une formation sur les métiers d'assistante familiale à domicile.

Nous avons une formation également, si elles veulent faire autre chose que d'aider une personne âgée, elles peuvent également se tourner vers...

D'autre part, la Collectivité avait travaillé l'ARACT, qui est l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail, sur la qualité de vie au travail. Pour l'instant, nous avons eu des rapports qui étaient plutôt favorables sur les conditions de travail.

En parallèle également, le schéma qui est en phase d'être élaboré sur l'autonomie, donc qui intéresse la personne âgée et la personne en situation de handicap et qui va nous permettre également d'y voir un peu plus claire sur la revalorisation, les questions sociales, salariales et aussi les questions du travail et encore la formation.

Une chose importante, je crois que personne n'en n'a parlé, c'est que ce rapport implique quand même une étude sur les implications financières et budgétaires qui seront à charge de la Collectivité. Donc, cette étude sera menée dans les prochains mois sous l'égide des services de la Collectivité, avec le concours indispensable des services d'aide à domicile, puisque malgré tout ce sont eux les employeurs, et donc eux-mêmes devront peut-être améliorer l'organisation et la revalorisation.

Donc la délibération nous paraît très juste, mais en même temps il ne faut pas oublier et perdre de vue que la Collectivité doit aussi mesurer ce qui est à venir pour elle en termes d'impact budgétaire. Donc, c'est important de le préciser.

Par ailleurs, je vais quand même vous lire les amendements que nous avons intégrés, vous les avez lus, Président ?

### **Le Président TALAMONI**

Oui, tout à fait, il y a eu un accord antérieur...

### **Mme Bianca FAZI**

Mais est-ce que tout le monde en a pris connaissance ?

**Le Président TALAMONI**

Oui tout à fait, ça été présenté en commission sous la version définitive, donc il n'y a pas de difficulté.

**Mme Bianca FAZI**

D'accord. Donc, voilà ce que je voulais vous dire en attendant, c'est un sujet que nous prenons vraiment très à cœur.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif, vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Tout à fait d'accord avec la philosophie, tout à fait d'accord avec ce qui a été rappelé, tout à fait d'accord avec le sens profond, c'est-à-dire vulemu aiutà u meiu pussibile i nostri vechji à campà indè e so case, u più pussibile, à esse sustenuti, ancu da i servizii cume quelli cuncernati da issu raportu quandu ùn c'hè più a famiglia. Tuttu què hè vera.

C'est un rapport aussi qui arrive en fin de mandat et qui sera certainement l'objet d'une réflexion plus approfondie.

Je rappelle que c'est une partie qui se joue à plusieurs, et c'est d'ailleurs le sens des travaux qui ont été menés dans le cadre de la commission, elle se joue à plusieurs puisqu'il y a la Collectivité de Corse, bien sûr, qui est le principal financeur, ça été rappelé par Bianca FAZI, il y a les structures ADMR, qui sont des structures associatives de droit privé, et il y a ensuite les salariés et notamment leurs organisations syndicales représentatives, et puis il y un certain nombre d'organismes d'origine étatique qui interviennent dans ce secteur.

Ce sur quoi je voudrais insister particulièrement, c'est que bien sûr nous avons commencé à travailler, notamment nous avons passé déjà 5 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec différents services d'aide à domicile, ceci dans le cadre de la

préfiguration du nouveau modèle de financement sur lequel nous travaillons dans le cadre de la délibération qui a été votée par l'Assemblée de Corse. Ce travail est mené par Bianca FAZI.

De la même façon, nous sommes en train de finaliser, ça été dit, le futur schéma directeur de l'autonomie avec un axe stratégique sur la structuration du secteur de l'aide à domicile dans le cadre de notre politique globale et notamment, dans cet axe stratégique, il y a effectivement la revalorisation des conditions de travail des salariés de ce secteur.

Cette valorisation doit passer par un effort qui sera en partie supporté par la Collectivité de Corse, c'est ce que je veux dire aujourd'hui solennellement et qu'on l'ait en tête notamment pour la prochaine mandature, celles et ceux qui viendront élus dans cette Assemblée, dans ce Conseil exécutif pour les prochaines mandatures. Ça veut dire qu'il y a des marges à trouver de la part de l'État, de la part des employeurs, ça été dit par certains intervenants, qui ne sont pas tous dans la même situation et qui ne sont pas tous dans le même rapport à leurs salariés. Ça veut dire aussi qu'il y aura un effort d'harmonisation, notamment qui pourrait passer par l'adoption d'une convention collective.

Mais ce que je voudrais dire aussi, et c'est important que cela ait été intégré à travers l'amendement proposé, qui a été débattu et qui n'a pas fait l'objet de difficulté, il faut aussi que nous ayons une projection financière. Parce que dans le domaine social, et ce rapport s'inscrit dans le domaine social, nous sommes dans ce qui est le plus fort en termes d'effet ciseau. Ayez en tête que nos dépenses, vous le savez mais je le répète, nos dépenses sociales, toutes nos dépenses sociales sont en train d'exploser.

Je ne reviens pas sur les débats que nous avons eus : l'aide aux mineurs non accompagnés, l'aide sociale à l'enfance, le schéma pour l'autonomie, le RSA, demain dans le cadre de notre réflexion peut-être le revenu universel.

Nos dépenses augmentent, elles augmentent de façon forte, elles augmentent de façon mécanique et elles augmentent de façon exponentielle. Et en face de ces dépenses, qui sont légitimes, qui sont indispensables, qui sont obligatoires souvent pour des raisons, je dirai, d'évolution, mais qui sont aussi obligatoires au sens moral de notre éthique, la vision que nous avons de notre société, en face nous n'avons aucune recette. En face, nous n'avons aucune recette !

Donc gardons-le en tête, parce que la politique ça passe aussi par les moyens que l'on de faire cette politique. Voilà.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport, et je fais donc interroger les présidents des groupes sur le vote des élus.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Juste pour faire part que je ne prendrai pas part au vote, s'il vous plaît.

**Le Président TALAMONI**

Le secrétariat général en prend bonne note. Merci pour cette précision. Donc, Hyacinthe VANNI pour « Femu a Corsica ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis

GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**Mme Catherine RIERA**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport n° 162 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Non-participation : Véronique ARRIGHI.

Je vous remercie pour ce vote important, je pense.

Nous poursuivons l'ordre du jour avec un petit rapport, mais important quand même :

\* **Raportu n° 153 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di censu ghjinarali di i voti.**

\* **Rapport n° 153 : Désignation de représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la commission de recensement général des votes.**

Alors, il faut un titulaire de « Femu a Corsica » et un suppléant éventuellement de Corsica Libera.

M. VANNI quel est le titulaire de « Femu a Corsica » ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Muriel FAGNI.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 21/076 AC

**Le Président TALAMONI**

M. Petr'Antone TOMASI ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

Où se passe le recensement des votes, Président ? In Aiaccu ?

**Le Président TALAMONI**

A Casamaccioli !

**M. Petr'Antone TOMASI**

Casamaccioli, caput mundi !

Vannina ANGELINI-BURESI.

**Rapport n° 153 : Désignations validées<sup>3</sup>**

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Nous prenons bonne note, merci.

Un autre rapport :

\* **Rapport n° 163** : Custruzione di un cumitatu in carica di a preparazione di u quarantesimu anniversariu di a creazione di l'Assemblea di Corsica.

\* **Rapport n° 163** : Constitution d'un comité de pilotage pour la préparation du quarantième anniversaire de la création de l'Assemblée de Corse.

**Le Président TALAMONI**

Ce rapport ne nécessitera certainement pas de longs débats parce que chacun se souvient qu'en août 1982, l'Assemblée de Corse a été créée par la loi du 2 mars 1982. Donc, la loi en mars, en août l'élection et ensuite des réformes successives : 1991, 2002, 2015.

Non seulement l'institution a été conservée, mais elle a maintenu sa dénomination : Assemblée de Corse et elle a donc subi quelques aménagements, mais sa

---

<sup>3</sup> Délibération N° 21/077 AC

vocation est toujours la même : représenter les courants politiques de l'île à la proportionnelle. C'est comme disait mon prédécesseur, Dominique BUCCHINI : un locu santu di a demucrazia Corsa. Et donc c'est devenu le centre du débat public en Corse, chacun le sait. La participation électorale jamais démentie, a renforcé sa légitimité.

Donc, il y a ensuite un organe exécutif, le Conseil exécutif qui a été créé, plusieurs organes consultatifs, le Conseil économique, social, environnemental et culturel, l'Assemblea di a Giuventù, la Chambre des territoires sont venus compléter les deux pôles décisionnels en confortant l'Assemblée délibérante dans son rôle parlementaire.

Le quarantième anniversaire de l'Assemblée de Corse et du statut particulier de la Corse mérite, nous le pensons, une mise en perspective qui ne se limiterait pas à une simple date, mais assurerait la cohérence entre ces différents aspects innovants : une assemblée et non un conseil comme ailleurs, assurant la représentation démocratique du peuple corse, élue à la proportionnelle pour la première fois sous la V<sup>ème</sup> République, donnant lieu à une élection plusieurs années avant les élections régionales de droit commun français et induisant un système original de contre-pouvoir.

Dans cet esprit, nous pensons qu'il convient de constituer un comité de pilotage pour impulser la préparation de la commémoration et envisager collectivement les initiatives qu'il faudra prendre.

Alors, le comité de pilotage commencerait par organiser les réflexions entre l'Assemblée, présidence et groupes politiques, le Conseil exécutif et les organes consultatifs que je viens d'énumérer.

Donc voilà, je vais vous demander de délibérer sur cela et notamment de décider de la création d'un comité de pilotage en charge de la préparation du quarantième anniversaire de la création de l'Assemblée de Corse dans le cadre du statut particulier de la Corse.

Et de dire que ce comité de pilotage sera composé, pour ce qui concerne la Collectivité de Corse, de la présidence de l'Assemblée de Corse, présidence du Conseil exécutif, présidence du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, un vice-président de l'Assemblea di a Giuventù, un vice-président ou une vice-présidente, bien entendu, de la Chambre des Territoires, les présidents et présidentes des groupes de l'Assemblée de Corse.

Donc, c'est simplement une façon de commencer la démarche et ensuite, nous verrons tous ensemble comment nous comptons célébrer les 40 ans de notre institution

commune ; commune à ceux qui sont réunis dans cette hémicycle, mais commune à l'ensemble des Corses.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas.  
M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Je me réjouis d'avance, M. le Président de l'Assemblée de Corse, et je crois que c'est important, effectivement, de remettre en perspective, y compris parce que quelquefois chez nos interlocuteurs, y compris gouvernementaux, on n'a pas la mémoire de ce que sont les institutions de la Corse.

Je le dis sans malice, on a oublié ce qui s'est passé en 1982, on a oublié effectivement ce statut particulier, le coup d'avance qui avait été pris par la Corse, le fait que cette Assemblée ait été élue au suffrage universel direct et puis ensuite l'évolution du statut avec, effectivement, d'un côté une instance délibérative, l'Assemblée de Corse, et de l'autre un Conseil exécutif.

Donc, je crois que c'est une initiative particulièrement bienvenue et nombreux seront celles et ceux, y compris plus anciens que nous, ou plus jeunes, qui auront plaisir à participer à cet anniversaire, à cette commémoration.

**Le Président TALAMONI**

Et même cette « célébration », pourquoi pas ! Il n'y a aura pas de polémique sur cette question.

**Le Président SIMEONI**

Sur celle-là, non, je ne crois pas, commémoration et célébration, è viva !

**Le Président TALAMONI**

Donc, je vais mettre ce rapport aux voix. Vous pouvez donner la position des groupes sans énumérer les membres du groupe.

**M. Hyacinthe VANNI** : les élus du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI** : les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR**.

**Mme Anne TOMASI** : les élus du groupe « PNC », votent **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI** : les élus du groupe « Per l'Avvene », votent **POUR**.

**Mme Catherine RIERA** : les élus du groupe « Andà per Dumane », votent **POUR**.

**M. Pierre GHIONGA** : les élus du groupe « La Corse dans la République », votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Le rapport n° 163 est **ADOPTÉ** à l'unanimité.<sup>4</sup>

Je vous en remercie.

Dans notre ordre du jour, il y a un rapport important :

**RAPORTU DI SINTESI DI I TRAVADDI DI A CUMMISSIONI DI I PULITICHI  
DI SALUTA / RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION  
DES POLITIQUES DE SANTÉ**

\* **Raportu n° 161** : Creazione di u **CHU** in Corsica da qui à 2030.

\* **Rapport n° 161** : Création d'un **CHU** en Corse à l'horizon 2030.

**Le Président TALAMONI**

C'est un rapport de la commission santé de l'Assemblée de Corse. C'est un rapport qui été élaboré de façon collective et nous allons demander à la Présidente de la commission santé de présenter ce rapport.

Vous avez la parole pour se faire.

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 21/078 AC

De la crise sanitaire liée à la pandémie que nous vivons depuis plus d'un an maintenant, la commission des politiques de santé a retenu deux enseignements qui ont éclairé ses travaux sur la création d'un CHR-U ou centre hospitalier régional universitaire.

D'une part, la Collectivité de Corse a démontré pendant cette période, qu'elle était en capacité d'être une force de propositions en matière de stratégie territoriale de santé et d'autre part, l'application du principe fondamental d'égal accès aux soins pour tous est plus que jamais d'actualité.

Un double constat et deux objectifs nous ont ainsi guidés lors des différentes séances qui ont eu lieu entre décembre 2020 et le mois de mars dernier.

Tout d'abord, la Corse est malheureusement la seule région française à ne pas posséder un établissement de type CHU, alors qu'il en existe actuellement 32, si on comptabilise les CHR qui ne possèdent pas d'unités de recherche et de formation comme ceux de Metz-Thionville ou encore Orléans et cela, alors qu'elle souffre d'une insuffisance criante en matière d'offres et d'équipements hospitaliers.

Combien de fois a-t-on entendu et combien de fois encore continuerons-nous d'entendre que « le meilleur médecin, c'est l'avion ? »

Au titre des objectifs, ses travaux ont visé à dégager et préciser les conditions et étapes indispensables du processus permettant la création d'un CHR-U à l'objectif 2030, mais également à prendre en compte l'ensemble des spécificités insulaires, administratives, hospitalières, universitaires et les besoins des soins présents et à venir.

Pour ce faire, un très large travail d'auditions nous a permis de rencontrer et échanger avec les représentants et acteurs des différents secteurs, partie prenante dans la création, le développement et le fonctionnement d'un tel établissement.

En ouverture de ses échanges, la commission a souligné les deux objectifs fondamentaux liés à la création d'un CHR-U.

En premier lieu, un accès aux soins, pour la majorité des services de médecine et de spécialités, conforme au principe d'égalité pour tous, principe non-appliqué puisque, à ce jour, près de 30 000 patients se rendent chaque année sur le continent.

Et ensuite, la montée en puissance de l'enseignement et de la recherche à travers le développement des services hospitalo-universitaires.

Trois propositions essentielles se sont dégagées, qu'il conviendra de mettre en œuvre, à court et moyen termes : la construction d'une structure de partage juridique intermédiaire qui fédère les établissements hospitaliers dans l'optique première d'un CHR. Il pourrait s'agir d'un modèle innovant, adapté à notre territoire, qui associerait le secteur privé, dans la mesure où celui-ci participe déjà largement à la masse hospitalière significative qui légitime pour partie la création d'un CHU.

L'extension des études de médecine aux trois premières années, et le développement de la recherche au sein de l'Università di Corti. Pour ce premier cycle, il ne semble pas exister d'obstacle majeur juridique ou institutionnel et une extension des conventions avec les universités partenaires devrait pouvoir se réaliser dans les quatre prochaines années.

Une évaluation des services hospitaliers pour déterminer lesquels pourraient rapidement avoir une vocation hospitalo-universitaire.

Et pour conclure, je rappellerai qu'en lançant ce cycle de travaux sur la création d'un CHU à l'horizon 2030, l'objectif était de proposer un chemin réaliste et cohérent, sans jamais minimiser les difficultés à surmonter. Et si les débats ont été aussi fructueux, c'est que pour l'ensemble des participants la création d'un CHU en Corse est apparue comme le moyen le plus sûr, sinon l'unique, de porter à un haut niveau l'offre de soins hospitaliers à laquelle la population corse a droit.

Enfin, je souhaiterais vivement remercier les commissaires pour leur implication, les différents directeurs d'établissements privés et publics, les membres des conseils de l'Ordre des Médecins, des Unions professionnelles des médecins libéraux, M. Pierre SAVELLI, Maire de Bastia et Président du conseil de surveillance du CH de Bastia, M. le Sénateur Paulu-Santu PARIGI, M. Dominique FEDERICCI, Mme Liliane BERTI, Mme Valerie LETREUX de l'Università de CORTI et surtout les professeurs VERHOYE-ROCCHESANI, MOULIN-PAOLI, PAPA ZIAN et Mme DALL'AVA SANTUCCI qui ont accepté de nous consacrer quelques heures, malgré des emplois du temps particulièrement chargés.

Et enfin, j'aurai une pensée pour les attachés, Mme MARCUCCI et M. ALBERTINI, qui m'ont grandement aidée dans l'élaboration de ce rapport.

Un petit regret, pour l'absence du maire d'Aiacciu qui a été invité mais qui a décliné notre invitation. Mais bon, le chemin est encore long et il faudra continuer à travailler avec tous pour concrétiser ce beau projet dans les dix ans à venir, nous l'espérons, et créer, non pas le CHU d'AIACCIU ou de BASTIA, mais le CHU de la

CORSE, made in CORSICA ou plutôt devrais-je dire, fattu in CORSICA, pa i Corsi è per i Corsi.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi assai. Très beau projet sur lequel, je pense, nos collègues ont l'intention d'intervenir, même si un débat a eu lieu au sein de la commission, je pense qu'il faut faire profiter les Corses de ce débat.

Alors, Petr'Antò TOMASI, pour Corsica Libera.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président, merci à la Présidente pour la présentation de ce rapport qui, d'une certaine façon, fait écho à la résolution que nous venons de voter ensemble, qui est aussi une conséquence des carences de notre système de santé.

Je crois que ce combat pour le CHU en Corse, c'est l'un de combats de cette décennie, c'est l'égal du combat que les Corses ont mené pour la réouverture de leur université il y a quelques décennies maintenant, c'est-à-dire un combat pour l'accès à un droit fondamental : il s'agissait du droit à l'éducation alors, du droit de vivre et travailler au pays aussi ; il s'agit ici du droit qui est un droit universel de pouvoir accéder à la santé à l'égal de tous.

Cela été rappelé, la Corse est aujourd'hui le seul territoire à ne pas bénéficier de CHU.

Nous avons relevé avec plaisir pour les habitants de la Guyane, qu'un projet équivalent avait tout le soutien du gouvernement français, dont acte, et encore une fois, nous sommes heureux pour les Guyanais.

Nous croyons qu'il s'agit aujourd'hui de se lancer dans le même processus pour la Corse parce que c'est aujourd'hui un besoin fondamental auquel nous n'avons pas droit, un droit fondamental qui n'est pas assuré.

Donc, pour toutes ces raisons évidemment nous soutenons ce rapport.

Je veux avoir un mot aussi pour notre collègue le Docteur BENEDETTI, Fanfan BENEDETTI, qui est absent aujourd'hui et qui a participé activement et aux travaux de

cette commission et à l'animation du collectif pour le CHU en Corse, et bien qu'il ne soit pas avec nous dans cet hémicycle aujourd'hui, il est évidemment solidaire et toujours motivé pour porter ce débat ici et sur le terrain, comme il a l'habitude de le faire.

Salute à Fanfan et à prestu !

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Mme TOMASI, vous avez la parole.

### **Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O sgiu Presidente.

Aghju da fà parechje rimarche, micca nant'à u raportu o u travagliu di a cummissione, mà puittostu nant'à u cuntestu.

La Présidente de commission et Petr'Antò TOMASI avant moi ont rappelé la nécessité d'un CHU. Alors, je ne reviendrai pas sur les arguments habituels : « la seule région sans CHU », « les déserts médicaux », l'égalité d'accès aux soins », tout cela, je pense que c'est très présent dans l'esprit de tout le monde.

Je reviendrai plutôt sur l'argument qui nous est donné contre ce CHU, qui est la fameuse « solidarité nationale ». Je n'aime pas trop cette expression parce que, personnellement, je n'ai pas la même définition, ou en tout cas pas le même périmètre pour l'aspect national, mais il n'empêche que c'est ce que l'on nous dit, « si vous avez besoin de quelque chose qui n'est pas disponible chez vous, ce n'est pas très grave, on vous paye la traversée de la mer ». C'est très bien, c'est très gentil, merci, mais, je vois deux limites.

La première limite, c'est un peu ce que l'on a vu aujourd'hui, c'est que payer la traversée de la mer au malade, c'est bien, mais le malade il a une famille, il a des accompagnants, des gens qui prennent soin de lui, et nous l'avons vu aujourd'hui avec la résolution que nous avons votée pas plus tard qu'il y a une heure, les accompagnants, ce n'est pas que pour les enfants un seul de leurs parents, c'est aussi le deuxième, c'est ce que l'on a voté aujourd'hui, mais c'est aussi pour les personnes adultes, les malades adultes, ils ont aussi le droit à être soutenus dans la maladie par leurs proches, ce qui serait bien plus facile s'ils étaient soignés ici.

Et la deuxième limite, c'est l'expérimentation de la crise sanitaire que nous traversons tous depuis un an. En mars dernier, la Corse était une des régions les plus

touchées et la France a dû nous envoyer un bateau militaire pour expatrier nos malades. Personnellement, j'ai trouvé que c'était bien, qu'on prenait soin des malades qui étaient en Corse, etc., la fameuse solidarité nationale. Mais, ça m'a un peu fait penser au temps des colonies où les bons français venaient sauver les Corses malades et sous-développés.

Heureusement que ça s'est passé il y a un an, parce que si ça se passait aujourd'hui, si l'épidémie faisait un bond ici aujourd'hui, alors que nous n'avons pas de marge de manœuvre dans nos hôpitaux et qu'il n'y a pas de place ailleurs, les hôpitaux sont surchargés partout, nous on est déjà en flux tendu, je ne sais vraiment pas comment nous pourrions gérer cette situation.

Pour revenir au contenu du rapport, les objectifs ciblés par le rapport qui sont : l'égalité d'accès aux soins et l'amélioration de l'enseignement et de la recherche, j'en rajouterai un troisième : fixer l'implantation des soignants. On sait comment se passe la vie, un étudiant fait sa première année de médecine, a sa première année de médecine, part sur le continent, rencontre des gens, établit une famille, s'établit sur le continent. Et, parmi 10 étudiants qui partent, il n'y en a pas 10 qui rentrent. Si on veut fixer des soignants en Corse, il faut qu'ils puissent faire leurs études ici.

Sur les préconisations, nous partageons l'idée du portage juridique innovant, il est important d'avoir un centre hospitalier régional, une réflexion globale à l'échelle du territoire, ce que nous considérons comme le périmètre national. Nous sommes aussi d'accord sur le partenariat public/privé puisqu'il faut s'appuyer sur toutes les bonnes volontés, utiliser tout le tissu déjà présent à notre disposition et mettre tout le monde en synergie.

Toutefois, nous sommes très attachés au service public et nous pensons qu'il est important dans ce partenariat que la maîtrise de l'outil reste publique.

Concernant le développement de l'enseignement et de la recherche, je vais commencer par une petite remarque, notre université ne s'appelle pas l'Université de Corte, elle s'appelle l'Università di Corsica. Alors, au-delà du nom corse ou du nom français, ce n'est pas vraiment là qu'est la question, c'est plus l'idée, je pense, l'Università di Corsica, qui montre bien que ce n'est pas l'université d'une ville, mais l'université de tout un territoire. De la même manière que nous voulons penser ce CHU comme l'hôpital de tout un territoire.

Développer l'enseignement serait un premier frein à la fuite des cerveaux. C'est un premier frein indispensable, c'est un préalable impondérable à la constitution d'un CHU, mais ça ne peut être qu'une première étape. Il est important, comme je l'ai expliqué,

que les médecins puissent être formés sur place si nous voulons éviter les hasards de la vie qui feraient qu'ils pourraient s'installer ailleurs suite à leurs études.

Je voudrais mettre également la lumière sur le développement de la recherche clinique. Le rapport rappelle que des expériences et des partenariats commencent à être développés dans nos hôpitaux et c'est très important parce que le développement de la recherche clinique est un pas important pour l'égalité d'accès aux soins.

Enfin, la troisième préconisation s'appuyait sur l'existant, c'est fondamental. Nous devons arrêter de nous sous-estimer, nous avons des compétences locales, sachons les exploiter. J'accompagnerai ceci, pas tant d'une mise en garde, plutôt d'un rappel, du rappel d'une précaution.

Quand nous réfléchissons à l'organisation des services à vocation hospitalo-universitaire, ne soyons pas des jacobins corses. Les bonnes initiatives et les bonnes pratiques sont comme les mauvaises, elles font tâches d'huile. Si nous voulons lutter au maximum contre les déserts médicaux, nous devons penser l'organisation de ce futur CHU, à l'échelle globale de la Corse en réfléchissant à une mutualisation des moyens humains comme des moyens matériels.

Je vous remercie, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. La parole est à M. MONDOLONI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Très rapidement.

Je pense que nous nous associerons dans les mois et dans les années qui viennent à cette réflexion. Je pense qu'il faut, en effet, sortir d'abord de certains réflexes campanilistes. Si nous disposons à terme d'une telle entité, ça ne peut pas être celle du nord ou du sud, c'est celle de la Corse évidemment.

Mais il y a un deuxième écueil dans lequel il ne faut pas tomber, c'est pouvoir imaginer qu'à ce titre, si nous tendons vers cette trajectoire, on pourrait se passer de la solidarité nationale. La solidarité nationale, nous on veut le répéter à l'envi, ce n'est pas une façon de quémander, c'est quelque part un dû. Et lorsque nos patients sont pris en

charge, non pas pour être expatriés mais pour être soignés dans des endroits dont la technicité, le niveau de soin et la qualité des interventions est tel qu'ils le soient mieux qu'ici, eh bien, on fait appel sans complexe, et certainement pas avec le complexe du colonisé, à cette démarche, et nous continuerons à l'entendre ainsi. Ce qui ne nous interdit pas, à l'instar de ce qui s'est passé il y a quelques dizaines d'années en matière de formation, à l'instar de ce qui se passe aujourd'hui en matière de transport, à l'instar de ce qui se passe, y compris en vertu de la solidarité nationale de tout ce qui permet de faire fonctionner cette institution, de considérer que c'est dans des rapports apaisés avec l'Etat central, et ça ne nous empêche pas, loin s'en faut, d'être de vrais décentralisateurs, de continuer à avancer sur cette piste de façon peut-être moins crispée et moins polémique que nous ne le faites dans vos propos.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Plus déférente en somme.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je vois que petit à petit vous faites l'acquisition d'un vocabulaire déférent.

**Le Président TALAMONI**

Tout à fait. Nous vous avons entendu, même compris peut-être, ça ne veut pas dire approuvé.

Alors, qui demande la parole pour intervenir sur cet important dossier ? Alors, je vais donner la parole à l'Exécutif, Bianca FAZI vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président. Merci pour ces échanges.

Donc, ce rapport de la commission santé est très intéressant, abonde aussi sur les travaux que nous avons menés avec le Conseil exécutif et avec les services.

Je vous rappelle qu'en juillet 2019, nous avons fait les premières assises de la santé, dont le thème central était « la création d'un CHU en Corse ». Nous avons invité à l'époque un médecin, un chirurgien même, qui venait de la Martinique, puisqu'on s'est basé sur le modèle CHU Martinique puisque nous avons une population équivalente. Donc, elle nous avait vraiment expliqué toutes les démarches.

Effectivement, Dany l'a rappelé, il faut compter au moins 10 ans avant de...

Alors, on devait faire les 2èmes assises de la santé, malheureusement avec la crise sanitaire, on a des contraintes sans arrêt de jauge, etc., donc je crois qu'on les fera plus tard, si on est élu, si d'autres sont élus j'espère qu'ils prendront la suite. Donc, c'est vrai que c'est un problème qui nous avait, dès notre arrivée aux responsabilités, vraiment inquiétés et surtout intéressés pour avancer.

Donc là, nous avons lancé une AMO sur les propositions établies par commissions de santé pour qu'on puisse élaborer notre propre projet et le soumettre, parce que vous avez que ça ne peut pas se faire de cette manière.

Alors, je voudrais attirer votre attention sur deux choses.

Avant qu'il y ait ce CHU quand même, il y a un problème de lits qui est récurrent sur la Corse, notamment de lits de réanimation. Et, je réponds ainsi à Jean-Martin et à Anne TOMASI par rapport à l'opération « Tonnerre » entre autres. Nous avons un déficit structurel en lits d'hospitalisation, notamment en lits de réanimation : nous sommes à 5 lits pour 100 000 habitants, alors que la moyenne nationale est à 10 lits pour 100 000 habitants.

Avant même d'être élue, puisque je suis praticien hospitalier également, la demande avait été faite au niveau de l'hôpital d'Aiacciu, en tout cas puisqu'il y a un hôpital qui est en train de se terminer, donc la demande émane de 2017, avec une augmentation des lits de réa. Avec la crise sanitaire, la demande s'est trouvée encore accrue, donc les réas, notamment de l'hôpital d'Aiacciu et de Bastia également, ont fait une demande en juillet dernier, pendant les assises et pendant le Ségur de la santé.

Donc, à ce jour nous n'avons pas de réponse, j'espère qu'on aura une réponse favorable. Mais je tenais quand même à vous dire que le Président de l'Exécutif a écrit le 1<sup>er</sup> février à Olivier VERAN, et à ce jour nous n'avons aucune réponse.

Le Président de l'Exécutif a écrit il y a un mois à peu près, je ne me rappelle plus la date exacte, au Premier ministre cette fois-ci, pour demander encore cette augmentation, parce qu'effectivement, avec la crise qui se continue, on ne sait pas si on aura besoin de plus de lits de réanimation ou pas.

Et, par la même occasion, nous avons demandé une augmentation des doses, ça n'a rien à voir avec le CHU, mais j'en profite pour vous le dire, des doses de vaccin, puisque nous estimons que nous sommes une petite population et que si on a plus de doses de vaccin, les médecins sur le territoire corse sont tous prêts à s'engager et on pourrait

vacciner toute notre population, y compris la population des plus de 18 ans. Au mois de juillet on serait tous vaccinés. Donc, vraiment je pense que c'est une demande qu'il faut abonder encore parce que c'est important, et je pense que pour notre population, si on est protégé d'ici juillet, c'est important.

Je pense que là tout a été dit. Donc, nous continuons nos travaux, l'AMO est ouverte depuis le 21 avril de mémoire, et devrait se terminer le 14 mai. Donc, j'espère que pour le futur CHU, ça sera quand même une bonne nouvelle. En attendant, il faut quand même préciser qu'on pourrait aussi avoir un institut de recherche, par le biais de l'Université de Corse par exemple, ouvert sur la Méditerranée, pourquoi pas ? Il y a aussi des choses à faire dans ce sens-là, je pense que vraiment il y a des choses à apporter, à améliorer sur notre système de santé, et d'éducation et de recherche.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Donc, nous allons faire acter, c'est une prise d'acte, mais on va le faire de manière formelle, parce que c'est quand même un rapport très important. Donc, je vais demander aux Présidents de groupes, sans qu'il soit nécessaire de donner la liste des élus, ce que font les élus des groupes.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Les élus du groupe « Femu a Corsica » **prennent acte.**

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica Libera », **prennent acte** de ce rapport.

### **Mme Anne TOMASI**

Les élus du groupe « PNC », **prennent acte.**

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus du groupe « Per l'Avvene », **prennent acte** de ce rapport.

**Mme Catherine RIERA**

Les élus du groupe « Andà per Dumane », **prennent acte.**

**Mme Valérie BOZZI**

Les élus du groupe « La Corse dans la République », **prennent acte.**

**Le Président TALAMONI**

**L'Assemblée de Corse A PRIS ACTE du dépôt et du débat autour de ce rapport.**

Avant de passer au rapport suivant, **une petite formalité.**

Le compromis trouvé avec la direction générale en matière de dérogation au régime ordinaire du temps de travail, c'est une note du secrétariat général que je vous lis, donc au régime ordinaire du temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée qui a été avalisé par le Président du Conseil exécutif et intégré dans la délibération du 25 septembre 2020, prévoit la procédure suivante : lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, dans le cadre de l'ordre du jour des sessions ou des commissions, et pour des raisons dictées par l'urgence, l'actualité ou les aléas, une dérogation au régime du temps de travail peut être autorisée de manière ponctuelle et limitée dans le temps. Elle donne lieu à une proposition du Président du Conseil exécutif de Corse, autorité hiérarchique, avec avis conforme du Président de l'Assemblée de Corse, autorité fonctionnelle, soumise pour approbation à l'Assemblée de Corse et à l'information sans délai des instances compétentes.

Ce régime est entré concrètement en application en février avec pointeuse.

Il conviendrait, pour aller aujourd'hui et demain au-dessus des 10 heures forfaitaires ordinairement prévues, étant admis que les agents concernés ont pris leur service avant l'ouverture de la session, d'activer cette procédure. La motivation consiste en l'importance de l'ordre du jour de la session, résultant comme on le vérifie de l'actualité et des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, qui exigent de délibérer sur plusieurs dossiers importants venus se rajouter à l'ordre du jour.

De plus, un incident technique chez le prestataire assurant la retransmission en direct des sessions, a retardé le début de celle-ci, l'ordre du jour commençant à être abordé à 17 h au lieu de 11 h comme cela était prévu, il conviendrait d'autoriser la dérogation aujourd'hui et demain jusqu'à 22 h environ.

Donc, voilà je vous propose de prendre acte, on n'est pas obligé de voter pour prendre acte, c'est une simple formalité, mais cette formalité nous nous devons de la respecter. C'est chose faite.

**L'Assemblée de Corse prend acte<sup>5</sup>.**

Rapport suivant :

**ENERGIA / ÉNERGIE**

\* **Rapport n° 160 : Prughettu di revisione di u programmazione plurianninca di l'energia (PPE).**

**Rapport n° 160** : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

**Le Président TALAMONI**

Alors, il y a d'abord un vote sur l'urgence.

**Le Président SIMEONI**

Question : pour l'organisation de nos travaux, M. le Président, combien il nous reste avant le gong ?

**Le Président TALAMONI**

Nous pouvons travailler jusqu'à 22 heures, avec une petite suspension d'un quart d'heure, 20 minutes. Nous ne sommes pas obligés d'aller jusqu'à 22 heures, mais en tout cas nous avons cette possibilité.

Alors sur l'urgence, est-ce que l'Exécutif a quelque chose à dire sur l'urgence de manière à ce que je fasse voter l'urgence ?

**Le Président SIMEONI**

Excuse-moi, juste parce que je sais que Jean BIANCUCCI a l'habitude d'être court...

---

<sup>5</sup> Délibération N° 21/079 AC

**Le Président TALAMONI**

C'est vrai, chacun s'en souvient.

**Le Président SIMEONI**

Et plus les dossiers sont importants et plus il est court, et la PPE c'est très important ! Donc, ce sera très court !...

Ce que je me demande, M. le Président, si on ne peut pas aller trop tard, demain je ne pense pas qu'on ait une session prévue pour finir trop tard non plus, est-ce qu'il ne serait pas mieux de mettre la PPE demain matin, de passer peut-être le règlement des aides ce soir ? Je suggère, c'est simplement parce que c'est quand même un dossier majeur...

**Le Président TALAMONI**

Cette méfiance à l'égard de la capacité de concision du Conseiller exécutif, m'étonne, mais...

M. le Conseiller exécutif, comment voyez-vous les choses ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Attendez, arrêtez la macagna, sinon je m'installe !

**Le Président TALAMONI**

Comment fait-on ?

**M. Jean BIANCUCCI**

On fait comme vous voulez, je me plie à ce que vous décidez, simplement si on ne passe pas la PPE ce soir, demain à la première heure !

**Le Président TALAMONI**

Je ne vois pas ce qui nous empêche de passer la PPE, parce que 22 heures, c'est encore loin, je pense que vous avez le temps. Sous votre contrôle, mais avec quelques inquiétudes, jusqu'à 22 heures, nous avons le temps ?

**M. Jean BIANCUCCI**

On perd du temps, Président, on y va !

**Le Président SIMEONI**

Quelle énergie !

**Le Président TALAMONI**

Très bien, si vous voulez justifier l'urgence, 3 secondes et je fais voter l'urgence. Nous sommes dans le cadre de la procédure d'urgence. Pourquoi est-ce urgent ? Et pourquoi surtout, avons-nous reçu le rapport avec retard ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Ecoutez, vous savez très bien que ce rapport, et on nous l'a fait remarquer en commission, est arrivé un peu tard, il est néanmoins extrêmement important. Ce n'est pas un rapport qui est nouveau en soi, dans la mesure où il a été examiné plusieurs fois devant cette Assemblée au titre de l'information et il a été examiné en Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, une ou deux fois par an.

Donc, c'est une projection, aujourd'hui on concrétise, on demande à ce que véritablement, malgré ce retard, il puisse être examiné, Président.

**Le Président TALAMONI**

Le Président du Conseil exécutif veut préciser quelque chose.

**Le Président SIMEONI**

Su la motivation juridique de l'urgence, je vous rappelle que d'abord nous sommes tenus par un calendrier, et notamment que nous initions une phase d'adoption de la nouvelle PPE, que nous avons convenu que cela devrait se faire d'ici la fin de l'année, que nous avons attendu le plus longtemps possible, y compris parce que l'appel d'offres engagé par l'Etat devait restituer ses résultats normalement d'abord en janvier, ensuite en février, ensuite en mars, etc., et que si nous ne passons pas aujourd'hui la PPE, nous allons prendre du retard parce qu'en mai c'est une session essentiellement technique, en juin il y a aura les élections et le temps que nous installions la nouvelle Assemblée de Corse, le nouveau Conseil exécutif, ça risque de nous renvoyer en août ou en septembre.

Donc, voilà comment nous avons motivé l'urgence.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons vérifier que l'Assemblée ait été convaincue par les motivations de l'urgence.

Je mets l'urgence au vote.

**M. Hyacinthe VANNI** : les élus du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI** : les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR**.

**M. Jean-François CASALTA** : les élus du groupe « PNC », votent **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI** : les élus du groupe « Per l'Avvene », votent **POUR**.

**Mme Catherine RIERA** : les élus du groupe « Andà per Dumane », votent **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI** : les élus du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », votent **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**L'urgence est RETENUE.**

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif pour présenter votre rapport.

**M. Jean BIANCUCCI**

Ecoutez, je comptais faire une intervention beaucoup plus longue, je vais essayer d'être très court.

Première chose, je suis heureux et fier de présenter ce dossier qui est très important, qui est lourd, à la fois du point de vue de la stratégie en matière d'énergie, qui est lourd du point de vue financier, qui est lourd aussi en termes sociaux et économiques. Je crois et j'espère, c'est un dossier qui a été construit, qui a été co-construit et on parlera tout à l'heure.

Je voudrais, à ce stade, remercier les personnels de l'agence qui se sont investis.

Je voudrais remercier d'abord le directeur, Alex MILANO, qui a contribué d'une manière très forte à ce dossier, et je vais expliquer pourquoi après.

Je voudrais remercier M. AMBACH-ALBERTINI, qui est ingénieur et qui a apporté sa compétence.

Et puis je voudrais remercier aussi mon assistant, Stefanu CARDI, qui a suivi le dossier et lui, à son niveau aussi, avec moi, nous avons contribué à ce que véritablement il soit construit.

Deuxième chose, je voudrais dire que ce dossier a été co-construit, donc c'est un des dossiers qu'on a co-construit avec le ministère de l'énergie, et chacun y a pris sa part. Donc, il y a souvent des dossiers sur lesquels on a à constater la défection des services de l'Etat ; sur ce dossier, je dois reconnaître qu'il y a une contribution et quasi permanente. Bien entendu, nous avons eu des discussions, mais vous pouvez imaginer qu'au bout du bout, nous avons abouti à une synthèse.

Je voudrais dire aussi que ça n'est pas un plan, c'est véritablement une programmation, ça veut dire qu'il y a une dimension opérationnelle qui n'échappera à personne, mais je voulais quand même insister là-dessus.

Je voudrais dire aussi que nous avons passé 3 heures avec Alex MILANO devant les CESEC. Je peux vous dire qu'il y a eu une contribution générale, tous les membres de la commission ont participé et au bout du bout, je voudrais signaler aussi que ce rapport a été voté à la quasi-unanimité par 55 voix et une abstention, donc vous rendez compte que c'est un dossier qui est transversal, et avec le la part du CESEC, un certain nombre d'observations.

M. le Président, ces observations qui ont été faites par le CESEC, je pense qu'il faut les prendre en compte, pourquoi ? Parce qu'elles complètent le dispositif, elles ne viennent pas en contradiction des propositions qui sont faites, mais elles complètent. C'est là, effectivement, que le CESEC joue son rôle à plein et c'est une manière aussi de reconnaître que cette instance était extrêmement utile. J'y fais allusion assez souvent, mais une fois de plus j'insiste.

Je vais rappeler très vite que le 17 décembre 2015, on a adopté la PPE, ce qui est apparu à ce moment-là, révolutionnaire. Pourquoi ? Parce que c'était la première fois où en France, il y avait un dispositif aussi complet qui était adopté.

Cette PPE de 2016/2018 et de 2019/2023 demande à être révisée, demande à être validée. Je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a eu des conseils de l'énergie, de l'air et du

climat qui ont permis justement de prendre en compte l'évolution de cette PPE. Il y a eu des étapes, on en parlera tout à l'heure, je suppose qu'à travers les informations, vous allez y revenir.

Puis, il y a eu la délibération de la CRE DU 16 janvier 2020 qui porte sur les modalités de couverture, par les charges de service public de l'énergie, des coûts d'infrastructures d'alimentation en gaz naturel de la Corse, sur le cadre de régulations tarifaires applicables à ces infrastructures.

Il y a eu, j'ai insisté peut-être lourdement ce matin, le lancement par la DGEC de l'appel d'offres relatif à l'alimentation en gaz naturel de la Corse pour l'alimentation des 2 centrales thermiques. C'est à charge de l'Etat. Nous ne pouvons interférer en rien. C'est un appel d'offres qui est en cours. Vous pouvez penser que la procédure doit être respectée, c'est une procédure de droit.

Ensuite, il y a eu la présentation au dernier conseil de l'air, de l'énergie et du climat, des orientations et des objectifs proposés le 15 décembre 2020.

Après ce rappel, si vous le voulez, on va vous présenter un diaporama. C'est Alex MILANO dont je parlais tout à l'heure, qui va opérer.

**M. Alex MILANO, Directeur général de l'AUE**

Merci, M. le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

J'ai la lourde tâche de vous présenter la PPE, si la projection veut bien démarrer.

La PPE, c'est un document, le Président l'a dit, dense, d'environ 200 pages. Pour vous en faciliter la lecture et l'appréciation globale, il y a le rapport qui est joint.

Je voulais simplement vous rappeler que la PPE, c'est d'abord dans ses introductions, une présentation du système électrique, je vais y revenir, des scénarii en termes de maîtrise et demande d'énergie, et un certain nombre de volets : la maîtrise de l'énergie, la mobilité des transports, le volet des énergies renouvelables et le dernier volet relatif à la sécurité de l'approvisionnement.

Dans le rapport, dans la PPE elle-même, vous retrouverez pour chacun des volets, un état des lieux ; un bilan de ce qui a été réalisé, ou pas, puisque vous verrez qu'il y a un certain nombre de sujets qui ont bien avancé, voire très bien avancé, d'autres un peu

moins ; une évaluation des gisements disponibles pour asseoir la pose des objectifs nouveaux ; et puis ce qui faisait peut-être défaut sur la première PPE de 2015 qui a été comblé dans ce rapport, c'est la stratégie pour atteindre les objectifs. En clair, lorsqu'on constate que les objectifs ne sont pas atteints, il faut développer des stratégies nouvelles, identifier des moyens, identifier les blocages qui peut-être ont entravé un certain nombre de choses. Je pense notamment aux ENR, mais pas que.

A ce niveau-là, vous avez une présentation pour vous rappeler que la PPE, pour ceux qui ont suivi les débats de 2005 et notamment le plan énergétique qui était en fait un plan énergétique, mais qui avait trait essentiellement à la sécurité d'approvisionnement et de fourniture d'électricité, c'était donc plutôt un plan électrique. Là, la PPE, c'est un plan énergétique, c'est-à-dire que vous avez non seulement tout ce qui concerne le résidentiel et le tertiaire, c'est-à-dire la consommation dans l'habitat, mais vous avez sur le graphique de gauche, la représentation de la consommation dans les transports, notamment les transports intérieurs, qui constitue également, pas seulement l'électricité, la dépendance de la Corse aux approvisionnements extérieurs. Les approvisionnements extérieurs et la dépendance de la Corse au plan énergétique, elle est pour 50 % liée aux transports. Donc, c'est sur ce chapitre-là qu'il convient d'agir.

50 %, c'est important si on le compare à la moyenne nationale, la dépendance aux transports sur le continent, est environ de 29 % ; en Corse, c'est quand même une dépendance très significative. Tout cela arrive par bateau, de la même façon que ce soit pour alimenter les centrales thermiques ou pour alimenter les véhicules, c'est de l'énergie importée. Donc, la trajectoire vers l'autonomie énergétique à 2050, qui va mobiliser successivement trois PPE : une première, celle-ci, jusqu'en 2028 et ensuite, deux autres PPE pour atteindre 2050.

Vous avez figuré aussi sur cette diapo un éclaté de la partie ENR qui est symbolisé ici et qui est essentiellement composé de la fourniture à partir des grands barrages, des grands ouvrages hydroélectriques. Mais chose nouvelle, depuis quelques années, l'émergence du photovoltaïque et du bois énergie qui sont deux modes d'énergie significatifs, prennent véritablement de l'ampleur.

Si on considère la totalité de la consommation d'énergie en Corse, elle est d'environ un peu moins de 6 000 GWh. Quand on mesure la dépendance de la Corse et donc le ratio autonomie/dépendance par rapport aux approvisionnements extérieurs, on est sur un taux d'autonomie de 17 % aujourd'hui, ça veut dire qu'on est sur un taux de dépendance de 83 %.

Sur cette nouvelle diapo, on voit figurer à la fois la puissance installée à gauche et à droite, l'énergie que cette puissance est en mesure de délivrer pour le territoire. J'attire

votre attention sur ce bilan électrique. On n'est plus sur l'énergie totale, c'est un bilan électrique, on sort les transports et on voit que sur le bilan électrique, on a une couverture d'énergie renouvelable en matière de production de 37 % en 2028. Souvenez-vous qu'en 2005, on parlait du fameux trépied, 1/3 ENR, 1/3 centrales, et 1/3 interconnexion. Là, on est sur un besoin qui est couvert à 37 % à partir d'énergies renouvelables. C'est le plus fort taux depuis les années 90 et vous verrez que les objectifs de la PPE, c'est d'aller encore plus loin. Les centrales thermiques couvrent une part essentielle toujours et vous verrez que là-dessus aussi, il y a une forte indication à la baisse.

Sur la diapo suivante, c'est une approche un peu nouvelle qui faisait défaut dans la première PPE, qui est l'approche économique de la PPE et également sous l'angle de la facture payée par les usagers. Vous avez en bleu, toute la partie facture énergétique des ménages, tout ce qui est résidentiel, la partie facture énergétique du tertiaire, c'est-à-dire les bâtiments publics et les bâtiments des entreprises, secteur industriel, le secteur touristique, l'agriculture. Tous les bâtiments, ça fait à peu près la moitié de la facture, l'ensemble des usagers ont à acquitter chaque année une facture de 1 000 M€, c'est-à-dire 1 Md€ par an, la moitié pour le transport et l'autre moitié pour les besoins domestiques, résidentiels et tertiaires.

Vous avez la décomposition. J'attire simplement votre attention sur la CSPE que l'on évalue ici à 200 M€, qui connaît une expansion croissante. Cette CSPE, c'est ce qui permet à l'opérateur d'être compensé sur les pertes d'exploitation et à alimenter un système de péréquation qui permet aux clients de EDF en Corse, je dis bien aux clients d'EDF parce que cette péréquation n'existe que sur l'électricité, pas sur les autres formes d'énergie, pas sur le gaz par exemple, cette compensation est de 200 M€ chaque année.

Je vous rappelle que, le Président l'a dit, l'orientation-cadre n'a pas changé entre la première PPE et cette révision. On est toujours sur l'objectif d'une autonomie énergétique à 2050, ce qui signifie qu'en 2050, on est censé répondre à 100 % de nos besoins à partir d'ENR.

Pour atteindre cet objectif-là, on doit à la fois réaliser des efforts en termes de consommation, c'est ce qu'on appelle la maîtrise de la demande en énergie. Je l'ai dit dans les transports, dans le bâtiment et combler le reste de la demande une fois qu'on a fait ces efforts de réduction de la consommation, en isolant les bâtiments par exemple, combler le reste des besoins à partir d'ENR. Mas l'effort relatif, il est bien de 2/3 d'économie et 1/3 de production puisque si l'on se contentait de répondre à la demande actuelle, sachant qu'on a des bâtiments très énergivores et qu'on a une forte consommation d'énergie fossile, on pourrait compenser à partir d'ENR, mais que ce soit à partir d'ENR ou de moyens de production conventionnelle, ça coûte toujours de l'argent de produire de

l'électricité, ça coûte toujours de l'argent de produire de l'énergie même à partir d'ENR. Donc, l'idée c'est d'éviter le gaspillage le plus possible. Donc, l'effort est bien de 2/3.

En synthèse, pour que vous puissiez comparer la PPE nationale, puisqu'elle a été votée également au plan national... Je rappelle qu'au plan national, il y a une PPE qui couvre la totalité du territoire et que dans les zones non-interconnectées, c'est-à-dire la Corse et les autres ZNI (Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane), on a de par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, des PPE spécifiques qui sont élaborées dans ces territoires dont les besoins sont couverts en grande partie par les charges de service public.

Si on compare la PPE nationale et la PPE de Corse, on voit que sur la réduction de la part d'énergie fossile dans le mixe primaire, on a au plan national une réduction de 35 % qui est envisagée par rapport à 2012 et en Corse, on est à moins 42 %. On vise dans la PPE nationale et dans la PPE corse le même objectif final qui est celui de la neutralité carbone. En 2050, on est censé avoir neutralisé la totalité des émissions de carbone, c'est pour ça que vous avez des stratégies de l'Etat aujourd'hui de faire la chasse aux vieilles installations gaz, fuel pour réduire la part de ces énergies fossiles dans la production.

Si on considère unique la part des ENR dans la consommation d'énergie totale, c'est-à-dire y compris transports, PPE nationale 33% et PPE corse 36%.

Là où c'est vraiment significatif, c'est la part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité, c'est-à-dire que les besoins d'électricité sont couverts à 36 % aujourd'hui dans la PPE nationale à horizon 2028 et dans la PPE de Corse, l'objectif que l'on se fixe, c'est 62 % du besoin qui est couvert à partir d'énergies renouvelables électriques en 2028. On a vraiment une augmentation significative notamment en Corse.

Je précise aussi, puisque c'est une des conséquences positives de la PPE, c'est la réduction qui est liée à ces objectifs de 50 % des émissions de gaz à effets de serre à l'horizon 2028, c'est-à-dire que la moitié des gaz à effet de serre est réduite à l'horizon 2028 par rapport à 2008.

Je pense que le diaporama vous sera distribué.

Je vous laisserai détailler cette diapo. J'attire votre attention simplement sur le haut de la diapositive où on a en 2018, une consommation d'énergie primaire de 7 100 GWh et un taux d'autonomie de 14 %. Il est différent du chiffre que je vous donnais tout à l'heure puisqu'on parle à la fois en énergie primaire et en énergie finale, c'est un concept un peu complexe sur lequel je ne reviendrai pas. On prévoit d'avoir un taux d'autonomie totale, y compris les transports, de 31 % à l'horizon 2028, ce qui est très significatif.

J'attire votre attention aussi sur la part de la baisse très importante des carburants puisque sur le graphique de gauche, aujourd'hui on est à 2 800 GWh et on prévoit de faire moins 600 GWh sur la consommation des carburants.

J'attire également votre attention sur la participation des centrales thermiques à la couverture des besoins : 2 100 GWh aujourd'hui et on prévoit d'atteindre en 2028, 685 GWh. C'est une diminution très significative de la part qui sera réservée aux centrales. Ça correspond à ce que je vous disais de l'objectif final, 62 % du parc installé de production d'électricité à partir de renouvelables. La conséquence est qu'on tire moins sur la centrale et la centrale sert tout à la fois à produire moins d'énergie, 680 GWh au lieu de 2 100. Mais en même temps, elle est là aussi en secours si d'aventure les ENR venaient à être moins disponibles à un instant T, les soirs d'hiver ou lorsqu'il y a l'été des problèmes, notamment en matière hydroélectrique.

Diapo suivante. Là aussi, c'est un élément nouveau sur lequel on insistera vraisemblablement un peu plus à la rentrée, peut-être à l'occasion d'un rapport d'information qui pourra être présenté sur les conséquences en termes économiques d'emploi de la PPE, qui sont évaluées aujourd'hui de façon plus précise.

On vous propose ici un bilan très synthétique, il est plus détaillé dans le document, on l'estime de façon assez fine, assez précise, puisque l'ensemble des filières a été analysé et décomposé une par une, l'ensemble des chaînes de valeur qui constitue ces coûts a été analysé. On est à 4,5 Md€ de coût, ce ne sont pas des subventions, c'est le coût de la transition énergétique totale en Corse sur les 8 années. Ça ne veut pas dire que la Collectivité de Corse doit trouver 4,5 Md€ de subvention à mettre pour financer les projets, mais ça veut bien dire que le coût total du maître d'ouvrage, il est là.

En face de ça, on a la création d'emplois nets de 3 800 à l'horizon 2024, donc des emplois pérennes.

4,5 Md€, je le disais tout à l'heure, c'est sur une PPE, c'est pour atteindre 62 % de production d'électricité renouvelable. Il va falloir successivement aligner 3 PPE de ce niveau-là, de 4,5 Md€ environ, pour atteindre l'autonomie énergétique à 2050. Ça veut dire que ça fait 15 Md€ sur 30 ans. C'est significatif, c'est important. Si, à titre de comparaison, vous comparez ces chiffres-là avec ceux du PEI et notamment du PTIC où on est sur des valeurs nettement moins importantes, c'est un plan massif qui nous paraît extrêmement ambitieux.

Diapo suivante. Le volet MDE, je vais aller très vite parce que je l'ai un petit peu abordé.

Je vous parlais du bilan qui a été fait sur la période écoulée, sur cette diapo, vous avez en rouge la trajectoire qui est la trajectoire tendancielle, c'est-à-dire qu'est-ce qui va se produire si on ne met pas en œuvre la PPE, si on ne prend pas en compte les objectifs de la PPE ? On a une augmentation de la consommation dans le bâtiment qui est très importante et qui est liée au développement des usages, à l'arrivée de populations nouvelles. Donc, il y a une courbe de la consommation qui est censé être en augmentation.

Vous voyez en orange l'amorce de baisse qui est liée (c'est une courbe qui est du réel, du mesuré), qui est engendrée et qui est permise par les efforts qui ont été réalisés en matière de maîtrise de la demande en énergie.

Vous voyez en bleu la trajectoire que se donne la PPE révisée. L'objectif, c'est bien de couper la ligne verte qui est celle de la trajectoire de l'autonomie énergétique. On n'y est pas encore, mais avec les efforts qui sont réalisés, l'objectif, c'est de couper cet objectif.

En matière de perspective dans le bâtiment, on a un gisement qui a été analysé finement, qui est 42 000 maisons individuelles, 57 000 logements collectifs et près de 8 600 logements sociaux. La question, c'est : est-ce qu'on les fait d'un coup ou est-ce qu'on essaye de les étaler ?

La demande du Président du Conseil exécutif, compte tenu de l'impact économique, c'est : il y a des choses qu'on peut faire de suite et qui, compte tenu de l'urgence doivent être réalisées dans les meilleurs délais. Sur cette PPE, c'est la rénovation des logements sociaux des 8 600 logements sociaux, puisqu'on est à la croisée de la problématique énergétique et de la problématique sociale, pour ne pas dire sanitaire en l'occurrence. Donc, on est sur un objectif, vous le voyez, les courbes le synthétisent, à la gauche, vous avez sur la courbe bleue et orange, la situation actuelle au tout début de 2021 et vous avez l'effort qui reste à accomplir qui est quand même colossal.

On vous a mis à droite la carte de la Corse avec les différents territoires, puisqu'on a une approche qui a été aussi territorialisée aussi finement que possible pour identifier, territoire par territoire, la variété des gisements entre le bâtiment social, entre le bâtiment d'habitation individuel. Tout cela est bien caractérisé, on connaît bien nos cibles.

Diapo suivante. Identique sur le secteur tertiaire où on a des objectifs de plus de 2 millions de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires, donc les bâtiments de bureaux publics et privés, à rénover.

Dans le résidentiel, l'objectif est de faire 9 700 rénovations globales dans les maisons individuelles et 8 600 dans les logements collectifs. Ce sont des ambitions très importantes.

Dans l'éclairage public, puisque c'est une opération-phare qui est portée par la Collectivité de Corse au travers de l'AUE et les syndicats d'électrification notamment, mais pas que, certaines communes ont conservé la compétence, c'est de rénover la totalité de l'éclairage public en Corse.

Je vous rappelle que l'objectif de ces opérations est de réduire non seulement la consommation, mais réduire aussi la facture pour les communes. Les exemples montrent que ce qui a été réalisé permet aux maires de réaliser entre 70 et 80 % d'économie sur la facture d'énergie. Ce sont des économies substantielles lorsqu'on regarde le coût de l'électricité sur ce secteur.

Diapo suivante. On a, sur les objectifs d'ENR thermiques, on n'est plus dans l'électricité, on est dans les ENR thermiques, on est dans les mêmes types d'efforts à réaliser.

On prévoit de développer le solaire thermique de façon très importante ou du moins déjà de le relancer puisque le solaire thermique a pâti d'un certain nombre de désastres, pour ne pas dire d'escroqueries qui avaient été le fait de certains, et la filière a eu des difficultés à s'en remettre. On a réussi à stopper l'hémorragie et à relancer la filière. On prévoit de faire environ 800 installations individuelles par an et 140 installations collectives.

On prévoit surtout dans le domaine du bois et de l'énergie, je ne vais pas insister davantage puisqu'il y a eu un débat en commission, notamment sur les perspectives de relance de la filière au travers de la SEM, on prévoit de soutenir et de financer la réalisation de 30 à 50 chaufferies collectives en Corse à l'horizon 2028 est aussi de soutenir le développement de la filière, de la structurer pour l'alimenter en bois combustible, en granulés, en plaquettes à environ 1 000 installation individuelles chaque année. Donc, sur l'échelle de la PPE, ça fait quand même des consommations de bois très importantes.

Sur le volet mobilité, je vais aller très vite d'autant que ce n'est pas le domaine où on a été les meilleurs. Je rappelle simplement que la Collectivité donne des orientations au travers de la PPE, mais fort heureusement, elle n'est pas la seule à rendre compte de la mise en œuvre de ces objectifs. La PPE concerne à la fois la Collectivité, mais également l'Etat, également les collectivités locales qui ont en charge l'élaboration et la mise en œuvre des plans de mobilité.

Mais on a là, pour la première fois, une transition dans les transports qui est proposée de l'ordre de 400 GWh par rapport à 2018, c'est très significatif, et notamment par le développement de la mobilité électrique.

On sait que le véhicule électrique en Corse évolue. Il évolue moins vite que sur le continent ; c'est peut-être lié au message un peu ambigu qu'on a pu faire passer sur le fait que les véhicules électriques étaient alimentés par les centrales, ce qui est de moins en moins vrai puisqu'on a tendance, et c'est l'objectif de la PPE par ailleurs, de développer et de verdir la production d'électricité en Corse. Il est évident que dans une situation où on a 37 % d'électricité renouvelable seulement, même si c'est beaucoup plus qu'ailleurs, on a une mobilité électrique qui est alimentée avec du câble et des centrales, mais à 37 % avec des ENR. Si on vise 62 % à horizon 2028, on a le temps nécessaire pour permettre aux véhicules électriques de s'implanter, de se développer et d'être alimentés par une électricité qui est de plus en plus verte et qui sera totalement verte à échéance.

Ces diapos, simplement pour illustrer en termes de mobilité, qu'on peut être quand même relativement confiants sur la suite puisque la plupart des territoires, même ceux qui sont en blanc, ont initié des démarches qui restent à formaliser. La majeure partie des territoires ont initié des démarches de planification et d'organisation de la mobilité, que ce soit des plans pour les modes actifs, que ce soit de la modalité et de l'intermodalité, quasiment tous les territoires ont des démarches en cours et des plans d'action en cours. Ce qu'il faut maintenant, c'est effectivement que la PPE vienne consolider ces ambitions, viennent les soutenir. Le point le plus important, c'est aussi de trouver des modalités financières pour accompagner la mobilité électrique notamment, mais aussi la mobilité tout court, c'est-à-dire les alternatives aux véhicules électriques.

Diapo suivante, mais j'en ai rapidement terminé. On vous signifie ici sur ce graphique, les efforts de maîtrise de la demande en énergie dans la mobilité. C'est plus de 40 GWh par rapport à 2018.

La priorité, c'est la maîtrise de la demande, c'est-à-dire les démarches de planification, j'en ai parlé. Dans une moindre mesure, mais ça reste tout aussi important, le développement des modes actifs et notamment le vélo puisque la PPE propose la réalisation de 330 km de piste cyclable à l'horizon 2028. On se doit d'accompagner l'essor du vélo, on voit qu'il y a des perspectives et notamment des choses qui sont en forte croissance. 330 Km de piste cyclable, c'est le moins qu'on puisse faire pour accompagner durablement et mettre en sécurité les usagers du vélo. Là, j'en ai quasiment terminé.

Je vous montre ici, sur le dernier graphique l'essor, ce sont les courbes vertes, la part du véhicule électrique et du véhicule hybride rechargeable sur le parc installé. On

prévoit 30 000 véhicules électriques en Corse à horizon 2028, c'est donc une mutation d'à peu près 20 % du parc de véhicules en Corse.

Sur volet ENR, une diapo de synthèse pour aller vite, c'est + 170 % de production d'ENR électrique dans la production finale. Si on sort la grande hydro, ça fait 290 % d'augmentation de la production d'ENR finale, hors grande hydro.

Ce sont des ambitions qui sont très importantes, 62 % des ENR de production d'électricité dans ce qu'on appelle le mix final.

Vous le voyez, la courbe verte, c'est la courbe du SRCE ; la courbe orange, c'est le réel ; la courbe bleue, c'est la courbe de la PPE. Vous voyez qu'elle a déjà dépassé celle de la trajectoire du SRCAE. L'idée, c'est d'amplifier ce phénomène. Tout cela, c'est le résultat du protocole d'accord qui avait été signé entre le Président du Conseil exécutif et le ministre DE RUGY qui nous demandait d'aller plus loin en matière de développement des ENR et d'accélérer le mouvement. Donc, c'est ce qui est proposé ici.

En synthèse, sur la diapo suivante, les objectifs en matière de production d'ENR électriques : vous voyez qu'on a déjà 140 MW de centrales au sol. En tout, si on fait l'état de tout le photovoltaïque installé, on arrive à 200 MW ; ramenés à l'habitant, ça fait de la Corse la première région de France, aujourd'hui.

Je suis dans l'état des lieux, pas sur les objectifs qui sont fixés. Si on regarde à l'échelle mondiale, on est, pardonnez-moi, 4<sup>ème</sup> ex-aequo avec l'Allemagne qui est un pays d'Europe qui est particulièrement en pointe sur le photovoltaïque. Bien sûr, c'est ramené à l'habitant. On est plutôt très bons et on prévoit d'être encore meilleurs.

On prévoit également de développer la petite hydroélectricité qui est une énergie qui est abondante, disponible et qui patine un certain nombre de difficultés, notamment d'articulations entre la préservation et le développement. Mais ça, ce sont des sujets sur lesquels on doit travailler, notamment avec les opérateurs et les maires. On prévoit de relancer l'éolien et la biomasse puisqu'il y a en Corse aujourd'hui et dans l'avenir, des projets de biomasse importants.

Dernier volet et je pense que je vais en conclure là, l'Assemblée de Corse avait délibéré au travers d'une motion, il y a quelques mois, pour demander d'intégrer dans la PPE un volet hydrogène. Comme vous le savez, la Corse a une légitimité, je dirais même un peu d'avance en matière d'hydrogène, puisque le centre expérimental de Vignola a été le premier en France et en Europe, à proposer de l'hydrogène vert, c'est-à-dire de l'hydrogène qui est produit à partir d'énergies renouvelables. On sait produire de l'hydrogène à partir d'autres formes d'électricité, mais pas à partir d'ENR. Ce qui a été

démontré à MYRTE, c'est également ce qui a servi d'annonce au Président MACRON lorsqu'il a voulu annoncer qu'à l'échelle nationale, il ne fallait pas louper à nouveau un virage industriel, comme ça pu être le cas par le passé dans d'autres filières, et qu'il fallait qu'on accompagne et qu'on développe les solutions hydrogènes en France.

En Corse, on a une légitimité un petit peu d'avance. L'idée, à terme, c'est de pouvoir produire jusqu'à 8 tonnes/jour d'hydrogène à partir de renouvelable. Ça veut dire qu'on est susceptible, avec ces quantités d'hydrogène produites, d'assurer la couverture des besoins de l'ensemble de la mobilité lourde, maritime, ferroviaire et ce qui concerne les bus et les camions. Ça veut dire qu'il y a aussi dans le ferroviaire, par exemple, un effort de transition très transversal puisqu'il accompagne aussi la modernisation du train.

Je pense que je vais en rester là. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. le Conseiller exécutif, vous vouliez reprendre la parole ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Je ne reviens pas sur le sujet, je crois qu'il va y avoir un débat intéressant.

**Le Président TALAMONI**

La commission permanente a décidé que les groupes disposaient de 10 minutes chacun pour intervenir sur ce dossier.

La parole est à qui la demande. C'est le PNC qui va intervenir le premier par la voix de M. CASALTA.

**M. Jean-François CASALTA**

Je vous remercie, M. le Président.

Je vais essayer de m'en tenir aux 10 minutes qui ont été fixées en commission permanente même si le sujet est passionnant.

En premier lieu, j'aimerais adresser de chaleureuses félicitations au Président, Conseiller exécutif, à tout seigneur tout honneur, au directeur, le précieux Alex MILANO sans lequel rien de cela ne serait arrivé je crois, et à l'ensemble des services qui ont participé à ce travail qui est un travail, je dois le dire sans flagornerie, assez exceptionnel et remarquable, pourquoi ? Parce que c'est un travail en interne, ça n'a pas été confié à un

cabinet, à un bureau d'études. C'est un travail en interne qui nous fait gagner en crédibilité et qui nous fait aussi économiser de l'argent.

Je vous donne un petit exemple qui ne vaut que parce qu'il est récent, nous avons voté lundi en conseil municipal d'Aiacciu une étude pour la réhabilitation de la Place du Diamant, qui en a bien besoin, étude d'un coût 600 000 €. Donc, je vous laisse imaginer mutatis mutandis parce qu'il y a des règles propres aux contrats de marché public, ce que ce genre d'étude projet de PPE aurait pu coûter.

Donc, véritablement un travail assez exceptionnel et qui n'est pas sans rappeler par la portée, l'importance et la qualité le plan de l'autre conseiller exécutif qui a été présenté récemment, c'est-à-dire le plan « Acqua Nostra 2050 » qui a été présenté par notre ami Saveriu LUCIANI.

Les choses ont été résumées de façon tout à fait intéressante et synthétique et par le président, et par le directeur. Je rappelle juste deux ou trois grands chiffres qui ont déjà été donnés, mais pour qu'on ait les idées bien claires : la Corse est dépendante à 85 % de l'énergie qu'elle consomme, 50 % de l'énergie est dédié au fonctionnement des transports, mix électrique est alimenté à hauteur de 35 % environ par des énergies renouvelables, ce qui représente 17,4 % de l'énergie finale consommée.

Dans ces ENR, c'est la grande hydroélectrique qui se taille la part du lion avec plus de 50 %, 9 % de l'énergie totale. Viennent ensuite mais dans une bien moindre mesure, le photovoltaïque, 3 % du total, bois-énergie 2 % et les autres énergies ont du mal à représenter 1 % du total.

Aujourd'hui, les sources d'énergies renouvelables en Corse permettent de dégager une puissance d'environ 400 MW.

Le premier objectif de cette PPE, parce qu'il ne faut pas oublier l'objectif, il est politique et environnemental. C'est l'autonomie énergétique et 100 % d'ENR à l'horizon 2050.

Comment allons-nous atteindre cet objectif ? C'est aussi une des nouveautés de ce projet de PPE. Cet objectif sera atteint au moyen de la baisse drastique de la consommation d'énergie dédiée aux bâtiments et aux transports. Ça constituera 2/3 de l'effort et l'augmentation de la production en ENR constituera 1/3 de l'effort en 2050. C'est l'objectif, mais notre ambition est d'arriver à cette indépendance énergétique le plus rapidement possible et tous les efforts seront déployés vers cet objectif.

Il existe également, et ça a été rappelé aussi, un objectif qui est économique et social. La PPE, c'est 4,5 Md€ sur l'ensemble de la période, 3 800 emplois et des effets induits qui sont considérables.

Pour rappel, le PEI se montait à 1,9 Md€ sur une période de 10 ans et l'actuel PTIC, c'est 500 M€ sur une période de 5 an. C'est pour vous donner à voir les masses qui sont en jeu et elles sont considérables sur cette PPE.

La PPE, et c'est peut-être le dernier point, le dernier objectif, aura également des conséquences importantes sur le coût de l'énergie et donc, pour le pouvoir d'achat. Je rappelle qu'aujourd'hui, malheureusement, la facture énergétique moyenne par ménage pour le transport et le logement s'élève à 2 900 € par an. Ce montant est près de deux fois plus élevé que pour un ménage francilien. Cette facture apparaît par ailleurs plus importante dans l'intérieur de l'île du fait de la consommation énergétique, plus importante pour le chauffage et pour les déplacements, ce qui accentue encore la fracture entre l'urbain et le rural.

Vous voyez donc, plusieurs objectifs extrêmement importants qu'il convient d'atteindre le plus rapidement possible.

Mon propos n'ambitionne pas de dresser un état des lieux, c'est fait parfaitement dans les documents, et ça a été rappelé. En plus, je vois le Président qui regarde sa montre, donc je vais accélérer.

Je disais que c'était un document exceptionnel. Mais on va aussi parler des efforts qu'il nous reste à faire, parce qu'il y a des domaines dans lesquels nous n'avons pas été très bons et il faut que nous nous améliorions le plus rapidement possible.

Une petite incise rapide sur le protocole signé en juillet 2019. C'est un protocole important parce qu'il révisé les objectifs et les ambitions de la PPE qui vont être validés aujourd'hui.

Il y a 2 choses super importantes, de notre point, de vue dans ce protocole : c'est la réaffirmation de l'objectif de monter en puissance le plus rapidement possible en matière de la maîtrise de demande en énergie, ouvrir à la Collectivité de Corse la possibilité de piloter directement, je crois que c'est le terme essentiel, ces programmes sur les 6 mesures structurantes suivantes du cadre de compensation territoriale, dans le cadre défini par la CRE.

Ces 6 mesures sont : la rénovation globale performante des logements collectifs, notamment sociaux ; la rénovation globale performante des logements individuels, grâce

notamment au programme ORELI ; la rénovation de l'éclairage public ; filière bois-énergie ; filière solaire thermique ; filière solaire thermique dans le collectif, notamment dans le secteur touristique.

Un autre objectif très important et j'en parlerai quelques minutes, c'est la réaffirmation de la nécessité de l'entrée en fonction de la nouvelle installation de production thermique d'électricité du Ricanto en 2023. Vous vous rappelez qu'on a eu des échanges parfois vifs, en tout cas extrêmement intéressants à cette époque-là et je pense qu'il faut en parler aujourd'hui, c'est important.

Premier point un peu noir, c'est les transports. Vous avez vu que ce n'est pas anecdotique puisque les transports, c'est 50 % de la consommation d'énergie. Ce n'est pas forcément une critique parce qu'on part de tellement loin que c'est difficile de faire une critique. Mais en tout état de cause, quand on prend le schéma régional qui a été élaboré en 2013 et qui est toujours d'actualité, on voit qu'on est toujours sur une évolution qui est tendancielle. On n'arrive pas à avoir une évolution qui puisse être satisfaisante au vu des objectifs qui ont été affichés en 2013. Là, il faut faire des efforts qui sont des efforts sérieux surtout en matière de transport en commun et en matière d'urbanisme. Quand on parle des transports et quand on parle d'une mobilité, on est obligé de parler d'urbanisme en même temps. Tout est lié.

J'ai appris par ce rapport qu'on marchait pas mal en Corse, c'était un déplacement sur quatre, c'est plutôt contre-intuitif, mais c'est déjà bien. Par contre, le transport en commun, c'est vraiment la portion congrue et puis, pas de vélo, même si l'AUE a déployé des efforts intéressants. Je crois qu'on a pu subventionner environ 3 000 appareils depuis 2016. Il faut encore monter en gamme et en puissance, c'est extrêmement important.

Je parlais de l'urbanisme, quand on conçoit des ensembles urbains, il faut pour que justement ces modes de transport doux soient adaptés et puissent être utilisés, que ces ensembles urbains soient adaptés et pensés en amont pour cette utilisation-là.

Je vous donne un exemple : quand on fait des réalisations aujourd'hui, et pourtant c'est obligatoire depuis la loi LAURE en 1996, comment ne pas penser à des pistes cyclables ? Or, on a pratiquement sous les yeux des grandes réalisations qui ont été faites récemment et pourtant, vous ne voyez pas de pistes cyclables. Si on n'arrive pas à concevoir les choses dans leur globalité, malheureusement le problème énergétique sera récurrent.

Dernier point, j'essaierai de ne pas excéder les dix minutes qui m'ont été impartis par la commission permanente...

**Le Président TALAMONI**

C'est bientôt le cas !

**M. Jean-François CASALTA**

J'en viens au point important de la centrale du Ricanto.

En mars 2019, tout était prêt pour la construction d'une centrale cycle combiné qui devait être en fonctionnement en 2023. Toutes les autorisations étaient prêtes, permis de construire accordé en mars 2019.

En juillet 2019, on a ce changement de direction, ce changement de cap avec un redimensionnement extrêmement important de cette centrale, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, la centrale prévue, c'est 110 MW. On m'a expliqué à l'époque les arguments qui militaient pour ce redimensionnement. Je les entends, ces arguments, je les ai compris, à savoir que c'était peut-être contradictoire avec notre ambition de la massification et de la montée en gamme des ENR. Il y avait aussi et il y a des problèmes sur le problème de la péréquation ; vous savez qu'elle subit aujourd'hui des attaques de toute part. Si demain, cette péréquation devait tomber, ça serait extrêmement préjudiciable pour les consommateurs d'énergie en Corse puisqu'ils paieraient leur électricité beaucoup plus chère.

Evidemment, c'était quelque chose qui était intéressant. Le seul problème et là, il y avait une urgence sanitaire et de santé publique, et j'en termine, M. le Président, c'est le temps parce que l'Etat, à l'époque, et c'est dans le protocole, nous avait promis une centrale en fonctionnement pour 2023. On avait dit à l'époque que 2023, ça ne serait pas tenable, je pense que tout le monde en avait conscience.

Aujourd'hui, c'est 2026 et malheureusement, ça fait 40 ans que les Ajacciens, et pas seulement, s'empoisonnent parce que la centrale du Vaziu fonctionne au fuel lourd, et toutes les vallées environnantes, et malheureusement, on en reprend encore pour 3 ans.

C'est le point noir de cette PPE, il faut le dire au contradictoire de tous, 3 ans, c'est un délai qui est tenable, mais pas davantage. On l'avait déjà dit en octobre 2019 quand on l'avait votée. Je pense qu'il faut le réaffirmer aujourd'hui avec solennité.

Désolé d'avoir été un peu long.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. LACOMBE, vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

PPE nouvelle version, l'objectif est d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, en activant la massification des ENR et de la maîtrise de la demande d'énergie. On est tous favorables à cela, d'ailleurs nous avons été dans ce sens et ça a été rappelé ce matin lors de ma question. Tout a été voté à l'unanimité.

C'est un rapport très important pour la Corse, les Corses et son avenir. A mon tour, je m'associe aux félicitations pour le président de l'AUE, son travail, M. le directeur, mon Cher Alexis, je voudrais te féliciter personnellement, ainsi que tout le personnel, mais aussi, puisque c'est un rapport qui nous est présenté, c'est un rapport qui a été co-construit, je voudrais aussi saluer nos partenaires parce que je crois qu'on ne peut pas les oublier. C'est une volonté, comme cela a été dit par la présentation de notre directeur, qui s'inscrit dans une politique nationale et peut-être que nous avons été les premiers, la zone ZNI, la Corse non-connectée à avoir notre PPE. On ne peut que s'en féliciter.

Mais encore une fois, sans être critique, nous n'avons pas atteint les objectifs que nous nous étions fixés et c'est un peu le cas souvent dans cet hémicycle, la politique que l'on mène. On fait des plans et finalement, on ne les atteint pas toujours et on ne les respecte pas toujours.

Ce n'est pas un plan, paraît-il, c'est une programmation pluriannuelle. Mais je vois dans les conclusions du CESEC que c'est un plan de programmation. Donc, en fin de compte, on tourne toujours autour du pot avant de tomber dedans.

Toujours est-il, même si on n'a pas atteint les objectifs et vous l'avez prouvé dans votre document et vos annexes, avec le vert où on a atteint, ou en passe d'atteindre, les objectifs, l'orange et le rouge. Je vois qu'il reste beaucoup de rouge, certes encore un peu de temps, beaucoup de rouge, si vous l'observez, beaucoup d'orangé. Donc, les objectifs ne sont pas forcément atteints, il reste encore un peu de temps, et bien sûr du vert. Donc, on peut considérer qu'on n'est pas totalement au rendez-vous.

Je crois que mon collègue Jean-François CASALTA l'a relevé. Je partage avec lui, je tiens à le lui dire, quand il y a des échanges intelligents et fructueux, sur les dates de 2023 et de 2026, sans rappeler qu'il y avait un cycle combiné gaz de 250 MW et tout était ficelé et tout était prêt. Aujourd'hui, 112 MW, plus précisément et on repart pour 3 ans.

Je vous le dis, même si j'ai entendu, je comprends la trajectoire, j'aurais tendance à dire « soyons plus prudents ». 250, c'était peut-être trop, il faut inverser la

tendance ; 112, ce n'est peut-être pas assez. C'est vrai qu'il y a aussi des TAC (turbines à combustion), 20 MW... Je pense qu'il y a d'autres choses.

Je pense qu'on aurait dû être plus prudents parce que finalement, nous n'avons pas forcément de réserves et nous sommes aujourd'hui contraints d'être au rendez-vous et au résultat.

N'oublions pas aussi que, parallèlement, la vétusté que tout le monde est reconnue au-delà de l'aspect polluant, de la centrale du Vaziu. Déjà, un moteur ne fonctionne plus depuis quelque temps, les autres moteurs, j'en parle un en connaissance de cause comme tout le monde ici, sont très polluants, demandent une maintenance très élevée et nous ne sommes pas à l'abri puisqu'il faudra attendre au moins 2026, si tout va bien, ce qu'était l'objet de ma question ce matin. Je crois que dans cette ambiance électrique, M. le Président, vous étiez un peu sous tension avec beaucoup de voltage pour y répondre ! C'était tout simplement pour enrichir la réflexion et j'ai senti de votre part un peu de crispation...

Mais aujourd'hui, nous avons le Vaziu qui pollue, qui est ancien et avec un risque. Les services EDF ne le cachent pas depuis longtemps. Encore, et je rejoins mon collègue M. CASALTA, décaler les échéances à 2026, peut-être ! Nous n'avons aucune certitude.

Et je reprends les observations du CESEC, ce ne sont pas les miennes, je les lis attentivement puisqu'elles sont toujours intéressantes, certaines fois, elles sont reprises, certaines fois elles sont oubliées, qui met quand même en garde là-dessus et qui demande des éclaircissements et des assurances sur le calendrier de la réalisation et de la venue du gaz naturel.

Aujourd'hui, au moment où nous parlons, PPE établie sur l'arrivée du gaz sans aucune date et aucune certitude. Il faut qu'on se dise les choses.

N'oubliez pas que nous avons aussi deux liaisons électriques, autonomie indépendance énergie le SARCO et SACOI avec une évolution possible depuis puissance pour ces câbles.

Ensuite, il y a des aspects positifs et vous savez qu'à titre personnel et au nom de mon groupe, je suis très favorable, n'est-ce pas, M. le Président du groupe « Pè l'avvene » sur le vélo électrique. Vous n'avez pas besoin d'assistance électrique, mais vous pédalez souvent...

Sur l'éolien, le terrestre et le maritime, ça pose de véritables problèmes environnementaux...

### **Brouhaha.**

C'était pour dire que dans sa catégorie, il a été vice-président de championnat de France !

Sur l'éolien, sur la petite hydro dont vous en avez fait votre cheval de bataille, j'en suis heureux et vous le savez, M. le Président de l'AUE, que je suis concerné : vous avez acté au conseil d'administration, la petite centrale électrique sur le canal de la Gravona.

Par contre, sur la grande hydroélectricité, je suis un peu au regret de dire, avec l'impact environnemental, tout peut se discuter, que nous sommes aujourd'hui dans cette PPE sur le lancement d'études. Encore du retard !

Sur l'évolution de la consommation des voitures électriques, M. le Directeur, je vous réponds et je m'inscris un peu en faux. On n'a pas la connaissance du besoin et peut-être de l'explosion même de ces voitures électriques dans les années à venir. Aujourd'hui, la PPE, c'est 2019/2028. En 8 ou 10 ans, les choses peuvent évoluer très vite. Quand on voit le nombre de véhicules électriques vendus et l'installation de bornes électriques à recharge rapide avec la puissance que vous connaissez, c'est-à-dire que vous arrivez avec votre voiture à zéro, une demi-heure et vous repartez et tout est rechargé, cela aujourd'hui tire sur le Vaziu en grande partie.

Je crois qu'il y a un delta, on ne l'a pas suffisamment pris en compte, certes ce n'est pas toujours facile parce que l'évolution, nous ne la connaissons pas. Mais je crois que nous n'avons pas été assez prudents là-dessus, donc des bornes électriques aussi à recharge solaire. Ça pourrait être du solaire sous forme de grands parasols solaires. Ce sont encore de nouvelles observations.

Sur toutes ces installations et tout ce qui est programmé, encore une fois je me permets de faire référence aux observations du CESEC, il faut une véritable prise en compte des problématiques urbanistiques, tant sur les champs photovoltaïques, sur l'éolien, que sur la production d'hydroélectricité. Même aujourd'hui, je ne veux pas aller plus loin et je ne veux pas rouvrir la polémique, s'il y a eu des articles sur la biomasse liquide, aujourd'hui, on n'en parle plus. Une première page, il y a quelques mois et aujourd'hui, on n'en parle plus. On peut s'interroger.

Pour terminer, je voudrais, avant de vous faire une suggestion, vous exprimer le regret d'une chose. Je sais qu'à l'accession à vos responsabilités, vous avez fait la filière bois, et je m'adresse à Nadine NIVAGGIONI, filière bois en 2015, début 2016. 2021, malheureusement je n'ai pas vu évoluer et rien de neuf pour cette filière bois. Dans cette PPE, je ne retrouve pas, encore une fois, et Dieu sait si nous avons des potentiels et la Collectivité de Corse est propriétaire d'une grande partie di a nostra furesta, je ne vois aujourd'hui sur ce volet de grandes avancées. Nous le regrettons. Peut-être qu'il faudrait s'y pencher un peu plus.

Une suggestion pour terminer : il me semble, à travers cette PPE, qu'il aurait été opportun d'avoir, encore une fois, permettez-moi de revenir comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, sur cette proximité avec les élus locaux, je pense qu'il serait opportun de rencontrer des 19 EPCI, de leur suggérer de créer un plan ou une programmation, ou peut-être une société, une SPL, je ne sais quel nom elle pourrait porter ou quelle structure juridique « énergie ». Ce qui veut dire que chaque territoire ferait remonter une proposition en termes de photovoltaïque, d'éolien, peut-être dans certaines régions de Corse plus propices à cela, de petite hydroélectricité.

Voilà ma suggestion. J'en ai terminé. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Qui souhaite intervenir ? A deux voix, mais sans dépasser dix minutes à 2. C'est Mme BOZZI qui commence.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président, je serai brève et je céderai la parole à Pierre GHIONGA.

Tout d'abord, pour vous dire que nous sommes favorables aux objectifs qui sont fixés dans ce PPE : l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables thermiques, la hausse de la production d'électricité à partir de ressources renouvelables, la sécurisation de l'alimentation énergétique qui est également un enjeu important. Ça a été dit également, la maîtrise de la demande en énergie par l'isolation et la réfection des bâtiments notamment. Tous ces objectifs ont été bien détaillés et je vous remercie, M. le directeur, pour vos explications parce que c'est vrai que c'est un dossier assez technique et un document lourd qui nous a été communiqué. Donc, les explications, aujourd'hui, sont les bienvenues.

Par contre, j'ai un grand regret sur l'absence de développement de pistes cyclables d'une manière générale durant les dernières mandatures, ça a été dit également par M. CASALTA, tous les projets qui sont sortis ces dernières années, ces projets portés par la Région n'ont pas permis de mettre en place de nouvelles pistes cyclables. Je crois qu'on a loupé plusieurs opportunités de mailler nos territoires de cette manière-là.

Je regrette également que les transports en commun soient en régression depuis plusieurs années puisqu'on voit bien que de nombreuses lignes, notamment dans le rural, ont été supprimées. Sans doute, elles avaient des coûts importants pour notre Collectivité, mais elles maintenaient un lien social important.

Ce sont les deux points sur lesquels il faudra travailler rapidement sur les prochaines années.

J'ai également une question sur la valorisation thermique des déchets. Je ne l'ai pas vue, en tout cas, ça n'a pas été précisé dans le rapport. Peut-être, vous m'en parlerez en réponse à cette question-là.

Je pense qu'aujourd'hui, il faut passer à la mise en œuvre sur des projets structurants et notamment, la nouvelle centrale du Ricanto qui doit être construite. Je m'inquiète un petit peu, dans votre présentation, je ne la vois pas possible. Aujourd'hui, elle ne doit plus fonctionner au fuel et on doit trouver une source d'approvisionnement au gaz naturel ou à la biomasse pour relancer, comme le disait Xavier LACOMBE tout à l'heure, la filière bois.

Voilà les quelques inquiétudes et interrogations sur ce projet pour lequel nous sommes globalement favorables.

Merci, M. le Président et la parole à Pierre GHIONGA.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pierre GHIONGA

**M. Pierre GHIONGA**

Rapidement, pour préciser ce qu'a dit Valérie. Nous sommes d'accord sur les objectifs bien entendu : développement des ENR, développement de l'isolation des bâtiments.

Mais, j'ai quelques questions philosophiques que je voudrais un peu éclaircir.

Les ENR, c'est peut-être la neutralité carbone, mais ce n'est pas la neutralité écologique. On n'a pas parlé des dégâts que faisaient les grands barrages sur les 2 plus grandes rivières de Corse, le Golu et le Tavignanu. Le retrait de côte de la Plaine orientale, responsabilité majeure de ces 2 barrages, c'est EDF qui le reconnaît. Je ne parlerai pas des terres rares en Afrique pour les panneaux solaires. La non-dépollution, on ne sait pas dépolluer les panneaux solaires. Dans quelques années, il va falloir le faire. Il faut se la poser la question. Je ne parlerai pas de l'impact paysagé des éoliennes.

Deuxième point, M. le Président, vous dites qu'en 2028, l'utilisation des énergies fossiles doit diminuer de 30 %, donc le gaz aussi doit diminuer. A ce moment-là, on condamne de fait, il faut avoir le courage de le dire, la transformation de centrale du Vaziu actuelle en centrale au gaz. Orientons-nous peut-être vers une centrale expérimentale à la biomasse et au solaire, pourquoi pas ?

On dit qu'en 2028, on va baisser de 30 % la consommation de gaz et on demande la création d'une nouvelle centrale au gaz. Je ne comprends pas la logique de notre plan. Ce n'est pas nous qui changeons, c'est EDF qui met du temps, ils ne veulent pas la faire, c'est ça qu'il faut se dire. A mon avis, il faut avoir le courage de le dire. On va déchanter encore en se mettant un objectif d'avoir une centrale au gaz en 2023. On ne l'aura pas et on aura une déception.

Voilà, M. le Président, ce que j'avais à dire, et j'espère que vous me contredirez, mais je n'en suis pas sûr.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Qui demande la parole à présent ? Romain COLONNA, vous avez la parole pour 10 minutes.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. Je ferai quelques minutes, je laisserai la parole ensuite à mes collègues.

Merci, Monsieur le Président de l'AUE, pour ce rapport, il a été salué pour sa qualité, donc j'en ferai de même.

Merci, M. le directeur et l'ensemble de vos services, pour un rapport qui est d'une grande qualité et ça fait extrêmement plaisir, Jean-François CASALTA le disait, d'autant plus qu'il a été fait en interne.

Très rapidement, je voudrais articuler mon propos autour de trois interprétations politiques de ce document, si vous me le permettez, sans rentrer dans les chiffres qui ont été largement rappelés.

La première chose, c'est que ce rapport s'inscrit dans la continuité, il me semble que c'est important de le rappeler avec force. La première PPE, c'était en 2015, nous n'étions pas aux responsabilités, il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le rappeler, mais pour le coup, vous avez fait preuve, et cette majorité et cet Exécutif a fait preuve, j'ai presque envie de dire, d'un acharnement pour conserver les objectifs liés à la PPE. On peut se demander si d'autres majorités politiques auraient, peut-être au gré des aléas, des difficultés et des embuches politiques permanentes, quant à la programmation pluriannuelle de l'énergie, modifié le cap.

Or, et là je crois, si j'ai bien compris, que tout le monde s'accorde peu ou prou dans cet hémicycle, pour dire que les objectifs liés à cette révision de la programmation pluriannuelle énergétique, sont maintenus, à savoir l'autonomie énergétique en 2050, et décliner à travers un développement massif des ENR, la maîtrise de la demande énergétique et enfin des pratiques, et ça vient d'être rappelé, qui globalement doivent être non polluantes. Et, c'est important de le rappeler, de le rappeler avec force.

Donc, nous vous suivons sur ce premier point au niveau de la continuité dans le processus.

Le second point, c'est la transversalité du projet, et je le dis sans hésitation, ce projet de PPE, ce n'est pas juste un projet qui traite de l'énergie en soi, c'est véritablement un projet de société, c'est notre rapport en tant qu'individu et en tant que collectif humain par rapport à l'ensemble de la vie en Corse et de l'environnement en Corse. Il traite de l'emploi, vous l'avez dit, il traite de l'éclairage, il traite des mobilités, des mobilités douces, les pistes cyclables, il traite des ports propres, nous n'en avons pas encore parlé, mais c'est un volet important, il traite me semble-t-il, de manière essentielle, du secteur du bâtiment à rénover. Vous dites même dans le rapport de présentation que c'est un enjeu formidable pour le secteur du BTP, la rénovation.

Qui pouvait penser, il y a encore 15 ans ou 20 ans, que traiter la question énergétique allait nous amener à traiter la question de la précarité sociale ?

Donc, je le dis de manière transversale et complémentaire, c'est la complémentaire des politiques publiques et c'est un véritable projet de société que vous nous proposez aujourd'hui, et je suis content finalement d'entendre qu'au-delà des bancs nationalistes de cet hémicycle, il y a quand même un accord sur ce projet et ces objectifs-là.

Et, je voudrais enfin rappeler, vous l'avez dit dans votre présentation mais rapidement et je vais revenir dessus un instant, si vous me le permettez, c'est le troisième point politique, très politique en termes d'efficacité par rapport à la méthodologie. Il y a eu une collaboration manifestement sur ce dossier plus que sur d'autres, avec l'État. Et, je crois qu'il faut le souligner parce qu'on nous a souvent fait le reproche d'être belliqueux, d'être vindicatifs, nous nous avons dit que nous étions là, nous avons été élus, pour défendre les intérêts des Corses, de la Corse et du peuple corse. Il est heureux, je le lis de sincèrement, il est véritablement heureux que dans la méthodologie et dans la conception, que l'État ait pu collaborer dans un respect mutuel, même s'il y a eu des divergences, même si des fois on le voit, sur certains aspects ça reste compliqué, mais globalement il y a eu une collaboration et je crois que ça trace un chemin.

Donc, pour conclure, M. le Président, on nous dit souvent que cette majorité fait exclusivement dans l'idéologie, eh bien on a vu qu'au niveau d'Acqua nostra, on a vu la dernière fois au niveau des transports, on voit aujourd'hui au niveau de l'énergie, on a vu hier au niveau du PTIC, du tourisme, eh bien on voit que cette majorité, elle avance, et je crois qu'au bénéfice des acquis de cette majorité, on pourra incontestablement inscrire cette révision de la PPE. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, vous avez la parole, M. PAOLINI, il vous reste 5 minutes.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, difficile de présenter l'avis détaillé de notre groupe sur un dossier, ça été dit, aussi dense, aussi lourd et aussi complexe, en quelques minutes, mais on peut le résumer finalement d'une phrase simple, la PPE, indépendamment du vocabulaire que l'on veut utiliser, un plan, un schéma, une programmation, c'est le chemin qui doit nous mener à notre souveraineté énergétique.

Et aujourd'hui, je crois que l'itinéraire est balisé, au moins à deux niveaux.

Le premier niveau, c'est de savoir où on est aujourd'hui. Donc, faire le diagnostic sur la base de données et d'indicateurs incontestables, et je crois que le travail qui a été mené sous la présidence de Jean BIANCUCCI, par les services de l'AUE, et les différents agents que je veux, au nom du groupe, féliciter et remercier, il est de qualité, à la fois dans le fond et dans la forme. Et donc, au nom du groupe, les remercier et les féliciter pour cela.

Il nous permet de faire un constat qui, je crois, peut être partagé, du moins je l'espère, sur tous les bancs de l'hémicycle. La Corse est aujourd'hui trop dépendante en matière énergétique : trop dépendante notamment des produits pétroliers, dans le secteur des transports, de la production d'électricité. Je ne rappellerai pas les chiffres, ça été fait précédemment par mes collègues, nomment par Jean-François.

Et, le deuxième niveau de cette PPE, c'est savoir où on va et comment on y va.

C'est contrôler un peu nos temps de parcours régulièrement, et voir si on les a respectés, mais ce n'est pas facile, certains sont au vert, c'est vrai, certains sont tout rouge, c'est une course d'obstacles où des fois les embuches c'est l'État qui les fait. On l'a vu, par exemple, à plusieurs reprises sur la centrale du Vaziu, sur l'appel d'offres qui a pris du retard. Ce n'était peut-être pas une volonté manifeste d'enterrer le dossier, mais c'est, dans ce secteur-là en tout cas, un chemin qui est difficile, qui est escarpé, et il doit nous conduire à l'autonomie énergétique.

Alors on l'a vu, massifier les ENR en intégrant les nouvelles capacités de stockage, et on se félicite pour notre groupe, que l'hydrogène apparaît dans cette PPE par une motion, je crois, qui avait été portée par Petr'Antò TOMASI et qui est finalement combiné au photovoltaïque une reconnaissance des travaux de recherche menés depuis maintenant plusieurs années par l'université.

Pour terminer mon propos, je vais quitter les champs photovoltaïques pour aller sur un champ plus politique. Ce que l'on entend finalement depuis que je siège dans cet hémicycle, depuis plus de 3 ans, de nos opposants, pas forcément dans cet hémicycle, mais peut-être plus à l'extérieur d'accord, un petit refrain qui pour nous sonne faux. Il s'amplifie, bien sûr, durant cette période pré-électorale, ce petit refrain, et consiste à faire croire, ça été dit par Romain, qu'on serait finalement, nous majorité, mais avec nous le Conseil exécutif, aveuglés par des visions dogmatiques ou idéologiques, focalisés uniquement par les questions institutionnelles ou désintéressés, en tout cas qu'on ne règle pas concrètement les problématiques des Corses.

Sur au moins ce dossier énergétique, vous en conviendrez, qui anime nos débats, ce refrain il sonne totalement faux, il ne résiste pas à l'analyse objective et sérieuse faite aujourd'hui.

Et pour conclure, je vais vous dire ce qui pour nous sonne juste.

Ce qui sonne juste, c'est que sur ce dossier, nous avons exercé pleinement nos compétences, qui nous sont d'ailleurs dévolues par la loi qui reconnaît, une fois n'est pas coutume, la spécificité de la Corse en matière énergétique.

Bien sûr, peut-être, qu'on aurait pu aller plus loin avec d'autres compétences, et je pense par exemple à la question des carburants, mais on l'abordera peut-être demain dans le cadre du rapport sur l'autorité de la concurrence.

Cette partition qui a été jouée à la fois par le Président du Conseil exécutif, bien sûr, et par le Président de l'AUE, a permis à la fois d'acter l'alimentation au gaz des centrales pour lutter contre la pollution atmosphérique, mais je crois que leur redimensionnement était la bonne décision, à la fois pour pouvoir maintenir l'enveloppe budgétaire pour investir dans la rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique, et à la fois pour massifier les ENR, pour avoir les moyens de massifier les ENR, parce qu'aujourd'hui, en effet, ça été dit, les choses peuvent évoluer très vite, Xavier, et de surdimensionner une centrale au gaz naturel aujourd'hui, qui reste une énergie fossile, aurait à notre sens bloqué le développement des énergies renouvelables et les innovations dans ce secteur.

Et bien sûr, la juste partition qui a été jouée à la fois par le Président du Conseil exécutif, par le Président de l'AUE, mais par l'ensemble du Conseil exécutif, ça été de renforcer la cohérence et la transversalité des politiques publiques, réhabiliter les passoires énergétiques, le programme « Una casa per tutti », on en parlera, le programme ORELI, qui était exploratoire mais qui a vocation à monter en puissance dans les prochaines années, le programme « Acqua nostra », et je crois que, pour l'avoir parcouru en détail, il y a un bien un volet « énergie hydraulique », que ce soit par exemple pour les champs photovoltaïques sur les plans d'eau, ou encore pour développer le stockage et donc, pourquoi pas, l'hydroélectricité, la grande hydroélectricité.

Enfin, sur le plan déchets, et là encore je vais être en désaccord avec Valérie, on valide le projet de plan des déchets en février dernier avec une valorisation des déchets organiques par méthanisation.

Donc, je vais finir, M. le Président, sur la filière bois, je n'en dirai pas plus.

Donc ce bilan, dans le domaine énergétique comme dans d'autres, nous en sommes fiers, on va le défendre avec conviction en juin prochain et au final, ce sont les Corses qui auront le dernier mot pour nous dire ce qui est juste et ce qui est faux.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, m'autoriseriez-vous galamment à 2 minutes seulement ?

**Le Président TALAMONI**

Après c'est la porte ouverte à tout... 2 minutes !

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. Juste un petit point sur la biomasse.

Si nous avons des contraintes au niveau du renouvellement de la centrale du Vaziu, si nous avons eu des contraintes sur l'hydroélectricité, au niveau du classement par exemple des cours d'eau, qui a ralenti un certain nombre de projets, il n'y a aucune excuse en matière de biomasse. Il y a eu des appels à projets qui ont été lancés, les communes, les intercommunalités peuvent y travailler quand elles le souhaitent, porter des projets.

Il y a un alignement des planètes aujourd'hui, c'est-à-dire que l'Europe finance un certain nombre de projets à travers REACT-EU par exemple, ou d'autres programmes, l'État à travers l'ADEME, la région à travers l'Agence de l'urbanisme.

Donc, je crois que l'initiative, au niveau des chaudières, des centrales, des réseaux de chaleur, vient des communes ou des intercos.

Donc, avete pane è curtellu, pudete fà ! Et en plus maintenant nous avons une expertise, une véritable expertise dans la matière.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Petr'Antò TOMASI a demandé la parole pour 10 minutes, étant précisé que la galanterie ne vaut pas à votre égard, évidemment.

Vous avez la parole.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Je veux à mon tour saluer à la fois la qualité du travail fournie par l'équipe de l'AUE et puis aussi saluer la qualité des débats dans cet hémicycle.

Nous disions tout à l'heure que la création d'un CHU pour la Corse serait, à n'en pas douter, l'un des grands enjeux de la décennie ; ce dont nous débattons aujourd'hui est, à n'en pas douter, l'enjeu du siècle, et uniquement pour la Corse, ou l'affaire du siècle, pour le dire avec les mots d'une grande mobilisation populaire qui a vu jour ces derniers mois et ces dernières années.

D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si l'actualité riche sur ces questions de transition énergétique, je lisais il y a quelques minutes l'annonce de l'arrêt de la Cour de Karlsruhe, la Cour constitutionnelle allemande qui vient de censurer la loi « climat », lui reprochant des objectifs insuffisants en termes de réduction des gaz à effet de serre. Ce n'est pas sans rappeler une autre décision du Conseil d'État en France qui se situe, plus ou moins, dans la même tonalité.

Donc, on est dans un débat qui est un débat aujourd'hui mondial et je crois que c'est important de s'y insérer tout en incluant des problématiques qui sont les nôtres et notamment celles de la souveraineté énergétique, ça a été dit.

En 2015, notre groupe avait voté la PPE, cette révision s'inscrit en continuité, même si elle va plus loin, donc c'est en logique et en conformité avec nos engagements précédents que nous voterons ce rapport.

D'autant que, ça été dit, elle va un peu plus loin, y compris la PPE qui existe à l'échelle de la France, et sans revenir dans le détail de déclarations passées, nous pensons que nous avons tous les atouts, y compris, puisqu'on a parlé de vélo, on utilisera la métaphore sportive, pour au sprint, arriver avant 2050 à l'objectif que nous nous sommes assignés.

Alors, en essayant de balayer différents aspects de façon assez rapide dans le temps qui nous est imparti, d'abord un point sur la question de l'emploi, qui est une question centrale, parce que nous avons la conviction que nous allons réussir la transition écologique et énergétique, bien sûr, si nous plaidons la valeur intrinsèque de cette transition, la défense de notre maison commun, ça devrait suffire pour beaucoup d'entre

nous, mais aussi si nous convainquons de l'intérêt économique de cette transition énergétique et écologique.

Après avoir affirmé cela, quelques demandes peut-être de précisions, parce que je vous avoue me perdre un petit peu dans les chiffres, mais c'est peut-être ma lecture qui est erronée.

En 2015 nous annonçons, la Collectivité, un objectif de 5 000 plus 3 500 (5 000 emplois pérennes et 3 500 non pérennes) dans le cadre de la PPE.

Dans le rapport, on parle de 3 800 emplois induits par la révision et puis dans la programmation, on a d'autres chiffres qui correspondent peut-être à une autre lecture ou une autre présentation où on parle, page 58 notamment, de 11 000 ETP sur la période 19-28 et de près de 1 600 emplois créés ou maintenus en 2028. Je crois que c'est important aussi que l'on ait, sur le document inclus, une évaluation environnementale et énergétique, je crois que c'est un sujet central qui doit nous permettre de convaincre les Corses de s'engager fortement dans cette direction.

Assez rapidement des points sur lesquels on est d'accord et on salue le travail, la micro hydroélectricité, on l'avait évoquée au moment du débat sur « Acqua nostra 2050 », ça nous semble être une piste tout à fait intéressante à explorer. Je n'en dirai pas plus.

Quelques mots sur les bâtiments. Alors, sur les bâtiments à la fois en termes de maîtrise de l'énergie, de MDE et de revalorisation, il y a des choses intéressantes, notamment sur le logement social, ça a été salué et relevé par d'autres. Sur ORELI, on est dans l'aide au tiers, avec toutes les difficultés que ça peut induire, puisqu'il faut que les Corses puissent se mobiliser, puissent avoir accès à l'aide. Et puis, on était intervenu, en même temps que la fameuse motion sur l'hydrogène dont vous avez fait référence, à travers une autre motion aussi sur la revalorisation du patrimoine de la Collectivité de Corse. Et, c'est vrai qu'on aurait apprécié, je pense que c'est un axe de développement ou d'amélioration de la PPE, qu'on puisse disposer d'un volet dédié à la valorisation de ce patrimoine pour lequel nous sommes certainement l'un des premiers propriétaires de Corse : les bâtiments administratifs, les collèges et lycées, les infrastructures ferroviaires, maritimes et routières. Je crois que là nous avons des marges de progression ou en plus nous avons la main, alors que sur ORELI, par exemple, on est dépendant des tiers.

D'autant plus que le vote sur la motion qui avait eu lieu à l'époque en 2019 intégrait aussi la possibilité, par le biais des économies réalisées, voire de la trésorerie qui en découlait, je reprends l'exemple que l'on a vu dans la presse il y a quelques jours du SDIS 2A, où il y avait un bénéfice en termes de trésorerie dans la valorisation du

patrimoine à travers le photovoltaïque, ça pourrait être une occasion aussi d'alimenter un fonds territorial pour développer les ENR.

Donc, c'est une proposition, une contribution pour aller plus loin.

Alors, j'en viens à l'hydrogène et à l'éolien offshore.

Je vous remercie d'avoir intégré le volet hydrogène dans le plan, c'est une satisfaction, pas par vanité d'auteur mais parce qu'il nous semble que l'hydrogène est l'énergie du futur, même si lorsque l'on parlait dans la rue d'énergie hydrogène, et peut-être même dans cet hémicycle il y a quelques années, on pouvait avoir l'impression de passer pour un savant fou ou peut-être d'un druide, que sais-je. Je crois bien qu'aujourd'hui c'est une énergie qui est au centre du débat, à la fois pour la route, pour le train et même pour l'aérien dans les décennies qui viennent, en tout cas on est sur une prospective importante.

Pareil sur l'éolien offshore où on aimerait avoir quelques précisions, c'était aussi le sens de l'amendement que l'on avait apporté au BP en 2019 sur une étude générale sur les ENR. Je crois que ce n'est pas inintéressant quand on regarde, y compris sur l'environnement qui est le nôtre, c'est-à-dire la Méditerranée.

Regardons près de nous : la Sicile, on nous annonce de l'éolien offshore à hauteur de 205 MW d'ici deux ans. Alors, on sait que les calendriers, c'est quelque chose d'aléatoire, mais c'est quelque chose qui est dans les tuyaux. On sait en Méditerranée, région Occitanie, région sud, qu'on est sur des projets à hauteur de 750 MW. Moi, je ne sais pas si en termes de faisabilité, en termes d'acceptation sociale, en termes de localisation, tout est sécurisé au plan technique, c'est pour ça qu'on demande à avoir des réponses. Mais quand on met en balance la production d'énergie de ces fermes éoliennes offshore avec le dimensionnement de la fameuse centrale du Ricanto dont on parlait, on voit bien qu'il y a en tout cas des choses à explorer pour pouvoir aller à fond dans la direction de cette transition.

Quelques mots sur les transports. Alors, je suis allé sur les transports, puisque le directeur de l'AUE lui-même a dit : c'est le segment sur lequel on peut être meilleur. Moi je souhaite différencier les différents aspects de la thématique transport.

En gros, sur le routier on a une feuille de route, même si on part de loin, ça a été dit, il y a une direction.

Sur le maritime, à la lecture du document, j'estime qu'il y a une ambition. En revanche, au niveau du ferroviaire, à la lecture du document, et même si ça a été dit

oralement par le directeur de l'AUE, je pense qu'il y a une carence. Il y a une carence d'autant qu'on est en plein cœur du débat, on a débattu il y a quelque temps du rapport de la Chambre régionale des comptes, on ne s'est pas privé, y compris du côté de nos bancs, pour pointer du doigt les errements de mandatures précédentes dans l'achat du matériel roulant. Nous pensons qu'aujourd'hui, on ne doit pas faire d'erreur de ce point de vue-là, à la fois en termes de capacité, d'usage, mais aussi d'énergie.

Et donc, ce qu'on aimerait dans le cadre de cette PPE ou dans le prolongement, c'est qu'on puisse éclaircir ensemble les choix ; je sais qu'il y a un comité de pilotage qui a été créé, je pense qu'il serait utile qu'on le réunisse et qu'on dise comment on passe du GNR, le gazole non routier (en plus, parenthèse de cuisine interne, il y a un avantage fiscal pour le moment, mais on n'est pas sûr que ça dur, y compris pour le ferroviaire) à du diesel électrique, peut-être. Et pourquoi pas en complément et en expérimentation du diesel électrique, à l'hydrogène, puisque ça été évoqué, y compris oralement. En revanche, ça ne figure pas au document. Alors qu'ailleurs on voit qu'on avance, l'Allemagne est pionnière, il y a 4 régions en France qui ont déjà commandé du matériel roulant. Je crois qu'il y a là une perspective d'avenir pour un pays comme le nôtre.

Je vais arriver bientôt au bout des 10 minutes.

Il me reste 20 secondes, la filière bois évidemment et la centrale du Ricanto. Nous nous avons toujours insisté pour que bien sûr on ne lâche pas la proie pour l'ombre, bien sûr pour que l'on règle ce problème de santé publique et que l'on arrête avec le fioul lourd. Je crois effectivement qu'il faut, eu égard à la redéfinition du calendrier, poser la question du redimensionnement et envisager, y compris des alternatives innovantes en complément, pourquoi pas, du gaz. Mais je crois que là, on a intérêt, sur ce sujet, du fait du retard des engagements pris par l'État, à dimensionner justement les engagements qui seront pris pour ne pas être en contradiction, mais bien pour accélérer la transition énergétique et écologique.

Je vous remercie, M. le Président de l'Assemblée.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez dépassé de 4 secondes !

M. Jean-Martin MONDOLONI, une minute.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Une minute pour conclure nos débats, peut-être sur une note un peu légère.

Je voudrais me satisfaire de l'enthousiasme que, sur tous les bancs, on manifeste pour les pistes cyclables et le déplacement à vélo.

Vous dire que comme dans tout changement, il y a plusieurs étapes, d'abord il y a toujours le déni, après il y a la résistance qui est souvent teintée de moqueries, vient le temps de la curiosité. Je pense que l'on est dans ce temps-là. Et puis, il y a deux autres étapes à franchir qui ne sont pas des moindres, c'est, au-delà de la curiosité, l'adhésion et la mobilisation.

On voudrait vous faire une suggestion, per francà u passu chì pò andà da a curiosità à a mubilisazione, je voudrais vous suggérer de faire l'acquisition d'un parc de vélos au sein de la Collectivité, vous pourrez mettre à disposition de certaines et de certains de nos élus qui voudraient bien se déplacer dans Ajaccio, qui est pourvu de quelques kilomètres de pistes cyclables. Je pense que ce devoir d'exemplarité pourrait marquer l'opinion et inciter à agir et à francà u passu da u di à u fà.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

M. le Conseiller exécutif, vous avez vu que les élus de l'Assemblée ont été raisonnables...

**Le Président SIMEONI**

Président, avant que vous ne preniez la parole, simplement pour vous dire que la Collectivité de Corse, ça fera plaisir notamment à Valérie BOZZI, mais pas seulement, a été retenue au titre d'un appel à projets. Vous savez qu'elle est lauréate, on va pouvoir faire une piste cyclable, au début de la Rive sud, donc c'est déjà pas mal. Et puis après, j'espère qu'on pourra continuer avec votre projet.

Donc, pour dire à Jean-Martin qu'il pourra se détendre aussi et d'autres avec lui.

**Le Président TALAMONI**

Alors, le Conseiller exécutif, vous avez vu que les élus de l'Assemblée ont été raisonnables et vous allez vous-même l'être. Vous avez la parole.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer, mais là je suis un peu le dos au mur puisqu'il y a un certain nombre de choses qui ont été dites et qui méritent, qu'on le veuille ou non, réponse, Cher Président.

D'abord, première chose, je me réjouis bien entendu des débats. Il y a réellement dans tous les groupes, la volonté d'aller sur l'essentiel, sur ce qu'on pourrait appeler l'intérêt collectif. Je vous en remercie.

Deuxième remerciement, bien entendu, c'est par rapport à nos fonctionnaires de l'AUE qui ont travaillé, qui ont bien travaillé et, Jean-François l'a dit, on aurait pu donner ces éléments d'étude et puis ça nous aurait coûté énormément d'argent, ils l'ont fait à l'interne, je pense que c'est une excellente chose, mais ça peut être un exemple aussi pour d'autres.

Donc, on fait des économies, on travaille bien et on dit les choses de la manière vraiment la plus rationnelle possible.

Une fois que j'ai dit cela, je suis un peu heurté par les propos de mon ami Pierre GHIONGA, parce que d'habitude il contribue d'une manière beaucoup plus positive à ce qui se fait.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais il y a un retard à l'allumage. Il faut savoir que pour ce qui concerne justement les panneaux photovoltaïques, on peut les recycler à 95 %. Donc là, ça va le rassurer. Mais quand on crée du développement, quand on essaye d'aménager le territoire, parce qu'au centre il y a quand même l'homme, avec un avenir possible, avec des emplois, avec une dimension économique et sociale, et il ne faut pas l'oublier.

Il s'agit de trouver des équilibres, vous le savez, et l'art de la politique, c'est de trouver des équilibres. Je pense que honnêtement, on est là au plus près des équilibres que l'on pourrait trouver même si, par ailleurs, on peut considérer, je suis d'accord avec vous, qu'il y a des secteurs sur lesquels on peut travailler un peu mieux, les transports notamment puisque c'est là où le bât blesse. Il y a un effort important à faire, nous allons y travailler, nous allons y réfléchir à la fois avec le transport routier, le transport ferroviaire, le transport maritime, vous savez qu'il y a un effort important qui est fait. Donc, croyez-moi, on retient cette critique.

Merci bien sûr aux groupes de la majorité d'avoir interprété à la fois la proposition programmatique, et non pas un plan, j'insiste, pourquoi ? Parce qu'elle va devenir directement opérationnelle, alors qu'un plan, c'est plutôt élastique.

Je vais répondre sur un élément important : les emplois, u me Caru amicu.

Le problème des emplois, l'évaluation en 2015, elle a été faite sur la base d'une approche statistique à l'échelle de la France, ok ? Et, aujourd'hui les emplois, on les a évalués par rapport à la situation propre à la Corse. Mais attention, 3 800 emplois, ce sont des emplois immédiatement directs, qui sont liés. Mais imaginez bien, qu'il y a aussi un certain nombre d'emplois induits, on ne peut pas les chiffrer bien entendu, mais on peut supposer qu'il y a aussi un dimensionnement de ces emplois induits.

Je vais répondre sur l'histoire des chaufferies, je ne sais plus qui a posé la question, mais c'est une question importante, en tout cas relativement à la biomasse, la biomasse je crois qu'il y a deux ou trois élus qui sont intervenus. Je peux vous dire qu'il y a 19 chaufferies actuellement en fonction, et je peux vous dire qu'on a prévu d'en faire 50 de plus.

Donc, vous le voyez, il y a des objectifs qui sont immédiatement opérationnels. On va revenir sur le sujet.

La filière bois, pour ceux qui connaissent bien ce problème, parce que c'est un vrai problème, ce n'est pas simple la filière bois. On ne peut pas résumer la filière bois à la biomasse. La filière bois, c'est à la fois la problématique de la forêt avec les évolutions climatiques, Pierre, et puis la fonction de la forêt. Et, on ne peut pas prendre en compte la fonction de la forêt comme on l'a prise en compte avant les années 50, ce n'est pas possible, on est dans une autre dimension.

Et puis ensuite, il y a la production de bois et pas uniquement dans la forêt, y compris dans les vergers, je ne pense pas qu'aux châtaigniers, il y a aussi la deuxième transformation du bois. Donc, moi je suis prêts à contribuer parce que c'est peut-être, là aussi, un dossier transversal, ce n'est pas un dossier proprement politique, c'est un dossier qui repose sur des potentialités locales. Donc, il y a effectivement une stratégie qui a été mise en œuvre aujourd'hui et sous l'égide de l'ODARC, Lionel n'est pas là, mais il aurait pu vous en parler. Et puis, il y a bien sûr, comme dans d'autres secteurs, une stratégie à parfaire par des moyens nouveaux, par une collaboration beaucoup plus large, que ce soit au niveau de la forêt publique, de la forêt privée, etc.

Donc, ces éléments, on va les prendre en compte.

Lorsque Mme BOZZI, vous dites qu'on regrette le manque d'infrastructures au niveau de la mobilité douce, en tout cas c'est ce que j'ai retenu de votre intervention, c'est un véritable dossier, vous avez raison. Sauf que cela ne relève pas directement de la PPE, c'est à proprement parler l'affaire des collectivités locales, des intercos, de la Collectivité de Corse aussi puisque le champ dans lequel ça s'inscrit, c'est le champ routier. En tout cas, on peut faire autre chose, mais l'essentiel c'est le champ routier. Donc on peut aborder le sujet, mais parallèlement à la PPE, on n'a pas intégré ce champ-là.

Ensuite, qu'est-ce que je peux dire ? Je peux dire, et ça n'a été relevé par aucun d'entre vous, c'est qu'on est véritablement avec la PPE au cœur du PADDUC. Le PADDUC, Pierre tu pourrais en parler, le PADDUC ça été un certain nombre de choix, mais des choix qui sont des choix de sens et on retrouve dans la PPE cette dimension PADDUC.

Je suis désolé de remarquer que souvent on réduit le PADDUC à la dimension urbaniste. Le PADDUC, c'est beaucoup d'autres choses et peut-être qu'il faudra, à l'occasion de prochains débats, revivifier cette dimension PADDUC. On pourrait d'ailleurs s'y retrouver assez facilement, quelles que soient les différences que l'on peut partager par ailleurs.

La valorisation du patrimoine corse, je dois dire que je suis intervenu auprès du Président de l'Exécutif avec l'Agence d'urbanisme, mais attention, là aussi on rentre dans une dimension qui n'est pas une dimension uniquement d'impulsion, il y a aussi une dimension urbanistique. Il faut aussi trouver les meilleures solutions d'intégration, parce qu'on peut effectivement faire du photovoltaïque un peu de partout, mais je peux vous dire que j'ai eu un certain nombre de remontées négatives concernant les hangars « squelettes » (les hangars « squelettes », c'est-à-dire les hangars non bardés).

Donc, il faut qu'on ajuste parfaitement le tir, il faut qu'on s'entoure des expertises nécessaires pour qu'on évolue vers les formules qui permettent à la fois l'intégration du photovoltaïque, mais avec cette dimension. Il faut enrichir les choses et non pas appauvrir. C'est un élément important.

Je vais revenir, parce que c'est un peu pêle-mêle mais ça me revient, sur l'histoire, Jean-François, du passage de la centrale de 250 MW à 112 MW. Mais il y a aussi une partie de l'histoire qu'il faut se dire : c'est que ce qui avait été prévu, c'est une centrale à cycles combinés, c'est-à-dire du point de vue performance énergétique, c'est le meilleur système. Mais à ce moment-là, il y avait carrément, au niveau de l'emploi, une diminution de l'emploi et donc il y a eu une problématique. L'opérateur EDF, avec qui on a travaillé, on n'en n'a pas parlé mais je dois souligner qu'on a eu avec l'opérateur, avec le

directeur, vraiment des réunions de travail importantes, intéressantes et on a partagé, on a beaucoup partagé. Mais il a fallu prendre en compte aussi cette dimension.

Et puis ensuite, on travaille en co-construction, mais il y a des impulsions qui viennent aussi d'en haut, à la fois de l'opérateur, même si on a de bonnes relations localement, il peut y avoir aussi des différences d'appréciations, et puis on a aussi, vous le savez, à l'échelle des gouvernements, ou du Gouvernement, et du Ministère de l'énergie d'autres appréciations.

Je vais juste revenir sur un point, mais je n'aurai pas répondu à tout le monde.

Pierre, je vais le renvoyer sur une boîte à idées qu'on construira tous ensemble comme ça il n'y aura pas de parti pris, et puis on peut voir ce que l'on peut faire mieux, comment on va le faire, quels sont les moyens dont on dispose.

Sur le gaz, parce qu'on revient là-dessus, nous, on est obligés à l'échelle de la Collectivité, de prendre les choses comme elles sont, pourquoi ? Parce que l'engagement, il est sur le gaz, on n'a pas d'autre engagement.

Il y a aussi, c'est vrai, des rumeurs de couloirs et un article publié sur les biocarburants. On l'a lu comme vous, on est interpellé comme vous, mais il faut être sérieux, on est sur quelque chose de solide, qui a été co-construit, on est obligé d'aller jusqu'à la logique que nous impose, bien entendu, la problématique du gaz.

Aujourd'hui, il y a un appel d'offres, donc je ne vais pas ici, en tant que Président de l'AUE, me permettre de juger, de jauger ce qui peut être fait et ce qui est proposé. Il faut que les choses soient publiques et puis, à ce moment-là, l'Assemblée de Corse sera saisie, le CEAC se réunira et, si tant est qu'il y ait des informations, qui aujourd'hui sont des bruits de couloirs, qui peuvent se confirmer, on aura à en parler. Il faut se dire clairement les choses, mais je ne peux pas, à l'heure où on parle, à l'heure où se tient cette session de l'Assemblée, dire autre chose que ce qui a été convenu, ce qui a été acté. On est sur l'option gaz, aussi bien sur Lucciana que sur Ajaccio.

Après, Jean-François, on le sait, les Ajacciens ont eu à pâtir, mais tu l'as dit, pas que les Ajacciens, on retrouve la pollution jusqu'à Bocognano. J'ai été un de ceux qui ont milité, je continuerai à le faire, même si la situation aujourd'hui est différente. Il faut qu'on obtienne raison sur cette affaire. Du point de vue médical, on sait à quoi on s'est exposé, il y a eu des médecins qui ont parlé, il y a eu des associations qui sont intervenues. Nous sommes, nous, à l'Agence de l'urbanisme, extrêmement sensibles à ces arguments.

Voilà, j'en ai terminé. Je crois que le Président de l'Exécutif souhaite intervenir ; il y a un aspect que volontairement je n'ai pas abordé, mais je pense que le Président va le faire.

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président de l'Exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci. Je vais être très bref.

Merci, pour le travail effectué, effectivement. Merci, pour les interventions.

C'est vrai que nous aurons à continuer à débattre et à travailler, je pense qu'on prend la mesure de ce que ça représente. C'est tellement gigantesque, et en termes de volumes financiers, et en termes de travail, et en termes de champs qui sont couverts, que je crois qu'on n'arrive pas à en prendre la mesure. On parle de 4,5 Md€ entre aujourd'hui et 2028. Donc c'est quelque chose.

Effectivement, c'est normal qu'on se pose la question : est-ce que nous ne sommes pas trop ambitieux ? Est-ce que nous ne voyons pas trop loin ? Etc. Mais, c'est ce que nous avons réuni à négocier et maintenant nous allons essayer de nous donner les moyens de monter en charge avec toutes les contraintes que vous avez énumérées, qui sont vraies. Et lorsqu'on le dit, on prend la mesure de ce que nous avons à faire, avec aussi le socle fondateur, et c'est vrai que le temps politique est toujours un temps trop long, surtout lorsque l'on envie d'aller vite, mais le socle fondateur, indépendamment du travail qui a été fait en amont, la première PPE, le fait que la Corse ait été la première à adopter ce document de programmation pluriannuelle sur l'énergie, la pierre fondatrice de tout cela, c'est l'accord de 2019, c'est la discussion de 2019 lorsque l'on dit :

Premièrement, il nous faut impérativement une énergie de transition pour monter en puissance sur les ENR.

Deuxièmement, c'est le deuxième volet, c'est de dire donc : le gaz.

Troisièmement, c'est de dire : nous voulons aller le plus vite et le plus loin possible en termes d'ENR, et je crois que les schémas qui ont été montrés caractérisent le saut quantitatif et qualitatif qu'il convient de faire.

Et puis, à côté de cela, il y a la maîtrise de l'énergie qui est un enjeu considérable et qui est, effectivement, comme ça été dit, à la fois un enjeu énergétique, un enjeu social et un enjeu économique.

Donc, une fois que j'ai dit cela, rappeler aussi la discussion sur le cadre de compensation. Elle est fondamentale parce que la discussion sur le cadre de compensation, dans le cadre des discussions extrêmement techniques qui ont été menées par l'AUE avec la CRE (la commission de régulation de l'énergie), avec la direction générale de l'énergie et plus globalement, avec l'intervention du gouvernement, jusqu'à il y a quelques jours encore une réunion de travail avec Mme POMPILI, qui a été extrêmement ouverte.

La discussion sur le cadre de compensation : elle nous a transféré la compétence sur 6 actions qui sont des actions essentielles, avec des budgets considérables.

Et, je termine là-dessus, je voudrais vous dire un mot sur un exemple concret, mais qui permet, une fois encore de mettre en lumière l'ensemble des discussions que nous avons avec le gouvernement et pourquoi la méthode est essentielle.

C'est, ça été évoqué, la question dans la rénovation énergétique, les différentes têtes de chapitres. Je voudrais revenir un instant sur la question du logement social. Je pense qu'on sera tous d'accord, la question de la rénovation du logement social, c'est un enjeu majeur et ça doit être en enjeu prioritaire. Pourquoi ? Parce que nous avons aujourd'hui, en Corse, 8 600 familles, dans toute la Corse, qui vivent dans des logements qui sont des passoires énergétiques. Et ce matin, on parlait de notre engagement contre la pauvreté, contre la précarité pour permettre aux gens, tout simplement, de vivre dignement et le droit au logement, je dirai, c'est un des droits fondamentaux de la dignité individuelle et collective.

Donc aujourd'hui, on a 8 600 logements sociaux qui sont des passoires énergétiques et qui doivent être nécessairement rénovés et le plus vite possible.

Les conséquences de ces passoires énergétiques, premièrement, vous le savez, des factures disproportionnées, et c'est d'autant plus insupportable que ces factures grèvent le budget de gens et de familles qui souvent sont dans des situations économiques et sociales difficiles.

Deuxièmement, une insalubrité importante avec, y compris, un impact sur la santé des habitants. Je crois qu'on a tous été en contact avec des gens qui vivent dans ces logements, soit dans nos campagnes électorales, soit tout simplement dans nos relations des proximité, des amis, des familles qui vous disent : venez voir, regardez, etc. Donc ça, c'est le quotidien, et c'est vrai à Calvi, c'est vrai dans les villages, c'est vrai à Ponte-

Leccia, c'est vrai à Bastia, c'est vrai à Ajaccio, c'est vrai partout. Donc là, il y a un enjeu majeur.

Mais aujourd'hui, l'AUE a listé, connaît exactement ce parc, connaît exactement les travaux à engager et les a chiffrés : le chiffre de ces travaux ça représente, pour rénover l'ensemble des logements, 470 M€. 470 M€ ! Mais il faut aller plus loin. Sur ces 470 M€, il y a environ une moitié qui représente les travaux strictement de rénovation énergétique. Sur ces travaux de rénovation énergétique, nous avons les moyens de les financer puisque nous avons une PPE qui prévoit que nous pouvons les financer à 80 %, ce qui est considérable. Ce qui veut dire qu'il reste à charge du maître d'ouvrage et les maîtres d'ouvrage, ce sera bien sûr les bailleurs sociaux, environ 20 %.

Sauf que, cette mesure telle qu'elle est, elle est totalement inapplicable. Pourquoi ? Parce que lorsque vous rénovez des logements sociaux, y compris sur leur aspect énergétique, en fait c'est un travail de rénovation globale, vous ne pouvez pas simplement travailler sur les fuites d'air dans les fenêtres, sans changer l'ensemble de la fenêtre, vous ne pouvez pas sécuriser les cages d'escaliers en termes énergétiques, sans rénover la cage d'escaliers.

Et donc, dans la facture globale de rénovation, des 470 M€, il y a la moitié qui relève de l'énergétique stricto sensu, financée par la PPE, et il y a l'autre moitié indissociable pour laquelle il n'y a aucun financement au moment où nous parlons. C'est-à-dire que notre financement sur l'énergie reste totalement théorique, parce que les bailleurs sociaux n'ont pas les moyens d'avancer la moitié de la facture nécessaire à la rénovation qui, en l'état actuel des modes de financement, reste à leur charge.

Et donc, depuis plusieurs mois, nous avons travaillé avec l'AUE et nous avons proposé à l'État de dire : voilà, nous ce que nous vous proposons, on finance un grand plan de rénovation de 470 M€, rénovation de la totalité des logements sociaux, sur 6 ans et nous sommes, et là on fait l'articulation avec la relance, aux confluent des trois enjeux.

Premier enjeu : la transition énergétique et la maîtrise de l'énergie.

Deuxième enjeu : la relance économique parce que nous donnons pour 500 M€ de travaux sur 6 ans dans toute la Corse, et y compris à des petites entreprises, des artisans, dans une relation de proximité.

Et troisième et dernier enjeu, un enjeu social : en menant à bien ces travaux, nous restituerons environ 1 000 € de pouvoir d'achat à 8 600 familles.

C'est-à-dire que nous aurons une aide, en fait une économie de dépenses, mais une aide que nous ne pourrions jamais donner de façon directe. Donc, l'enjeu il est crucial.

Donc, nous avons dit à l'État : aujourd'hui nous avons la moitié de 470 M€ à trouver, nous, ce que nous vous proposons, c'est que nous croisons l'ensemble des financements, c'est-à-dire financement AUE, cadre de compensation, PPE, fonds propres, financement ADEME à solliciter, CPER, contrat de plan État-Région que nous sommes en train de discuter, etc., nous nous mettons la moitié et vous, État vous mettez la moitié, c'est-à-dire nous 180 M€, et vous 180 M€. Et par exemple, vous en financez une partie sur le PTIC, et l'autre on regarde si on peut trouver des crédits exceptionnels.

Si nous réussissons à boucler cette opération, qui est aujourd'hui bien avancée, et c'est pour cela que je disais, et excusez-moi, j'ai souvent insisté, qu'on ne peut pas réfléchir seulement avec le PTIC, il faut qu'on se mette avec nos objectifs stratégiques, et ceux-là ils sont stratégiques parce qu'ils sont au confluent des trois enjeux identifiés par le plan France Relance, et il faut qu'on mette en face l'ensemble des dispositifs que l'on peut mobiliser, ne pas penser en tuyaux d'orgue, mais penser une opération en se disant comment je la finance efficacement : PTIC, CPER, FEDER, éventuellement plan de relance, fonds propres de la Collectivité et aides de l'État.

Je voulais vous parler de ce projet-là parce que c'est une goutte d'eau, je vous parle de 4 Md€ sur 8 ans. Mais si on arrive à contractualiser avec l'État aujourd'hui, au moment où il y a toutes ces contractualisations qui s'avancent, et vous avez raison, mon Cher collègue, de dire qu'il faut inviter les intercommunalités à penser aussi leur schéma énergétique en cohérence avec le schéma de la Collectivité de Corse, mais si on arrive à construire, par exemple, dans le cadre du PTIC, un financement, par exemple 60 % ou 70 % des 188 M€ de l'État, et qu'on trouve le reste, ça veut dire qu'avant l'élection peut-être on peut le signer, mais dans tous les cas la prochaine mandature, et qui que ce soit, pourra engager ce projet.

Si vous engagez ce projet, que vous commencez à rénover des logements sociaux dans toute la Corse, que vous faites travailler les PME, que vous faites travailler les artisans et que vous redonnez du pouvoir d'achat et surtout vous redonnez leur dignité aux gens en leur permettant de vivre dans des logements décents, aux normes et qui ne sont plus des passoires énergétiques, je pense que nous aurons réussi quelque chose d'important et même d'essentiel.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons donc mettre ce rapport aux voix, et je vais demander aux Présidents de groupes comment votent les élus des groupes en les énumérant, vous avez la parole.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Jean-François CASALTA**

Pour le groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport n° 160 est ADOPTE à l'unanimité<sup>6</sup>.**

**(Applaudissements).**

Le secrétariat général me fait remarquer que le Président du Conseil exécutif n'a pas donné son accord formel pour la dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée, il était distrait tout à l'heure pendant que je lisais cette note du Secrétariat général. Donc il faut qu'il y ait une proposition du Président du Conseil exécutif de Corse. J'avais supposé que cette proposition pouvait être considérée comme acquise, et on me dit qu'il vaut mieux qu'elle soit précisée de manière explicite.

Alors, proposition du Président du Conseil exécutif de Corse, autorité hiérarchique, avec avis conforme du Président de l'Assemblée de Corse, autorité fonctionnelle, soumise pour approbation à l'Assemblée de Corse et à l'information sans délai des instances compétentes.

C'est une simple formalité, mais il faut que vous disiez que vous prenez l'initiative de cela.

**Le Président SIMEONI**

Je prends l'initiative de vous proposer ce que vous venez de dire.

**Le Président TALAMONI**

Et moi je prends l'initiative de l'accepter, je crois que les choses sont désormais en règle.

Alors, je vous propose que l'on interrompe nos travaux dans une demi-heure, soit à 20 h 30, et en attendant, il y a une proposition de l'Exécutif pour que nous prenions le rapport 124 concernant le numérique.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 21/080 AC

**(Brouhaha).**

**Le Président TALAMONI**

Écoutez, soit nous prenons ce rapport 124, soit nous suspendons la séance et nous nous retrouvons demain matin.

Le Président du Conseil exécutif me fait signe que nous suspendons la séance, en tout cas que sa préférence va à cela...

**Le Président SIMEONI**

Je ne sens pas une grande motivation.

**Le Président TALAMONI**

C'est vrai, ça ne saute pas aux yeux la motivation.

**Le Président SIMEONI**

Peut-être que vous pouvez rappeler Jean BIANCUCCI parce qu'il a écourté...

**Le Président TALAMONI**

C'est-à-dire qu'il nous a surpris par la brièveté de ses explications.

Donc, nous nous retrouvons demain matin à 9 h.

**La séance est suspendue à 20 h.**

# **A N N E X E S**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

**MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »**

*Rapport n° 132*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : Mme Marie-Anne PIERI au nom du Groupe « Per l'Avvene »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Extension des aides à la primo-accession à certaines donations :**

- Aux pages 13 du rapport et 12 du règlement en annexe, à la fin de la liste des modifications apportées, est rajouté l'item ainsi rédigé : « - **d'étendre l'éligibilité au dispositif des transferts de propriété faits par voie de donation, soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

- A la page 47 du rapport, dans le 2 relatif aux conditions générales d'attribution, le dernier item est complété comme suit : « , **ainsi que tout donataire ayant bénéficié d'un transfert de propriété soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

- A la page 48 du rapport, dans la liste des dépenses subventionnables, est rajouté un item rédigé comme suit : « - **opérations de réhabilitation d'un bien transmis soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL****MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »***Rapport n° 132***AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Majoration de 10 points de l'aide pour les études :**

- Aux pages 12 du rapport et 12 du règlement en annexe, au sein de la partie G, le taux « 30% » est remplacé par « 40% » et le montant entre parenthèses « 15 000 € » est remplacé par « 20 000 € ».
- A la page 37 du règlement en annexe, au point 1.5 relatif aux études de faisabilité, le taux maximal de « 30% » est remplacé par « 40% » et le montant maximal de subvention de « 15 000 € » est remplacé par « 20 000 € ».

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE A L'UNANIMITE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »

*Rapport n° 132*

AMENDEMENT N° 3

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Flexibilité 350 mètres :**

- Aux pages 11 du rapport et 10 du règlement en annexe, à la fin de la première phrase de la partie E, les mots « au moins » sont remplacés par le mot « **environ** », et en fin de phrase sont rajoutés les mots suivants : « , **avec un tunnel de 10% (35 mètres) permettant de la flexibilité en faveur des dossiers portés par des villages souches entre 315 et 350 mètres** ».

- A la page 17 du règlement, dans le titre relatif à la bonification de 10%, les mots « au moins » sont remplacés par le mot « **environ** », et rajouter dans cette même partie un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « **Le seuil d'altitude ne pouvant raisonnablement pas être appréhendé comme une donnée absolue, une marge d'interprétation et de flexibilité est introduite par un tunnel de 10% (35 mètres) permettant à des dossiers portés par des villages souches entre 315 et 350 mètres d'être éligibles au dispositif de bonification s'ils remplissent bien entendu l'ensemble des autres conditions. Il serait absurde de les rejeter pour quelques mètres du moment que les projets sont viables** ».

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE A L'UNANIMITE



## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL**MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »***Rapport n° 132***AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Biens vacants et sans maître :**

- Aux pages 12 du rapport et 11 du règlement en annexe, à la fin du F. relatif aux majorations, est inséré le paragraphe suivant : « **Dans le même état d'esprit, afin de lutter contre le phénomène d'abandon croissant du foncier bâti existant dans les villages, il est proposé d'adapter le présent règlement, en tenant compte du fait qu'eu égard à la valeur d'acquisition des biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste par les communes, il convient d'intégrer une majoration spécifique pour la réhabilitation de ces biens. Compte tenu des coûts importants de réhabilitation qui nécessitent souvent la démolition du bâtiment avant reconstruction, il convient de proposer une majoration conséquente sur la partie réhabilitation de l'ordre de 30%.**

**Ainsi, sur le volet réhabilitation, avec l'introduction de cette majoration de 30%, le montant subventionnable passerait de 120 000 € à 156 000 €, soit une subvention maximale de 124 800 € par logement réhabilité ».**

- A la page 17 du règlement en annexe, au sein du 1<sup>er</sup> point de la partie énumérant les dépenses subventionnables, dans la phrase en gras, ainsi que dans la dernière phrase du Volet Acquisition (même page), après les mots « sans maître » sont rajoutés les mots suivants : « **ou en état d'abandon manifeste** ».

- A la page 17 du règlement en annexe, à la fin du 1<sup>er</sup> point de la partie énumérant les dépenses subventionnables, est rajoutée la phrase suivante : « **Les travaux de réhabilitation faisant suite à une procédure d'acquisition relative aux biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste bénéficieront d'une aide complémentaire de 30%** ».

- A la page 18 du règlement, dans la partie relative au montant subventionnable, le volet réhabilitation est complété comme suit : « **En cas de procédure spécifique résultant d'une procédure d'acquisition de biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste, les montants des dépenses subventionnables sont majorés de 30%, soit 156 000 € par logement réhabilité** ».

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »

*Rapport n° 132*

AMENDEMENT N° 5

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe  
« Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Notion de lotissement :**

- Aux pages 13 du rapport et 11 et 12 du règlement en annexe, à la fin de la liste des modifications apportées, il convient de préciser ce que l'on entend par lotissement privé et de se référer à la stricte définition de l'article L 442-1 du code de l'urbanisme très explicite.

Il est rajouté l'item ainsi rédigé : « - de préciser les opérations se situant dans un lotissement privé sont éligibles à l'aide à la primo accession à la propriété. La définition du lotissement privé s'entend au sens de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « *constitue un lotissement la division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contigües ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis* ».

- A la page 44 du règlement en annexe, le paragraphe introductif précisant le périmètre des aides à la primo-accession est complété comme suit : « **ou concernant des parcelles relevant de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme** ».

- A la page 75 du règlement en annexe, le 3<sup>ème</sup> item est complété comme suit : « **ou que la parcelle relève de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme** ».

<b>ADOPTE SOUS-AMENDE</b>
---------------------------

<b>*</b>
----------

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**\* « Il est rajouté l'item ainsi rédigé : « - de préciser les opérations se situant dans un lotissement privé sont éligibles à l'aide à la primo accession à la propriété. La définition du lotissement privé s'entend au sens de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « constitue un lotissement la division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contigües ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis ».**

- A la page 44 du règlement en annexe, le paragraphe introductif précisant le périmètre des aides à la primo-accession est complété comme suit : **« ou concernant des parcelles relevant de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme ».**

- A la page 75 du règlement en annexe, le 3<sup>ème</sup> item est complété comme suit : **« ou que la parcelle relève de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme » ».**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL**

**MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES AIDES EN FAVEUR  
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA  
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU »**

*Rapport n° 132*

**AMENDEMENT N° 6**

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe « Per l'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- A la page 75 du règlement, il faut remplacer, dans la phrase consacrée à l'attestation que la commune doit fournir dans le cadre de la constitution du dossier du demandeur, la phrase « ... ou le bien a été construit avant 1960 » par « ou que le bien se situe dans le périmètre des centres anciens et des hameaux de village comprenant des habitations construites avant 1960 ».

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE SOUS-  
AMENDE\***

*\* « A la page 75 du règlement, il faut remplacer, dans la phrase consacrée à l'attestation que la commune doit fournir dans le cadre de la constitution du dossier du demandeur, la phrase « ...ou que le bien a été construit avant 1960 dans les autres communes, ou qu'il corresponde à des critères d'intégration architecturale avérés, ou qu'il s'agisse de foncier non bâti dans le périmètre des centres anciens et hameaux de villages ».*